

REVUE DU NOUVEL ONTARIO



Numéro 27

2002

Revue du Nouvel-Ontario

Numéro 27 2002

Comité de rédaction

Yvon Gauthier, *directeur*
Gaétan Gervais, Yves Lefier, Luc Rousseau

Évaluation des articles

Chaque article soumis à la revue est évalué par le
Comité de rédaction et par au moins un arbitre externe
compétent dans le domaine concerné.

Chaque auteur reste responsable de son texte.

Institut franco-ontarien

Revue publiée par l'Institut franco-ontarien
Université Laurentienne

Pour nous rejoindre

Revue du Nouvel-Ontario
Institut franco-ontarien
Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) P3E 2C6
1-705-675-1151 poste 5026
ifo@laurentienne.ca

Tous droits réservés

© Institut franco-ontarien

ISSN 0708-1715

REVUE DU NOUVEL-ONTARIO

Numéro 27

2002

Sommaire

- Le contexte démographique franco-ontarien (1971-1996) 3
Charles Castonguay
- Le Théâtre du P'tit Bonheur : naissance du théâtre français professionnel à Toronto (1967-1974) 43
Clermont Trudelle et Pierre Fortier
- Discrimination sexuelle et discrimination linguistique : lecture des inégalités salariales au Canada et en Ontario 63
Christiane Bernier et Simon Laflamme
- Une auteure subversive ? Virginie Dussault (1891-1969) 93
Micheline Tremblay
- Les facteurs de réussite des organisations de développement économique communautaire du nord-est de l'Ontario 123
Rachid Bagaoui et Donald Dennie
- Il y a cent ans 151
Yves Lefier
- Comptes rendus 163
- M. Cousineau et J.-F. Méthot, *La Communauté franco-ontarienne* (Michel Giroux), (pp. 163-168) ; D. Dennie, *À l'ombre de l'INCO* (Fernand Ouellet), (pp. 169-175) ; F. Ouellet et R. Dionne, *Journal du père Dominique du Ranquet* (Isabelle Brochu), (pp. 175-178) ; D. Masny, *La Culture de l'écrit* (Julie St-Onge), (pp. 178-184) ; M. Dubé, *De Mahé à Summerside* (Marc Cousineau), (pp. 184-187) ; M.-H. Pichette, *Musique populaire et identité franco-ontarienne* (Maurice Lamothe), (pp. 187-194) ; Centre franco-ontarien de folklore, *Habiter le pays* (Denis Vaugois), (pp. 195-197).

LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE FRANCO-ONTARIEN (1971-1996)

Charles Castonguay

Département de mathématiques et de statistique

Université d'Ottawa

L'affaire de l'Hôpital Montfort a fait ressortir toute l'importance que revêt pour l'avenir de la population franco-ontarienne la prise en compte de sa situation démographique, notamment en ce qui regarde le phénomène de l'assimilation. L'avocat de Montfort a gagné sa cause au moyen d'une déclaration sous serment portant sur la progression de l'anglicisation parmi la population francophone de l'Est ontarien et de témoignages voulant que l'hôpital constitue un maillon essentiel du réseau d'institutions francophones servant à protéger la minorité de l'assimilation (Bernard, 2000 ; Caza, 2001). Ces faits se sont avérés incontournables. Le jugement du tribunal de première instance reprend les chiffres mêmes de la déclaration sous serment.

L'étude attentive des tendances en matière de démographie et d'assimilation ne servent donc pas qu'à se morfondre. Les faits mis en évidence peuvent fournir aux premiers intéressés un puissant levier pour faire bouger les choses en leur faveur. C'est dans cette optique que s'inscrit l'actuelle mise à jour de l'état démographique des lieux établi par Bernard (1996), à l'occasion du vingtième anniversaire de la *Revue du Nouvel-Ontario*.

Après le nécessaire alignement des résultats d'un nouveau recensement — celui de 1996 — à la série d'observations offertes par Bernard, la pertinence de

Montfort me portera à approfondir l'analyse du côté des Franco-Ontariens d'Ottawa et de l'Est ontarien, d'autant plus que ceux de Sudbury et du nord-est de la province ont fait l'objet d'articles récents (Martin-Guillerm, 1997 ; Martin-Guillerm et Martin, 1999). Ce faisant, je tâcherai aussi de faire parler les chiffres autrement : il serait difficile, par exemple, d'ajouter un coup de pinceau significatif au tableau que Bernard (1996) a brossé de l'incidence de l'exogamie croissante des Franco-Ontariens sur leur anglicisation. Je mettrai plutôt l'accent sur des aspects qui ont jusqu'ici reçu moins d'attention, soit l'incidence de l'assimilation sur le déclin de la population de langue française de l'Ontario, sa concentration progressive dans l'Est de la province et, affaire Montfort oblige, l'unilinguisme français parmi ceux des résidants francophones de l'est qui ont le plus souvent recours aux soins de santé, c'est-à-dire les enfants et les personnes âgées. Je terminerai avec quelques réflexions sur l'avenir démographique de la population franco-ontarienne.

Les statistiques dont je ferai état proviennent des recensements canadiens. Le lecteur intéressé par les questions de méthode trouvera en annexe les dispositions pertinentes. Je dois cependant préciser ici que des trois façons de saisir la population franco-ontarienne (Dennie, 1998), je n'ai pas retenu celle qui met en jeu l'ascendance ethnique. Ce n'est pas parce que l'augmentation des déclarations d'origines mixtes fait vraiment problème, comme certains le suggèrent (Bernard, 1996 : 18 ; Martin-Guillerm et Martin, 1999 : 80), mais tout simplement parce que la promotion par Statistique Canada de l'origine « canadienne » (« Canadian » en version anglaise) aux questionnaires de recensement à partir de

1996 rend désormais impossible d'estimer correctement la population d'ascendance française ¹.

I.— TENDANCES PROVINCIALES

La population de langue française

Depuis 1971, la francophonie de l'est de l'Ontario représente une part de plus en plus importante de celle de l'ensemble de la province. Ce mouvement se dessine sous deux aspects. D'une part, du point de vue de la population ayant le français comme *langue maternelle*, à laquelle nous réservons l'appellation plus concise de population *francophone*. D'autre part, du point de vue de celle qui parle habituellement le français à la maison, que nous appellerons la population de *langue d'usage française*.

Pour les fins de la présente analyse, nous découperons l'Ontario en trois parties. La région *Est* se compose de trois divisions de recensement : la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton et les comtés unis de Prescott-Russell et de Stormont-Dundas-Glengarry. La région *Nord* en comprend cinq : la municipalité régionale de Sudbury, le district de Sudbury ainsi que les divisions de Cochrane, Timiskaming et Nipissing. Ces deux régions

1. Contrairement à ce qu'ont rapporté Martin-Guillerm et Martin (1999 : 79), le questionnaire de 1996 proposait de nombreuses origines spécifiques — dont « canadienne » — comme réponses possibles à la question sur l'ascendance ethnique. Voilà la raison principale de la baisse subite du nombre de personnes qui ont persisté à se déclarer d'origine française, relevée par ces mêmes auteurs parmi les statistiques de 1996. Depuis, la promotion de « canadienne/Canadian » en tête de liste des réponses proposées aura pour effet, selon un test mené par Statistique Canada en 1998, de réduire à environ trois millions seulement le nombre de Canadiens qui se seront déclarés d'origine française au recensement de 2001, soit moins d'un dixième de la population canadienne !

réunissent toutes les divisions de recensement où les francophones comptent pour 10 % ou plus de la population totale : en raison de ce critère, elles sont moins étendues que les régions correspondantes visées par Bernard (1996) ou Martin-Guillerm et Martin (1999). Par souci de concision, nous désignons par région *Sud* tout le reste de la province.

Le tableau I présente l'évolution, depuis 1971, de la population francophone de l'ensemble de l'Ontario ainsi que des trois régions. On remarque, d'une part, qu'en nombres réels, la population francophone du Nord baisse régulièrement depuis 1971. Celle du Sud se maintient, tout en oscillant d'un recensement à l'autre. Enfin, celle de l'Est augmente jusqu'en 1991, puis plafonne, avant d'amorcer un déclin entre ce recensement et celui de 1996. En fait, depuis 1991, une tendance commune à la baisse du nombre de francophones semble se dessiner dans les trois régions, ce qui entraîne à plus forte raison une baisse de la population francophone dans l'ensemble de la province.

TABLEAU I
POPULATION DE LANGUE MATERNELLE
FRANÇAISE, ONTARIO ET RÉGIONS, 1971-1996

	1971	1981	1991	1996
Total	482 350 (100,0)	463 445 (100,0)	500 098 (100,0)	495 130 (100,0)
Est	164 185 (34,0)	169 030 (36,5)	188 956 (37,8)	188 830 (38,1)
Nord	150 125 (31,1)	135 088 (29,1)	131 955 (26,4)	130 630 (26,4)
Sud	168 040 (34,8)	159 325 (34,4)	179 178 (35,8)	175 670 (35,5)

D'autre part, en matière de la répartition des francophones parmi ces régions, on constate une croissance régulière de l'importance de la région Est qui, de 34,0 % de la population francophone de l'ensemble de l'Ontario en 1971, atteint 38,1 % en 1996. En même temps, la part des francophones de la région Nord est en baisse, alors que celle des francophones du Sud demeure à peu près stable. Cette redistribution diffère sensiblement du constat de Bernard (1996 : 31) qui relève plutôt une « répartition régionale relativement stable depuis une cinquantaine d'années ».

La langue maternelle ne témoigne cependant que de la première langue apprise à la maison dans l'enfance. Cela ne nous renseigne pas sur la langue principale qu'une personne parle à la maison à l'heure actuelle. Autrement dit, les données sur la langue maternelle sont en retard sur l'actualité. Au contraire, les données sur la langue d'usage à la maison, présentées au tableau II, tiennent compte de l'anglicisation qui peut survenir entre la naissance des personnes recensées et le moment du recensement ².

Cette information plus actuelle fait voir qu'en chiffres réels, la population de langue d'usage française de l'Ontario décroît régulièrement d'un recensement à

2. Évidemment, un francophone dont l'anglais est devenu la langue principale à la maison peut encore y parler le français. Cependant, il s'agirait alors d'un comportement marginal, qui concerne l'usage du français comme langue seconde : la présente étude a pour objet la situation du français en tant que langue première. Par ailleurs, les données du tableau II comprennent les anglophones et les allophones francisés, c'est-à-dire les personnes qui, sans avoir le français comme langue maternelle, le parlent comme langue d'usage à la maison. Le total de 303 593 personnes de langue d'usage française énumérées en Ontario en 1996, par exemple, comprend 13 334 anglophones francisés et 5 380 allophones francisés.

l'autre et ce, depuis le recensement de 1971, le premier à recueillir ce renseignement. On retrouve une tendance identique dans les régions Nord et Sud, alors que dans l'Est, les effectifs ne suivent la même pente que depuis 1991. Dans l'ensemble, la tendance à la baisse des effectifs de langue française est plus nette et générale lorsqu'il s'agit de langue d'usage plutôt que de langue maternelle.

TABLEAU II
POPULATION DE LANGUE D'USAGE FRANÇAISE,
ONTARIO ET RÉGIONS, 1971-1996

	1971	1981	1991	1996
Total	352 465 (100,0)	331 305 (100,0)	316 505 (100,0)	305 593 (100,0)
Est	143 275 (40,6)	142 893 (43,1)	147 990 (46,8)	144 298 (47,5)
Nord	127 125 (36,1)	111 920 (33,8)	98 613 (31,2)	93 785 (30,9)
Sud	82 065 (23,3)	76 490 (23,1)	69 898 (22,1)	65 510 (21,6)

Le tableau II montre aussi, comparativement au tableau I, une concentration plus poussée de la francophonie ontarienne dans la région Est. La part de celle-ci au sein de la population de langue d'usage française de l'ensemble de l'Ontario y passe de 40,6 % en 1971 à 47,5 % en 1996. Au contraire, la part de chacune des deux autres populations régionales de langue d'usage française se trouve en baisse régulière depuis 1971. À l'heure actuelle, donc, près de la moitié des Ontariens qui parlent le français comme première langue à la maison habitent dans la région Est.

La progression uniforme de l'anglicisation

L'analyse des tableaux I et II, prise séparément, nous a permis d'identifier deux mouvements communs, soit, d'une part, la récente tendance à la baisse des effectifs de langue française, qu'il s'agisse de la langue maternelle ou de la langue d'usage et, d'autre part, leur concentration croissante dans la région Est. La comparaison des deux tableaux révèle une troisième tendance qui, nous le verrons, jouera un rôle clé dans l'explication des deux premières. Il s'agit de l'évolution du processus d'*anglicisation*. Une fois qu'ils ont quitté leur foyer d'origine, nombre de jeunes francophones adoptent l'anglais comme langue d'usage dans leur nouvelle vie privée. C'est ce qui explique la faiblesse des effectifs au tableau II en regard de ceux du tableau I.

On peut suivre l'évolution de ce facteur en calculant le *taux d'anglicisation* de la population francophone. Ce taux indique en chiffres relatifs de combien l'effectif de langue d'usage française est inférieur à celui de langue maternelle française. Comme tel, il s'agit d'un résultat net qui fait entrer en ligne de compte non seulement les francophones anglicisés, comme le fait Bernard (1996 : 25), mais aussi les anglophones et les allophones francisés. Le taux qui en ressort sera par conséquent un peu moins élevé que celui de Bernard.

Calculons, par exemple, le taux d'anglicisation pour l'ensemble de la population francophone de l'Ontario en 1971. Le tableau II donne une population de langue d'usage française de 352 465. Ce chiffre est inférieur de 129 885 à celui de la population de langue maternelle correspondante, établi à 482 350 au tableau I. En termes relatifs, 129 885 équivaut à 29,6 % de 482 350. Le taux d'anglicisation en 1971 était donc de 29,6 %. En

reprenant le même calcul avec les données des tableaux I et II pour les recensements suivants, on constate que le taux augmente constamment, jusqu'à atteindre 38,7 % en 1996, comme on peut le voir à la première ligne du tableau III.

TABLEAU III
TAUX D'ANGLICISATION (EN %) DE LA POPULATION
FRANCOPHONE, ONTARIO ET RÉGIONS, 1971-1996

	1971	1981	1991	1996
Total	26,9	28,5	36,7	38,7
Est	12,7	15,5	21,7	23,6
Nord	15,3	17,2	25,3	28,2
Sud	51,2	52,0	61,0	62,7

Les autres lignes du tableau III présentent le résultat de calculs semblables pour chaque région. Il en ressort que le taux d'anglicisation des francophones progresse aussi de façon uniforme dans chacune de nos trois régions. C'est sans surprise que l'on constate, par ailleurs, que l'anglicisation est beaucoup plus élevée dans la région Sud où la majorité de langue anglaise exerce une pression écrasante, qu'au Nord et dans l'Est où, dans certaines municipalités, la population de langue française se trouve majoritaire. Cette importance fondamentale, maintes fois confirmée (Bernard, 1990 : 17 ; Martin-Guillerm, 1997 : 30 ; Martin-Guillerm et Martin, 1999 : 63), du poids relatif d'une minorité en tant que facteur de résistance à l'assimilation infirme la nouvelle hypothèse « postmoderne » (Langlois, 2000) voulant que la concentration territoriale ne serait plus une condition nécessaire à la persistance d'une minorité francophone

au Canada³. Nous reviendrons sur ce facteur de différenciation régionale (voir p. 17), lorsqu'il s'agira d'expliquer la concentration croissante de la francophonie ontarienne dans l'Est.

On remarquera au tableau III une augmentation anormalement forte du taux d'anglicisation entre 1981 et 1991, tant dans l'ensemble de l'Ontario que dans chaque région. Une partie de cette augmentation est artificielle, étant attribuable à l'introduction d'un nouveau questionnaire au recensement de 1991, lequel a eu pour effet de gonfler les taux d'assimilation de toutes les minorités linguistiques canadiennes⁴. Cela dit, Statistique Canada considère que les données linguistiques recueillies au moyen de son nouveau questionnaire, employé en 1991 comme en 1996, sont de meilleure qualité que celles des recensements précédents. On doit par conséquent considérer que les statistiques plus récentes mesurent mieux le phénomène qui nous intéresse.

L'incidence négative de l'anglicisation sur le remplacement des générations

L'anglicisation n'a pas seulement pour effet de réduire de façon immédiate la population de langue d'usage française et de creuser le déficit des effectifs au tableau II en regard de ceux du tableau I. Elle contribue aussi à la récente tendance à la baisse, d'un recensement à l'autre, tant de la population de langue maternelle française que de celle de langue d'usage française.

3. Laflamme (1990) rappelle à juste titre que cette condition n'est par ailleurs pas suffisante.

4. Nous avons mesuré l'effet inflationniste du nouveau questionnaire sur le taux d'anglicisation des Franco-Ontariens dans Castonguay (1999).

Cela tient au fait que les enfants éventuels des jeunes adultes francophones anglicisés seront plus souvent élevés en anglais qu'en français. C'est chose courante notamment dans les mariages linguistiquement mixtes : un enfant dont seulement l'un des parents est de langue maternelle française sera habituellement de langue maternelle anglaise (Bernard, 1996 : 28). La même chose peut aussi se produire lorsque les deux parents sont des francophones anglicisés. Ces enfants seront donc des anglophones que l'anglicisation aura soustraits, pour ainsi dire, de la population de langue maternelle française. Du même coup, ils se trouveront soustraits également de la population de langue d'usage française puisque, en Ontario, un enfant de langue d'usage française est, en pratique, de prime abord de langue maternelle française. Contrairement à ce que laissent entendre Martin-Guillerm et Martin (1999 : 75), la baisse de la fécondité n'est donc pas la seule cause de la raréfaction des enfants de langue française en Ontario.

Pour juger adéquatement du rôle que joue l'anglicisation dans la récente tendance générale au déclin des effectifs aux tableaux I et II, il convient d'examiner l'ensemble des facteurs qui déterminent la situation démographique des populations de langue française en Ontario.

Les causes du déclin de la population de langue française de l'Ontario

L'enclenchement d'une tendance générale à la baisse des effectifs de langue française en Ontario était tout à fait prévisible avant le recensement de 1996 (Castonguay, 1999). Le déclin amorcé n'a donc rien d'un phénomène conjoncturel ou passager, comme on voudrait le faire croire dans certains milieux (voir par exemple

Goldbloom, 1998 : 16). La mise à jour de notre analyse antérieure au moyen des résultats de 1996 fera seulement ressortir avec plus d'acuité les causes profondes de l'érosion en cours.

Un faible apport migratoire international

L'apport démographique de l'immigration internationale à la population de langue française de l'Ontario demeure peu important. Le tableau IV confirme que le nombre d'Ontariens de langue maternelle française nés à l'étranger n'a progressé en tout que d'environ 5000 personnes entre 1971 et 1996. Le nombre d'Ontariens de langue d'usage française nés à l'étranger a augmenté encore moins, soit de quelque 4000 personnes seulement au cours du quart de siècle en cause. En comparant les deux séries de chiffres au tableau, on s'aperçoit par ailleurs que les francophones nés à l'étranger sont fortement portés à s'angliciser.

TABLEAU IV
POPULATION DE LANGUE FRANÇAISE NÉE À L'ÉTRANGER,
SELON LA LANGUE MATERNELLE ET LA LANGUE D'USAGE,
ONTARIO, 1971-1996

	1971	1981	1991	1996
Langue maternelle	15 740	16 990	19 380	20 985
Langue d'usage	10 055	11 340	13 018	14 243

Un flux migratoire interprovincial irrégulier

Rappelons également que la migration des francophones entre les différentes provinces ne semble plus devoir jouer un rôle démographique très significatif pour l'Ontario français. Plus exactement, dans ses échanges migratoires avec les autres provinces, la population

francophone de l'Ontario a d'abord perdu un total net d'environ 7 000 personnes entre 1971 et 1981, puis gagné près de 11 000 personnes entre 1981 et 1991, et enfin perdu de nouveau quelque 6 000 personnes entre 1991 et 1996, dont 3 500 au profit du Québec et 2 500 à celui des autres provinces (voir le calcul détaillé de ce résultat en annexe). En regard d'une population de langue maternelle française de l'ordre d'un demi-million, ces mouvements migratoires ne paraissent guère déterminants.

Une sous-fécondité persistante

Tous savent par contre que la fécondité des francophones n'est plus la même qu'autrefois. À vrai dire, sa chute a été d'une brutalité remarquable. De 4,0 enfants par femme au début des années 1960, la fécondité francophone en Ontario est tombée à 2,0 enfants par femme dès la première moitié des années 1970, soit au début de la période qui nous intéresse. Cela se situait déjà légèrement en dessous du seuil de remplacement des générations, que les démographes fixent à 2,1 enfants par femme. La baisse s'est poursuivie plus lentement par la suite, pour s'arrêter enfin à 1,5 enfant par femme au début des années 1980. Voilà maintenant quinze ans que la fécondité francophone demeure à ce niveau en Ontario (voir en annexe la méthode d'estimation qui sous-tend ce constat).

Le rapport de 1,5 à 2,1 étant égal à 71 %, cela veut dire que la sous-fécondité francophone donne lieu actuellement à un déficit démographique « biologique » de l'ordre de 29 % entre les générations. C'est considérable.

Une anglicisation endémique

L'anglicisation est le second déterminant majeur du recul démographique de la population de langue

française en Ontario. Pour saisir l'ampleur actuelle de son influence négative sur la relève démographique, calculons d'abord le *taux de remplacement* des générations francophones. Il s'agit essentiellement du rapport entre le nombre d'enfants francophones âgés de 0 à 4 ans en 1996 et le nombre d'adultes francophones âgés de 27,5 à 32,5 ans au même recensement. Le numérateur regroupe les enfants nés entre les recensements de 1991 et 1996 et le dénominateur recouvre un groupe d'âges d'envergure identique (5 années) et dont l'âge moyen est de 27,5 ans supérieur à celui du numérateur, soit l'espace que les démographes considèrent représenter aujourd'hui une génération. Ce calcul donne 0,54, ou 54 %, comme taux de remplacement des générations francophones.

Grosso modo, cela veut dire qu'à l'heure actuelle, les jeunes adultes francophones de l'Ontario ne se remplacent qu'à moitié. Il est évident qu'à ce compte, le déclin du nombre de francophones, loin d'être simplement conjoncturel, ne fait que commencer.

À partir du fait que le taux de remplacement des générations francophones se situe actuellement à 54 %, on peut estimer que 46 % représente, de façon globale, le déficit démographique actuel entre les générations francophones successives. Pour l'essentiel, ce déficit a deux causes, soit la sous-fécondité et l'anglicisation. Pour dégager de ce déficit global la part attribuable spécifiquement à l'anglicisation, on en retranche 29 %, obtenu à la section précédente comme estimation du déficit « biologique » entre les générations francophones dû à la sous-fécondité. Cela donne, en fin de compte, 17 % comme ordre de grandeur du déficit entre les générations dû à l'anglicisation, c'est-à-dire au fait que la grande majorité des parents francophones anglicisés ne transmettent pas le français comme langue maternelle à leurs enfants.

Du déficit global actuel de 46 % entre les générations francophones en Ontario, 17 % serait donc la part attribuable à l'incidence négative de l'anglicisation sur la relève démographique. Cela représente plus du tiers du déficit intergénérationnel.

L'effritement constant de la base démographique

En fait, le déclin de la population de langue française en Ontario est devenu entièrement prévisible dès que la fécondité a cessé de compenser l'effet négatif de l'anglicisation des jeunes adultes francophones sur le remplacement des générations. Nous avons vu que dans la province, la fécondité francophone est passée sous le seuil de remplacement des générations dès le début des années 1970. À cette époque, le recensement de 1971 énumérait en Ontario 34 995 enfants francophones âgés de 0 à 4 ans. L'effet conjugué de la sous-fécondité et de l'anglicisation des jeunes parents a ensuite fait en sorte que, vingt ans plus tard, le recensement de 1991 en a énuméré seulement 24 442. Cinq ans de plus, et le recensement de 1996 donne maintenant 22 368.

En d'autres mots, la sous-fécondité et l'anglicisation, de concert, font en sorte que la base démographique de la population francophone de l'Ontario — et du même coup, de celle qui a le français pour langue d'usage — est en voie de s'effriter rapidement et de façon continue. De plus, cet effritement est à l'œuvre depuis maintenant une bonne génération. Cela signifie que la tendance actuelle au déclin observée auprès de la population totale de langue française s'accroîtra. Nous nous permettons d'insister : dans la mesure où la sous-fécondité et l'anglicisation resteront des constantes de la situation des populations de langue française en Ontario, à défaut d'apports migratoires aussi importants

qu'imprévu, le déclin des effectifs — et non seulement leur « vieillissement » mis en évidence par Bernard (1996 : 37) ainsi que Martin-Guillerm et Martin (1999 : 75) — se trouve installé à demeure.

Les causes de la concentration dans l'Est

Nous ne disposons pas d'informations adéquates sur la fécondité dans chacune de nos trois régions de l'Ontario. Toutefois, il est plausible que la fécondité francophone diffère relativement peu d'une région à l'autre. À partir de cette hypothèse, on peut cerner assez bien les causes de la concentration croissante de la population de langue française dans l'Est.

À fécondité égale, c'est la langue que parlent les jeunes adultes francophones à la maison qui sera à l'origine de toute différence entre le taux de remplacement des générations de langue maternelle française dans les trois régions. Plus l'anglicisation des jeunes adultes francophones sera élevée, plus le remplacement des générations francophones sera déficitaire. C'est précisément ce que fait voir le tableau V, qui met en parallèle le taux d'anglicisation des jeunes adultes et le déficit entre les générations francophones, calculés à la façon des sections précédentes.

Grâce à la corrélation très forte entre les deux indicateurs en jeu, il ressort en particulier du tableau V que le taux d'anglicisation des jeunes adultes, ainsi que le déficit entre les générations francophones, sont tous deux à leur plus faible dans la région Est, que les mêmes indicateurs sont à peine plus élevés dans le Nord et qu'ils sont tous deux presque deux fois plus élevés dans le Sud que dans l'Est. Vu ce parallélisme étroit, il semble donc bien que ce soit pour l'essentiel le niveau d'anglicisation qui détermine, à lui seul, la différence entre les déficits

régionaux en matière de remplacement des générations francophones.

TABLEAU V
TAUX D'ANGLICISATION DES FRANCOPHONES ÂGÉS DE 25 À 34 ANS
ET DÉFICIT ENTRE LES GÉNÉRATIONS FRANCOPHONES,
ONTARIO ET RÉGIONS, 1996

	Taux d'anglicisation des 25 à 34 ans (en %)	Déficit entre les générations (en %)
Total	45	46
Est	32	35
Nord	34	37
Sud	65	63

Pourtant, le tableau I nous a fait voir, d'une part, une stabilité certaine des effectifs francophones dans le Sud et, d'autre part, une baisse sensible de la population francophone de la région Nord comparativement à un mouvement à la hausse dans l'Est, du moins jusqu'en 1991. L'écart entre ces tendances et ce que les déficits régionaux en matière de remplacement des générations donnent à attendre, suggère fortement qu'il existe, ainsi que l'indique Bernard (1996 : 31), un mouvement migratoire important et soutenu du Nord vers les régions Sud et Est. Pareille interprétation cadre bien avec l'évolution divergente des économies régionales : déclin des activités d'extraction minière et forestière dans le Nord, stabilité relative de l'emploi assurée par la fonction publique fédérale dans l'Est où se trouve la capitale canadienne, et développement et diversification de l'économie au Sud.

Ajoutons que si la région Nord est devenue une sorte de pépinière de francophones pour les autres régions, dans le cas du Sud cet apport demeure éphémère. En

effet, le tableau II a montré que le nombre de personnes qui emploient le français comme langue principale à la maison est en chute libre dans le Sud, et le tableau V a mis à jour un déficit de 63 % entre les générations successives de langue française dans la même région, alimenté en majeure partie par l'anglicisation de pas moins de deux jeunes adultes francophones sur trois⁵.

Les tendances en cours depuis maintenant un quart de siècle font donc en sorte que l'avenir de la population de langue française de l'Ontario se joue de plus en plus prioritairement dans la région Est.

II.—LA SITUATION DANS L'EST DE L'ONTARIO

Évolution de la population de langue française

Approfondissons notre regard sur la francophonie dans la région Est en distinguant d'abord entre deux sous-régions, soit une partie urbaine formée de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton — devenue depuis peu la nouvelle ville d'Ottawa —, et une seconde à caractère plus rural qui regroupe les comtés unis de Prescott-Russell et de Stormont-Dundas-Glengarry. Nous ajouterons ensuite quelques nuances quant à l'évolution distincte de la situation dans chacune de ces deux dernières divisions de recensement.

Toutes langues confondues, la population totale de l'ensemble de la région Est s'est fortement accrue, passant de 613 300 personnes en 1971 à 890 060 en 1996. Cela équivaut à une hausse de 45 % en l'espace de

5. Si, dans le déficit global de 63 % entre les générations francophones de la région Sud, 29 % demeure la part « biologique » due à la sous-fécondité, cela laisse 34 % comme part due à l'anglicisation.

seulement 25 ans. La progression a été particulièrement forte dans Ottawa-Carleton dont la population totale est passée de 471 940 âmes en 1971 à 708 020 en 1996, ce qui représente une augmentation d'exactly 50 %.

Le tableau VI rappelle tout d'abord que la population régionale de langue maternelle française a connu en revanche une croissance beaucoup moins forte et qu'elle a même plafonné, sinon amorcé une tendance à la baisse entre 1991 et 1996. Comme conséquence, la part des francophones dans la population totale a chuté de 27 à 21 % dans l'ensemble de la région.

TABLEAU VI
POPULATION DE LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE,
EST DE L'ONTARIO ET SOUS-RÉGIONS, 1971-1996

	1971	1981	1991	1996
Total	164 185 (100,0)	169 030 (100,0)	188 956 (100,0)	188 830 (900,0)
Ottawa-Carleton	98 360 (59,9)	103 403 (61,2)	116 092 (61,4)	113 249 (60,0)
Prescott-Russell et Stormont-Dundas- Glengarry	65 825 (40,1)	65 627 (38,8)	72 864 (38,6)	75 581 (40,0)

Le reste du tableau VI précise l'évolution de la population francophone dans les deux sous-régions. Entre 1971 et 1991, on remarquera une croissance plus prononcée de la population francophone dans Ottawa-Carleton que dans la sous-région plus rurale, mais entre 1991 et 1996, la population francophone continue de croître dans la partie rurale, alors qu'elle fléchit dans Ottawa-Carleton. Si bien que sur l'ensemble de la période, la répartition des francophones entre parties urbaine et rurale de la région ne s'éloigne guère du rapport de 60 à 40 %.

En même temps, la part des francophones dans la population totale passe de 21 à 16 % dans Ottawa-Carleton, et de 47 à 42 % dans la sous-région rurale.

Que le poids des francophones au sein de la population totale dans la partie plus rurale soit beaucoup plus élevé que dans Ottawa-Carleton fait naturellement en sorte que la persistance dans l'usage du français comme langue principale à la maison y est nettement mieux assurée que dans la composante urbaine. En témoigne l'évolution de la population de langue d'usage française au tableau VII.

TABLEAU VII
POPULATION DE LANGUE D'USAGE FRANÇAISE,
EST DE L'ONTARIO ET SOUS-RÉGIONS, 1971-1996

	1971	1981	1991	1996
Total	143 275 (100,0)	143 893 (100,0)	147 990 (100,0)	144 298 (900,0)
Ottawa-Carleton	82 705 (57,7)	83 630 (58,5)	85 403 (57,7)	80 789 (56,0)
Prescott-Russell et Stormont-Dundas- Glengarry	60 570 (42,3)	59 263 (41,5)	62 587 (42,3)	63 509 (44,0)

En effet, on voit que l'effectif de langue d'usage française croît à peine dans Ottawa-Carleton entre 1971 et 1991, pour enfin tomber en 1996 sous son niveau de 1971. Ce n'est pas le cas pour la population correspondante dans la sous-région rurale, dont la part dans l'ensemble de la population régionale de langue d'usage française s'élève en conséquence pour atteindre 44 % en 1996. L'effectif de langue d'usage française dans la sous-région rurale connaît néanmoins une croissance fort modeste sur l'ensemble de la période. Comme résultat, la

population de langue d'usage française a vu son poids au sein de la population totale passer de 23 à 16 % dans l'ensemble de la région Est, de 18 à seulement 11 % dans Ottawa-Carleton, et de 43 à 35 % dans la partie plus rurale.

La hausse continue de l'anglicisation

Calculés de la façon habituelle à partir des tableaux VI et VII, les taux d'anglicisation au tableau VIII mettent clairement en évidence la propension plus forte des francophones d'Ottawa-Carleton à s'angliciser, comparativement aux francophones de la sous-région rurale. Cela dément de nouveau, cette fois au niveau infrarégional, l'hypothèse postmoderne de Langlois (2000)⁶. Comme c'était le cas au tableau III, on note encore au tableau VIII une progression uniforme du taux d'anglicisation des francophones dans chaque sous-région. Enfin, notre mise en garde suivant le tableau III quant à l'inflation artificielle du taux d'anglicisation sur la période 1981-1991, causée par l'introduction d'un nouveau questionnaire en 1991, s'applique également au tableau VIII.

Compte tenu de l'importance que revêt la langue parlée à la maison par les jeunes adultes pour le remplacement des générations de langue française, nous indiquons au tableau IX l'évolution de leur taux d'anglicisation dans la région Est. Encore une fois, le mouvement est uniformément à la hausse. On en retiendra aussi que le taux d'anglicisation des jeunes adultes francophones âgés de 25 à 34 ans demeure régulièrement deux fois plus

6. Il en va de même en 1996 quant à l'anglicisation des francophones dans la Municipalité régionale de Sudbury, relativement au reste de la région Nord. Pour une critique plus étendue du raisonnement de Langlois, voir Castonguay (2002).

élevé dans Ottawa-Carleton que dans la sous-région plus rurale.

TABLEAU VIII
TAUX D'ANGLICISATION (EN %) DE LA POPULATION
FRANCOPHONE, EST DE L'ONTARIO ET
SOUS-RÉGIONS, 1971-1996

	1971	1981	1991	1996
Total	12,7	15,5	21,7	23,6
Ottawa-Carleton	15,9	19,1	26,4	28,7
Prescott-Russell et Stormont-Dundas-Glengarry	8,0	9,7	14,1	16,0

TABLEAU IX
TAUX D'ANGLICISATION (EN %) DES FRANCOPHONES ÂGÉS
DE 25 À 34 ANS, EST DE L'ONTARIO ET
SOUS-RÉGIONS, 1971-1996

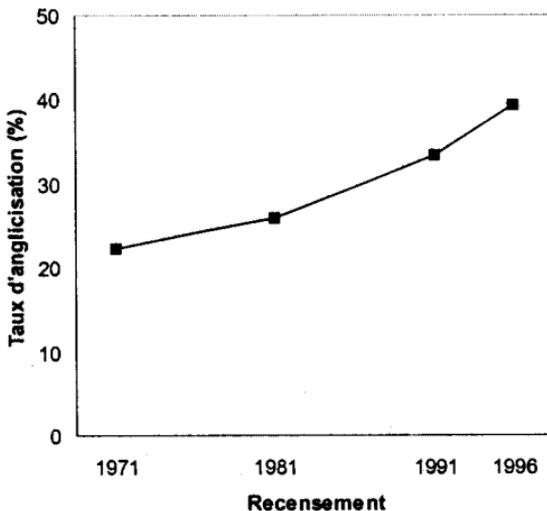
	1971	1981	1991	1996
Total	18,8	21,5	27,7	31,6
Ottawa-Carleton	22,4	25,9	33,4	39,6
Prescott-Russell et Stormont-Dundas-Glengarry	12,0	13,3	17,9	19,4

Relevons en outre que le taux d'anglicisation des jeunes adultes francophones dans la région Est continue non seulement de croître, mais semble même s'accélérer, notamment dans Ottawa-Carleton. Cela ressort de la figure I qui représente graphiquement la tendance des taux à la deuxième ligne du tableau IX.

La forme concave vers le haut de la courbe en cause traduit l'accentuation de la tendance à la hausse du taux

d'anglicisation parmi les jeunes adultes. N'eût été de l'effet inflationniste du questionnaire introduit en 1991 sur les taux d'assimilation des minorités de toutes sortes, la croissance du taux d'anglicisation illustrée entre 1981 et 1991 aurait sans doute poursuivi de plus près le rythme de croissance illustré entre 1971 et 1981, au lieu de faire voir une inflexion vers le haut aussi prononcée que celle qui ressort de la figure I. Mais la hausse un peu plus marquée encore du taux d'anglicisation nette entre 1991 et 1996 laisse entendre qu'il y a effectivement une accélération de l'anglicisation touchant ce groupe d'âges en fin de période, comparativement à l'évolution du phénomène au début du quart de siècle visé. Cela n'augure rien de bon pour l'avenir de la population de langue française d'Ottawa-Carleton, c'est-à-dire de la nouvelle ville d'Ottawa.

FIGURE I
TAUX D'ANGLICISATION DES FRANCOPHONES ÂGÉS
DE 25 À 34 ANS DANS LA NOUVELLE VILLE D'OTTAWA



Notons enfin qu'en ce qui concerne plus spécifiquement la population francophone d'Ottawa-Carleton née en Ontario, le taux d'anglicisation des jeunes adultes âgés de 25 à 34 ans s'élève jusqu'à 40,6 % en 1996. Car à âge égal, le taux d'anglicisation des francophones d'Ottawa-Carleton originaires du Québec ou de l'étranger est un peu inférieur à celui des francophones nés et élevés en Ontario, ce qui a pour effet d'abaisser le taux d'anglicisation des francophones, toutes origines confondues.

Les causes du déclin de la population de langue française dans l'Est

Le tableau X reprend au niveau sous-régional la comparaison entre l'anglicisation des jeunes adultes et le déficit entre les générations francophones. Le parallèle frappant entre les deux indicateurs mis en évidence au tableau V se maintient. Cela confirme le caractère déterminant de l'information sur la langue d'usage à la maison pour saisir l'avenir de la population de langue française.

Dans la sous-région d'Ottawa-Carleton en particulier, on constate un déficit actuel de quelque 40 % en matière de remplacement des générations francophones, de pair avec un taux d'anglicisation du même ordre chez les francophones de 25 à 34 ans. Dans la mesure où la fécondité francophone dans Ottawa-Carleton diffère peu de celle de la sous-région plus rurale, l'anglicisation plus élevée des francophones dans Ottawa-Carleton serait la cause de leur déficit supérieur en matière de remplacement des générations, comparativement à celui des francophones de la sous-région rurale.

Pour ce qui est de la région Est dans son ensemble, environ le tiers des jeunes adultes francophones s'anglicisent ; de même, environ le tiers de la relève entre les générations francophones manque à l'appel. Dans de

telles conditions, en l'absence d'apports migratoires substantiels et constants, la poursuite du déclin dans lequel s'est récemment engagée la population régionale de langue française paraît inéluctable.

TABLEAU X
TAUX D'ANGLICISATION DES FRANCOPHONES ÂGÉS DE 25 À 34 ANS
ET DÉFICIT ENTRE LES GÉNÉRATIONS FRANCOPHONES,
EST DE L'ONTARIO ET SOUS-RÉGIONS, 1996

	Taux d'anglicisation des 25 à 34 ans (en %)	Déficit entre les générations (en %)
Total	32	35
Ottawa-Carleton	40	41
Prescott-Russell et Stormont-Dundas- Glengarry	19	25

La baisse de l'effectif de langue française d'Ottawa-Carleton entre 1991 et 1996 et la hausse simultanée de l'effectif correspondant dans la sous-région rurale, toutes deux visibles tant au tableau VI qu'au tableau VII, s'expliquent en partie par un mouvement migratoire du noyau urbain de la région Est vers des villages faisant office de banlieues. Pareil mouvement a alimenté à coup sûr tant la population franco-phonie que la population anglophone dans la division de recensement de Prescott- Russell.

Cela ressort clairement du tableau XI, qui distingue l'évolution démographique dans Prescott-Russell de celle dans Stormont-Dundas-Glengarry, et jauge l'importance des effectifs de langue française en début et fin de période relativement aux populations de langue anglaise et autres dans chacune des trois divisions de recensement

de la région Est. On voit que dans Prescott-Russell, la population de langue française s'est accrue de plus de 30 % sur la période en cause, tant du point de vue de la langue maternelle que de la langue d'usage. En même temps, la population de langue anglaise y a triplé. Seule la transformation de certains villages en banlieues peut expliquer pareilles poussées de croissance.

Le tableau XI permet également de constater que cette évolution est en train de modifier la situation linguistique dans Prescott-Russell. En 1971, plus de quatre

TABLEAU XI
POPULATION SELON LA LANGUE MATERNELLE ET SELON LA
LANGUE D'USAGE, DIVISIONS DE RECENSEMENT DE
L'EST DE L'ONTARIO, 1971 ET 1996

Langue maternelle				
	Total	Anglais	Français	Autres
Ottawa-Carleton				
1971	471 940 (100,0)	333 670 (70,7)	98 360 (20,8)	39 910 (8,5)
1996	708 020 (100,0)	474 125 (67,0)	113 249 (16,0)	120 646 (17,0)
Prescott-Russell				
1971	44 120 (100,0)	7 345 (16,7)	36 240 (82,1)	535 (1,2)
1996	72 584 (100,0)	21 198 (29,2)	49 571 (68,3)	1 815 (2,5)
Stormont-Dundas-Glengarry				
1971	97 24 (100,0)	64 075 (65,9)	29 585 (30,4)	3 580 (3,7)
1996	109 456 (100,0)	78,681 (71,9)	26 010 (23,8)	4 765 (4,4)

<i>Langue d'usage</i>				
Ottawa-Carleton				
1971	471 940 (100,0)	366 265 (77,6)	82 705 (17,5)	22 970 (4,9)
1996	708 020 (100,0)	550 655 (77,8)	80 789 (77,4)	76 576 (10,8)
Prescott-Russell				
1971	44 120 (100,0)	7 920 (18,0)	35 970 (81,5)	23 (0,5)
1996	72 584 (100,0)	24 996 (34,4)	46 790 (64,5)	798 (1,1)
Stormont-Dundas-Glengarry				
1971	97 240 (100,0)	70 945 (73,0)	24 600 (25,3)	1 695 (1,7)
1996	109 456 (100,0)	90 910 (83,1)	16 719 (15,3)	1 827 (1,7)

habitants sur cinq y étaient de langue d'usage française. En 1996, ce rapport a chuté à moins de deux personnes sur trois. En 1971, l'anglicisation n'existait pratiquement pas dans Prescott-Russell, le taux d'anglicisation de ses francophones n'étant que de 0,7 %. En 1996, le taux s'élève à 5,6 %. Néanmoins, la population de langue française reste majoritaire dans Prescott-Russell, si bien que son taux d'anglicisation demeure en 1996 beaucoup plus faible que dans Stormont-Dundas-Glengarry.

Le tableau XI laisse deviner en fait une dynamique assez différente dans cette dernière division. La population totale y a connu depuis 1971 une croissance assez modeste, ce qui témoigne d'un bilan migratoire relativement neutre. Mais la population anglophone s'est accrue de 23 % alors que la population francophone a baissé de

12 %. Or, celle-ci accusait en 1971 le taux d'anglicisation le plus élevé des trois divisions de la région Est, soit 17 %. De toute évidence, l'incidence intergénérationnelle de cette anglicisation a profité à la majorité anglophone au détriment de la minorité francophone. Celle-ci s'en trouve encore plus minoritaire en 1996 avec, par conséquent, un taux d'anglicisation encore plus élevé, soit de 36 %. Ce qui aura comme conséquence de produire encore plus d'enfants anglophones et encore moins d'enfants francophones... L'évolution de la situation dans Stormont-Dundas-Glengarry illustre de la sorte comment l'anglicisation se renforce d'elle-même et provoque une minorisation de plus en plus rapide de la population de langue française.

Quant à l'évolution de la population de langue française dans Ottawa-Carleton, elle serait vraisemblablement tributaire des deux processus identifiés ci-dessus. La municipalité régionale a évidemment profité d'un très important apport migratoire, lequel a surtout bénéficié à la majorité anglophone et à la minorité allophone. Également, la minorité francophone accusait déjà un taux d'anglicisation élevé en début de période, ce qui a eu pour effet d'engendrer des enfants anglophones en surnombre et de réduire d'autant le nombre d'enfants francophones⁷. Forte de ce double profit migratoire et intergénérationnel — la population de langue d'usage anglaise a augmenté de 50 % sur les vingt-cinq années en cause —, la majorité exerce sur la minorité francophone, qui s'en trouve relativement affaiblie, une pression anglicisante accrue. D'où un taux d'anglicisation toujours plus élevé. Ainsi se resserre de plus en plus fermement le cercle vicieux

7. L'anglicisation de la minorité allophone a contribué de façon semblable à grossir les jeunes cohortes anglophones.

de la minorisation qui débouche sur la disparition tendancielle, à moins que ne survienne une modification tout à fait majeure des conditions sociopolitiques ou démographiques.

Il peut exister en plus un certain mouvement des francophones d'Ottawa-Carleton vers les municipalités à majorité francophone de l'Outaouais, région voisine au Québec. Ce ne serait pas là chose nouvelle : l'est de l'Ontario a déjà perdu 3400 francophones dans ses échanges migratoires avec l'Outaouais entre 1971 et 1976 (Lachapelle et Henripin, 1980 : 231). Toutefois, pour la période 1991-1996, nous savons seulement qu'au niveau de l'ensemble de la province, l'Ontario a perdu au total 3500 francophones par voie migratoire en faveur du Québec (le détail de cette estimation se trouve en annexe).

Aperçu de l'unilinguisme français dans l'est de l'Ontario

À notre analyse de la situation du français en tant que langue première, ajoutons enfin, compte tenu de l'affaire Montfort, un bref regard sur les aptitudes linguistiques des francophones de l'Est. Les données de recensement sont souvent utilisées pour mesurer la connaissance de l'anglais ou du français au sein d'une population donnée. Le questionnaire comprend en effet la question suivante : « Cette personne connaît-elle assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une conversation ? » Le répondant doit cocher un seul cercle parmi quatre, qui correspondent aux mentions « Anglais seulement », « Français seulement », « Anglais et français » et « Ni anglais ni français ». Une personne est alors considérée « bilingue » si elle a coché « Anglais et français », « unilingue anglaise » si elle a coché « Anglais

seulement », et « unilingue française » si elle a coché « Français seulement ».

Or, les spécialistes préfèrent situer plutôt l'aptitude à parler une langue sur une échelle à plusieurs degrés comprenant, par exemple, « parfaitement », « très bien », « assez bien », « un peu » et « pas du tout ». De ce point de vue, les données de recensement sur l'aptitude à parler l'anglais ou le français présentent une information par trop primaire.

D'autre part, le répondant remplit habituellement seul le questionnaire, puis le retourne par la poste. Pareille évaluation de son aptitude ou de celle des autres membres du même foyer à parler l'anglais ou le français est donc entièrement subjective. Les réponses à cette question demeurent par conséquent fort sensibles au climat sociopolitique ambiant. Cela étant, la valorisation du bilinguisme anglais-français au Canada depuis l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* a sans doute eu pour effet de réduire la propension des répondants à se déclarer unilingues français et ce, tout particulièrement dans la région Est où la politique linguistique fédérale exerce une influence certaine, par exemple en matière d'accès à l'emploi et de promotion au sein de la fonction publique canadienne.

Enfin, il est bon de garder à l'esprit qu'en réponse aux critiques des spécialistes quant au caractère trop flou de la question de recensement sur l'aptitude à parler anglais ou français, Statistique Canada a testé en 1988 une formulation un peu plus exigeante : « Cette personne connaît-elle assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation assez longue sur divers sujets ? » Les résultats du test ont montré que ce simple ajout des mots « assez longue sur divers sujets » aurait pour effet de faire passer de 16 % à 12 % la proportion de personnes

qui se déclarent bilingues au recensement, soit de réduire d'un quart le pourcentage de bilingues, et d'augmenter corrélativement le nombre d'unilingues anglais ou français. Statistique Canada a décidé par la suite de conserver la formulation plus floue pour les recensements de 1991 et 1996.

Pour toutes ces raisons, il faut donc considérer que les données de recensement sous-estiment sensiblement le nombre de personnes dans l'est de l'Ontario qui, des deux langues en cause, ne parlent *bien* que le français⁸. C'est évidemment ce niveau de compétence qui importe lorsqu'il s'agit non pas simplement de dire bonjour ou de commander un café, mais de communiquer avec un médecin ou une infirmière.

Cette réserve faite, le tableau XII indique qu'au recensement de 1996, quelque 25 000 résidents de l'est de l'Ontario se sont déclarés unilingues français, c'est-à-dire capables de « soutenir une conversation » en français mais non en anglais⁹.

Le tableau XII fait voir également qu'il y a, bien entendu, une relation positive entre la concentration des francophones dans une division de recensement donnée, et le pourcentage d'unilingues français dans la même division. On retiendra en particulier que dans la division

8. Symétriquement, le test de 1988 laisse entrevoir que le nombre de non-francophones en Ontario capables de parler le français suffisamment bien pour soutenir une conversation *assez longue sur divers sujets* est moitié moindre que le nombre de ceux qui se disent capables de parler français en réponse à la question floue des recensements actuels. Il ne serait donc pas de mise de compter automatiquement parmi la « francophonie » ontarienne la totalité des anglophones ou allophones qui se déclarent bilingues au recensement.

9. Les données du tableau XII comprennent les résidents non permanents. Par conséquent, ses totaux sont légèrement supérieurs à ceux des tableaux précédents.

de recensement de Prescott-Russell où les francophones sont majoritaires, le quart de la population francophone est unilingue française (12 480 sur un total de 49 600 francophone)¹⁰.

TABLEAU XII
POPULATION DE LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE ET
POPULATION UNILINGUE FRANÇAISE, EST DE
L'ONTARIO ET DIVISIONS DE RECENSEMENT, 1996

	Population totale	Francophones	Unilingues français
Total	896 046 (100,0)	189 885 (21,1)	24 960 (2,8)
Ottawa-Carleton	713 876 (100,0)	114 244 (16,0)	10 565 (1,5)
Prescott-Russell	72 625 (100,0)	49 600 (68,3)	12 480 (17,2)
Stormont-Dundas-Glengarry	109 545 (100,0)	26 041 (23,8)	1 915 (1,7)

Cela tombe également sous le sens que l'unilinguisme français sera plus élevé parmi la population dite inactive, soit les enfants et les retraités. Le tableau XIII confirme que dans l'est de l'Ontario, près de deux unilingues français sur trois (16 810 sur un total de 24 960) sont âgés de moins de 15 ans ou de 65 ans et plus.

À partir des tableaux XII et XIII, on peut estimer en particulier que dans Prescott-Russell, plus de la moitié des enfants francophones âgés de 0 à 14 ans sont à l'heure actuelle unilingues français, c'est-à-dire qu'ils ne

10. Quelques personnes qui se déclarent unilingues françaises peuvent être de langue maternelle autre que française ou anglaise, c'est-à-dire allophones, mais les allophones unilingues français sont très peu nombreux, sinon inexistant dans Prescott-Russell.

peuvent « soutenir une conversation en anglais ». La même chose y serait vraie d'environ la moitié des francophones âgés de 65 ans ou plus (voir le détail de ces estimations en annexe). Rappelons que pour les raisons exposées ci-dessus, il s'agit là, comme pour toute observation semblable dans cette section, de sous-estimations du degré d'unilinguisme français en matière de consommation des soins de santé.

TABLEAU XIII
POPULATION UNILINGUE FRANÇAISE ÂGÉE DE 0 À 14 ANS ET DE 65 ANS ET PLUS, EST DE L'ONTARIO ET DIVISIONS DE RECENSEMENT, 1996

	Population totale	Population unilingue française
Total		
0 à 14 ans	183 870 (100,0)	12 235 (6,7)
65 ans et plus	95 885 (100,0)	4 575 (4,8)
Ottawa-Carleton		
0 à 14 ans	143 355 (100,0)	5 115 (3,6)
65 ans et plus	74 230 (100,0)	1 930 (2,6)
Prescott-Russell		
0 à 14 ans	17 260 (100,0)	6 225 (36,1)
65 ans et plus	6 380 (100,0)	2 070 (32,4)
Stormont-Dundas-Glengarry		
0 à 14 ans	23 255 (100,0)	895 (3,8)
65 ans et plus	15 275 (100,0)	575 (3,8)

Soulignons, enfin, que les données de recensement ne concernent que la compétence orale en anglais ou en français. En matière de compétence langagière écrite, nous savons seulement que, selon des enquêtes réalisées par Statistique Canada au cours des années 1990, plus du quart des adultes francophones en Ontario sont des analphabètes fonctionnels. Cela rehausse évidemment, pour ceux-ci, la pertinence de leur compétence langagière orale.

III.— QUEL AVENIR POUR LA POPULATION DE LANGUE FRANÇAISE EN ONTARIO ?

Nos observations ont porté sur l'évolution de la population de langue française en Ontario et sur sa situation actuelle, notamment dans la région Est. En ce qui concerne tout particulièrement la population francophone dans la division de recensement d'Ottawa-Carleton, nous avons constaté que son degré d'anglicisation s'est accru. Cette croissance s'est poursuivie depuis maintenant un quart de siècle après la proclamation de la *Loi sur les langues officielles*, dans une municipalité régionale devenue la capitale du Canada et qui compte le plus important regroupement de francophones à l'extérieur du Québec. Non seulement cette anglicisation s'est-elle accrue, elle paraît même s'être accélérée. Combien de temps doit-il encore s'écouler avant que l'on convienne que les actuelles politiques linguistiques canadienne et ontarienne n'assurent ensemble pas plus que la disparition à petit feu de la population de langue française en Ontario, y compris dans l'Est ontarien ?

Il ne faut plus se laisser leurrer à ce sujet. Le recul de l'anglicisation en Ontario claironné par Henripin (1988) n'était qu'un canular (Castonguay, 1999), son auteur

n'ayant même pas pu reproduire son calcul sur demande. Le ralentissement de la croissance de l'anglicisation dans les années 1990, moussé par Goldbloom (1998 : 16), est également un faux-fuyant : il ne s'agit que de l'effet du nouveau questionnaire introduit en 1991 qui, nous l'avons vu, gonfle artificiellement le taux d'anglicisation à ce recensement en regard du niveau constaté en 1981 et qui, du coup, peut accorder à sa progression entre 1991 et 1996 une apparence de décélération. Fabulation encore que la nouvelle voulant qu'entre 1971 et 1996, l'anglicisation ait diminué à l'extérieur du Québec parmi les enfants francophones âgés de 0 à 9 ans, « possiblement une conséquence directe de l'effort de promotion de l'éducation de la minorité francophone et de l'accroissement du bilinguisme au sein de la population non francophone » (O'Keefe, 1998 : 48). Vérification faite, l'infime diminution en cause n'est pas statistiquement significative. En Ontario, en particulier, l'anglicisation des 0 à 9 ans accuse au contraire une très légère augmentation — également non significative, par ailleurs.

En revanche, l'évolution de la situation linguistique au Nouveau-Brunswick fait réellement exception. Une comparaison soignée des résultats des recensements révèle que c'est la seule province où la minorité francophone a réussi à faire reculer quelque peu son taux d'anglicisation (Castonguay, 1997).

La façon dont on s'y est pris au Nouveau-Brunswick pourrait servir de modèle pour améliorer la situation des francophones en Ontario. La minorité acadienne a obtenu dès 1969 une loi provinciale consacrant l'anglais et le français comme langues officielles, suivie en 1981, d'une loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques de la province, enchâssée en 1993 dans la *Charte canadienne des droits et libertés*,

ainsi que dans la Constitution canadienne. Les gouvernements de l'Ontario et du Canada pourraient adapter ce modèle à la situation ontarienne en déclarant districts officiellement bilingues les divisions de recensement qui comptent une population francophone de 10 % ou plus, soit l'ensemble de nos deux régions Nord et Est.

Le concept de district bilingue constituait en fait la « pierre angulaire » de la politique linguistique recommandée par la Commission Laurendeau-Dunton à la fin des années 1960. Dans l'optique des commissaires, tous les niveaux de gouvernement — fédéral, provincial, municipal et scolaire — devaient se concerter pour assurer à la population francophone dans pareil district des services comparables à ceux dont jouissent les anglophones du Québec. En vertu aussi de sa forte charge symbolique, une telle reconnaissance formelle de la valeur intrinsèque de la présence francophone dans deux parties significatives du territoire ontarien aurait contribué davantage à transformer le comportement linguistique des francophones que la méthode actuelle de modifications à la pièce, assorties de la clause durhamienne « *where numbers warrant* ».

La *Loi sur les langues officielles* de 1969 désignait, en vertu de l'article 9.1, la région de la capitale canadienne comme tout premier district bilingue. L'affaire Montfort aurait été d'emblée impensable si le gouvernement du Canada avait, par une action soutenue, donné à cette désignation l'envergure prévue par la Commission Laurendeau-Dunton, de manière à entraîner les changements escomptés au sein des autres ordres de gouvernement concernés. Au fil des années 1970, le gouvernement fédéral a choisi plutôt d'abandonner le concept de district bilingue par crainte du ressac antifrancophone.

Dans le contexte démographique actuel, l'aménagement d'un avenir pour le français en tant que langue première en Ontario passe forcément par la réduction du déficit entre les générations francophones. Ce déficit est fonction de la sous-fécondité et de l'anglicisation. Or, il paraît pour le moment impossible de convaincre la majorité anglophone de consentir l'effort politique et économique nécessaire pour hausser la fécondité, puisque l'assimilation des minorités compense efficacement la sous-fécondité de la majorité. Jusqu'à nouvel ordre, l'unique moyen le moins accessible d'abaisser le déficit entre les générations francophones reste donc celui de réduire leur anglicisation. La croissance continue du taux d'anglicisation des francophones depuis 1971 — voire son accélération dans Ottawa-Carleton — montre que l'approche actuelle des gouvernements du Canada et de l'Ontario est en ce sens un échec. Il faudrait un changement autrement majeur de la condition de la population de langue française en Ontario pour modifier le cours démographique des choses.

BIBLIOGRAPHIE

- Bernard, Roger (1990), *Un avenir incertain*. Ottawa : Fédération des jeunes Canadiens français.
- Bernard, Roger (1996), « Portrait démolinguistique de l'Ontario français », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 20 : 15-40.
- Bernard, Roger (2000), *À la défense de Montfort*. Gatineau : Le Nordir.
- Castonguay, Charles (1997), « Évolution de l'anglicisation des francophones au Nouveau-Brunswick », dans Lise Dubois et Annette Boudreau : *Les Acadiens et leur(s) langue(s) : quand le français est minoritaire*. Moncton : Les Éditions d'Acadie, p. 47-62.

- Castonguay, Charles (1999), « Évolution démographique des Franco-Ontariens entre 1971 et 1991 », dans Gilles Forlot et Normand Labrie : *L'enjeu de la langue en Ontario français*. Sudbury : Prise de parole, p. 15-32.
- Castonguay, Charles (2002), « Pensée magique et minorités francophones », *Recherches sociographiques*, vol. 43, n° 2 : sous presse.
- Caza, Ronald (2001), « L'impact pratique de la cause Montfort », dans Marc Cousineau et Jean-François Méthot : *La communauté franco-ontarienne. Un peuple, ses droits et son destin*. Sudbury : Institut franco-ontarien, p. 115-125.
- Dallaire, Louise M. et Réjean Lachapelle (1990), *Profil démologique : Ontario*. Ottawa : Secrétariat d'État du Canada.
- Dennie, Donald (1998), « Les Franco-Ontariens. Une perspective multidimensionnelle », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 22 : 101-124.
- Goldbloom, Victor (1998), *Rapport annuel 1997*. Ottawa : Commissariat aux langues officielles.
- Henripin, Jacques (1988), « Certaines tendances séculaires s'atténuent », *Langue et société*, n° 24 : 6-9.
- Lachapelle, Réjean et Jacques Henripin (1980), *La situation démologique au Canada : évolution passée et prospective*. Montréal : Institut de recherches politiques.
- Laflamme, Simon (1990), Recension de Roger Bernard, *Un avenir incertain*. *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 12 : 229.
- Langlois, André (2000), « Analyse de l'évolution démologique de la population francophone hors Québec, 1971-1996 », *Recherches sociographiques*, vol. 41, n° 2 : 211-236.
- Marmen, Louise et Jean-Pierre Corbeil (1999), *Les langues au Canada : Recensement de 1996*. Ottawa : Ministère du Patrimoine canadien et Statistique Canada.
- Martin-Guillerm, Marguerite (1997), « Portrait statistique des Franco-Ontariens de la région métropolitaine de Sudbury, 1991 », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 21 : 9-38.
- Martin-Guillerm, Marguerite et Rozenne Martin (1999), « Les Franco-Ontariens du Nord-Est : le fait français à partir des recensements », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 24 : 51-90.
- O'Keefe, Michael (1998), *Minorités francophones : assimilation et vitalité des communautés*. Ottawa : Ministère du Patrimoine canadien.

ANNEXE

NOTES TECHNIQUES

Pour améliorer la comparabilité des données provenant de recensements différents, nous avons simplifié les déclarations de deux ou de plusieurs langues maternelles ou d'usage aux recensements de 1981, 1991 et 1996 à peu près de la même façon que Statistique Canada a simplifié de semblables déclarations multiples en 1971. Plus exactement, nous avons versé à la population francophone une moitié des réponses doubles du type « anglais et français » à la question sur la langue maternelle, et l'autre moitié à la population anglophone. Par contre, nous avons versé à la population allophone toutes les déclarations de langues maternelles multiples comprenant une autre langue que l'anglais ou le français. Nous avons procédé de manière semblable pour les déclarations de deux ou plusieurs langues d'usage.

Dans le même but, nous avons exclu les résidents non permanents des données pour 1991 et 1996, puisque Statistique Canada ne les a pas comptés pour 1971 et 1981. En fait, sauf pour certaines données non ventilées pour 1971 et 1981, la majeure partie de nos calculs et tableaux ont nécessité l'achat de compilations spéciales de Statistique Canada.

Exceptionnellement, les données dont il est question dans la section sur l'unilinguisme français dans la région Est, y compris les tableaux XII et XIII, proviennent de tableaux sommaires du recensement de 1996. Elles comprennent par conséquent les résidents temporaires, ce qui explique de légers écarts avec, par exemple, les données du tableau XI. À la différence aussi des autres sections, nous y avons réparti toutes les déclarations

de langues maternelles multiples à parts égales parmi les langues déclarées, vu qu'il n'y est pas question de suivre des tendances entre différents recensements.

Nos estimations de la fécondité francophone en Ontario jusqu'en 1986 proviennent de Dallaire et Lachapelle (1990 : 7). Puisque la fécondité francophone en Ontario s'est maintenue habituellement un peu en dessous de celle de l'ensemble des francophones à l'extérieur du Québec, nous nous sommes appuyé sur des estimations de cette dernière depuis 1986 (Marmen et Corbeil, 1999 : 63) pour situer la fécondité francophone en Ontario à 1,5 enfant par femme pour les lustres 1986-1991 et 1991-1996. Il se peut que la fécondité en question ait été légèrement supérieure à ce chiffre. Dans ce cas, il faudrait attribuer à l'anglicisation une part légèrement plus grande dans l'explication du déficit actuel entre les générations francophones.

Dans le calcul du taux de remplacement des générations francophones, nous avons estimé le nombre de jeunes adultes âgés de 27,5 à 32,5 ans en divisant par deux le nombre total de francophones âgés de 25 à 29 et de 30 à 34 ans (nous ne disposions que de données ventilées par groupe d'âge quinquennal).

L'estimation d'une perte nette de 3500 personnes pour la population francophone de l'Ontario dans ses échanges migratoires avec le Québec entre 1991 et 1996 s'obtient également de Marmen et Corbeil (1999 : 71 et 73). On y apprend qu'au cours du lustre, 18 765 francophones ont quitté le Québec pour l'Ontario, et que 64 % des 34 800 francophones qui ont migré des neuf autres provinces vers le Québec provenaient de l'Ontario. D'où une perte d'environ 3507 francophones pour l'Ontario au profit du Québec.

Enfin, pour estimer que plus de la moitié des enfants francophones âgés de 0 à 14 ans dans Prescott-Russell étaient unilingues français en 1996, nous nous sommes appuyé sur le fait que 68,3 % de la population totale de cette division de recensement était francophone (tableau XII) ; sur le fait que le taux d'anglicisation des francophones y était faible et sur l'hypothèse que la fécondité francophone y était approximativement égale à la fécondité anglophone, pour estimer qu'environ les deux tiers des 17 260 enfants âgés de 0 à 14 ans dans Prescott-Russell (tableau XIII) étaient francophones (la population allophone est très faible dans cette division). Cela donne pour le groupe d'âges de 0 à 14 ans plus de 6000 unilingues français (tableau XIII) pour moins de 12 000 francophones. Donc plus de la moitié des enfants francophones de 0 à 14 ans y seraient unilingues français en 1996 (le nombre d'allophones unilingues français étant négligeable dans Prescott-Russell).

Une méthode semblable nous a conduit à conclure qu'en 1996 un peu moins de la moitié des francophones âgés de 65 ans ou plus dans Prescott-Russell étaient unilingues français dans le sens flou du recensement.

LE THÉÂTRE DU P'TIT BONHEUR : NAISSANCE DU THÉÂTRE FRANÇAIS PROFESSIONNEL À TORONTO (1967-1974)

Clermont Trudelle

*Collège universitaire Glendon
Université York (Toronto)*

Pierre Fortier

*Collège universitaire Glendon
Université York (Toronto)*

Les activités théâtrales françaises à Toronto remontent à la vogue des « théâtres de société » ou « cercles d'amateurs » que connaissent Montréal et les autres grandes villes du Québec, au début du XX^e siècle. Le cercle littéraire l'Aiglon de 1943 ou encore le Petit Théâtre de Toronto de 1956¹ organisent des soirées dramatiques qui se déroulent au sous-sol de l'église du Sacré-Cœur de Toronto où l'on joue comédies et tragédies en français, ce qui favorise les rencontres entre francophones. C'est cette longue tradition théâtrale, qui existe au sein de la paroisse du Sacré-Cœur, que perpétue la troupe du Théâtre du P'tit Bonheur².

Rappelons, pour situer la fondation, que l'année 1967 marque le centenaire de la Confédération

1. Clermont Trudelle et Pierre Fortier, *Toronto se raconte : la Paroisse du Sacré-Cœur*, Toronto, Société d'histoire de Toronto, 1987, p. 68.

2. Voir l'article de Pierre Fortier et Clermont Trudelle, « Lever de rideau sur le théâtre français amateur à Toronto », dans *Francophonies d'Amérique*, n° 6, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1996, p. 119-129.

canadienne. Partout au Canada, on organise des célébrations. Montréal, par exemple, site de l'Exposition universelle, reçoit le monde sur une île enchantée, l'île Notre-Dame, inventée de toutes pièces, que l'on baptise « Terre des Hommes ». Ottawa, la capitale fédérale, se prépare à accueillir les « leaders » des différents pays qui visiteront le Canada et y apporteront leur message de fraternité et de solidarité. La Ville-Reine aura aussi des projets d'envergure.

La communauté francophone de Toronto ne se laissera pas prendre de court. Elle prépare au contraire, dès l'automne de 1966, sa participation aux festivités. C'est alors, en effet, qu'un groupe composé de onze différentes associations projette de fonder une Maison française dans le but d'encourager les rapports culturels entre francophones et de créer un plus vif intérêt pour la langue, les arts, la littérature et les traditions françaises³. Le 12 décembre, le groupe présente son projet au Toronto Citizens' Centennial Committee, qui accueille favorablement une telle initiative. Mais ce n'est qu'en avril 1968 que la Maison française reçoit sa charte provinciale.

Dans une lettre envoyée à la Maison française le 4 avril 1968, le ministre de l'Éducation, William G. Davis, se dit « très heureux d'encourager ce projet ». Le mois suivant, la Maison française de Toronto (MFT) ouvre ses

3. Organisations participantes et membres fondateurs : Alliance canadienne (Yvette Godin), Alliance française (Alice Trites), Association France-Canada (Lucien-René L'Allier), Association des Français libres (Julien Gosselin), Association Sépharade (Maurice Benzacar), Chambre de commerce française (Henri Hulot), Ciné-Club français de Toronto (André Bélaiche), Club Richelieu (Pierre Bourgault), Club Rouillé (Joseph Venne), Fédération des femmes canadiennes-françaises de Don Mills (Annette Chalmers) et de Toronto (Claudette Roy-Gobeil), l'avocat Robert E. Martin, le comptable Roger Caloz.

portes au public, au 60 de la rue Front Ouest. Un embryon de bibliothèque est formé où on peut consulter gratuitement revues et journaux français, ainsi que toute la documentation touristique du ministère du Tourisme du Québec et de l'Office du Tourisme de France. La MFT publiera régulièrement un *Bulletin* qui annoncera aux membres des associations francophones, ainsi qu'à toute personne intéressée au fait français à Toronto, les manifestations de langue française qui s'y tiennent ⁴.

Un autre projet se concrétise à la même époque. En 1966, en effet, soit dix ans après la fondation du mouvement de la Fédération des femmes canadiennes-françaises (section de Toronto), l'organisme national à Ottawa ⁵ demande à ses membres de préparer une activité sociale ou culturelle pour souligner le centenaire du Canada. Claudette Roy-Gobeil ⁶, alors présidente de la FFCF (section de Toronto), suggère que l'on monte une pièce de théâtre qui pourrait être présentée à la salle paroissiale : « Comme personne n'avait d'expérience et que je connaissais la pièce de théâtre de Félix Leclerc *Le P'tit bonheur*, composée de différentes saynètes, j'ai cru que

4. On trouve des exemplaires du *Bulletin* aux Archives de la Société d'histoire qui, depuis une vingtaine d'années, conserve divers documents sur la vie française à Toronto.

5. Voir l'histoire de la Fédération des femmes canadiennes-françaises, dans Lucie Brunet, *Almanda Walker-Marchand (1868-1969). Une féministe franco-ontarienne de la première heure*, Ottawa, L'interligne, 1992, 303 p.

6. Au moment où nous rédigeons ce texte, Claudette Roy-Gobeil habite la région de la Beauce, au Québec, où elle dirige, depuis 1981, une troupe de théâtre professionnel, Au Bois des Amoureux, qui présente, à Saint-Joseph-de-Beauce, des spectacles dans le cadre des théâtres d'été.

c'était ce que nous avons de mieux à faire avec nos gens ⁷. »

Le P'tit bonheur avait été créé, le 23 octobre 1948, par la compagnie F.L.M. ⁸, fondée par Félix Leclerc, Guy Mauffette et Yves Vien. La pièce avait été jouée à Montréal et ensuite en tournée, sans trop de succès. Une quinzaine d'années plus tard, soit en 1964, on avait repris *Le P'tit bonheur* qui connut cette fois-ci un grand succès non seulement à Montréal et à Québec, mais aussi à Paris où, grâce à une subvention de quinze mille dollars du gouvernement provincial, Jacques Canetti produit cinquante représentations aux Trois-Beaudets. Pour la première fois, une troupe québécoise traverse l'Atlantique pour jouer dans la capitale française. C'est un événement. La popularité, à cette époque, de l'auteur et de la pièce justifie donc le choix de Claudette Roy-Gobeil ⁹. Félix Leclerc lui accorde avec grand plaisir et gratuitement le droit de jouer sa pièce. Pour la mise en scène, on fait appel à Guy Lessard qui avait déjà une bonne expérience de la scène : d'abord, avec la troupe de l'Union théâtrale de Sherbrooke, jusqu'en 1955 ¹⁰, ensuite avec la troupe du Petit Théâtre de Toronto qui avait repris, avec un grand succès selon Berthe Brunet ¹¹, *Le Mariage*

7. Entrevue de Claudette Roy-Gobeil accordée à la Société d'histoire de Toronto, en août 1995, 213 p.

8. Pour plus d'informations au sujet de cette troupe, voir Félix Leclerc, *Moi, mes souliers*, Montréal, Fides, 1960, 214 p.

9. Jacques Bertin, *Félix Leclerc. Le roi heureux*, Paris, Éditions Arléa, 1987, p. 280.

10. Cette troupe, qui a vu le jour en 1946, a monté de nombreuses pièces au Québec, dont *Le Mariage manqué* de D.S. Lemoyne, qui fut jouée plus de 200 fois, entre 1952 et 1954. Voir Pierre Hébert (avec la collaboration de Réjean Chaloux), *Histoire de l'Union théâtrale (1946-1988)*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 1991, 208 p.

11. *Le Bulletin*, Toronto, le 15 novembre 1956, p. 2.

manqué de Lemoyne. Guy Lessard interprétera aussi le rôle du mari dans la saynète « Nuit de fête »¹².

Dans la production de 1967, on retient cinq des douze saynètes de la pièce de Leclerc (« La visite à l'hôpital », « La veuve », « Le passant charitable », « Nuit de fête » et « Le héros »)¹³. Quatre représentations se tiendront dans la salle paroissiale, au sous-sol de l'église du Sacré-Cœur, à Toronto. Aucune tournée n'était prévue ; cependant, la troupe acquiescera à la demande de la Fédération des femmes canadiennes-françaises de la ville d'Oshawa et y jouera, en janvier 1968, *Le P'tit bonheur*. Dans le bulletin paroissial, on lit que la troupe de Théâtre du P'tit Bonheur de Toronto viendra à Oshawa. Cette erreur sera si bien accueillie que le nom « Théâtre du P'tit Bonheur » restera. Le procès-verbal d'une des premières réunions de la troupe, le 17 mars 1968, indique que le premier article à l'ordre du jour portait sur le choix d'un nom¹⁴. Ce document est déjà titré « Théâtre du P'tit Bonheur »¹⁵. Quatre années plus tard, la troupe obtient

12. Pour une photo de la saynète « Nuit de fête », voir Trudelle et Fortier, *Toronto se raconte*, p. 100.

13. Dans le programme de cette soirée (qui n'est pas daté), on trouve en plus du nom de Guy Lessard, ceux de Madeleine Bastien, Albert Bélanger, Carmen Brassard, Gérard Brassard, Lyette Couillard, Georges Charlez, Maryse Daigneault-Lessard, Jean Gobeil, Robert Godin (seul, à notre connaissance, à poursuivre une carrière théâtrale), Guilda Godbout, Madeleine Guillemette, Roger Martineault, Cécile Michaud et André Rochette. Les décors sont signés Roger Martineault et l'éclairage assuré par André Rochette. Lyette Couillard et Madeleine Bastien aidaient au maquillage des acteurs. De son côté, Ralph Godbout avait la responsabilité de l'enregistrement sonore et de l'équipement.

14. Le Théâtre du Lys fut suggéré.

15. Archives du Théâtre du P'tit Bonheur (TPB), Université Guelph (Ontario). À moins d'indication contraire, tous les documents originaux que nous citons sont tirés de ces archives.

une charte fédérale (1972) sous le nom de Le Théâtre du P'tit Bonheur ¹⁶. »

Quelques mois plus tôt, le 26 octobre 1967 pour être plus précis, Claudette Roy-Gobeil, la fondatrice, avait appris de C. Edward Rathé ¹⁷ que le gouvernement de l'Ontario portait de l'intérêt aux groupes artistiques et culturels français de Toronto et qu'il voulait faciliter leur travail, tant sur le plan artistique que financier. Il serait par exemple possible de faire venir du Québec, aux frais du gouvernement, un metteur en scène professionnel qui ferait profiter leur troupe de son expérience en plus d'apporter un élément nouveau pouvant susciter plus d'enthousiasme chez les acteurs et plus d'intérêt auprès du public.

Ainsi encouragée, la troupe s'organise. À la première réunion du 17 mars 1968, on procède à l'élection du conseil de direction ¹⁸. On discute ensuite du choix de la pièce à monter à l'automne : *Chambre 110* de Jacques Bobet l'emporte sur *Lorsque l'enfant paraît* d'André

16. Trudelle et Fortier, *Toronto se raconte*, p. 101.

17. C. Edward Rathé était, à cette époque, professeur de français à l'Université York de Toronto et coordonnateur du programme des échanges culturels et communautaires du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Voir la lettre de Rathé à Claudette Roy-Gobeil, le 26 octobre 1967, Archives du TPB.

18. Selon le procès-verbal de la réunion du 17 mars 1968, le premier conseil de direction du Théâtre du P'tit Bonheur se compose ainsi : Claudette Roy-Gobeil (directrice), Luc Robitaille (metteur en scène), Madeleine Bastien (assistante), Gislaine Brassard (trésorière), Dianne Giguère et Marie-Paule Broschart (secrétaires), Roger Dupas (publiciste).

Roussin, parce que son auteur est canadien ¹⁹ et que le thème est celui de l'identité canadienne ²⁰.

À la réunion du 2 mai, on invite des experts : le metteur en scène Luc Robitaille, l'auteure torontoise Marcelle McGibbon et l'animateur de la Société Radio-Canada Frédéric de Vancker. On ébauche ensemble des projets pour l'automne : cours de diction, cours d'art dramatique, formation d'un groupe folklorique. En juin, Claudette Roy-Gobeil demande une subvention pour retenir les services d'André Brassard ²¹. Celle-ci est approuvée et le chèque arrive en juillet avec ces mots d'encouragement du ministre de l'Éducation, William G. Davis : « Nous espérons que la présence de M. Brassard contribuera à l'inspiration et à l'enrichissement de votre groupe auquel nous souhaitons beaucoup de succès ²². » Le succès viendra, non pas d'André Brassard, mais de Roland Martineau, de Toronto, qui sera le metteur en scène.

Dès l'automne, alors qu'on répète *Chambre 110*, on donne aussi des cours d'art dramatique et de diction dans la salle paroissiale du Sacré-Cœur. Si l'atelier d'art dramatique ne remporte pas le succès escompté, c'est que la commission scolaire de Toronto avait envoyé un professeur qui parlait tellement peu le français que la directrice devait servir d'interprète. En revanche, les cours de

19. Un des buts de la fondation du TPB était de jouer des pièces de théâtre d'auteurs canadiens. Voir le procès-verbal du congrès régional de la Fédération des femmes canadiennes-françaises, tenu à Kingston, le 3 novembre 1968.

20. Édouard G. Rinfret, *Le Théâtre canadien d'expression française*, t.1, Montréal, Leméac, 1977, p. 74 -75.

21. Lettre de Claudette Roy-Gobeil à C. Edward Rathé, 11 juin 1968, Archives du TPB.

22. Lettre de William G. Davis à Claudette Roy-Gobeil, 19 juillet 1968, Archives du TPB.

diction (de « phonétique », comme les appelait Frédéric de Vancker) iront mieux, mais ne dureront que quelques semaines.

Au début de 1969, le TPB présente *Chambre 110*²³. Le gouvernement de l'Ontario applaudit l'événement²⁴ qui constitue une bonne préparation pour la troupe qui s'apprête à participer au troisième festival annuel de l'Association canadienne du théâtre amateur²⁵ dont elle est membre.

23. *Chambre 110* de Jacques Bobet est présentée au théâtre In The Dell situé au 300 de la rue Simcoe (au sud de l'hôpital Mount Sinai et à l'ouest de l'avenue University), les 29, 30, 31 janvier 1969 et le 1^{er} février 1969, à 20 h 30.

24. Lettre de C. E. Rathé à Claudette Roy-Gobeil, 31 janvier 1969, Archives du TPB.

25. L'ACTA, fondée le 18 octobre 1958, regroupe les troupes de théâtre français amateurs du Canada (principalement du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique). Le but de cet organisme était de promouvoir le développement du théâtre de création et de recherche d'expression canadienne-française au Canada. À l'occasion de la rencontre d'octobre 1958 d'une trentaine de troupes amateurs, réunies à Montréal pour participer à des ateliers sur le théâtre, Guy Beaulne, le fondateur de l'ACTA, explique ainsi les débuts de cette association : « Je conçus l'idée de réunir tous ces ateliers et tous ceux qui y travaillaient, dans une sorte de corporation d'entraide, de services, de rencontres et d'échanges. L'ACTA deviendrait leur secrétariat et ils trouveraient, à travers elle, une vocation nationale et internationale, une fierté collective d'être et de se déclarer amateurs. En organisant et en orientant le théâtre d'amateurs, je pouvais contribuer de façon utile à faire émerger le théâtre professionnel » (*Jeu, Cahiers de théâtre*, n° 15, Montréal, 1980, p. 24). En 1969, l'ACTA compte soixante troupes au Québec et quatre au Canada français : La Troupe Molière de Vancouver, Le Cercle Molière de Saint-Boniface, La Société dramatique de l'Université d'Ottawa et Le Théâtre du P'tit Bonheur de Toronto, (*Jeu, Cahiers de théâtre*, n° 15, Montréal, p. 24.) L'ACTA changera d'orientation au congrès annuel d'octobre 1972 et deviendra l'Association Québécoise du Jeune Théâtre, l'AQJT. (Archives des lettres canadiennes, t. 5, *Le Théâtre canadien-français*, Montréal, Fides, p. 289).

Ce festival se tient en juin 1969, à la Cité des jeunes de Vaudreuil.

Des cinq groupes qui avaient accepté de participer à un concours organisé par Jean Fleury, Pierre Patry et Roger Thibault, deux se retirent : ne restent que le Théâtre de l'Olfac de Chicoutimi, le Théâtre du P'tit Bonheur de Toronto et le Théâtre de la Poudrerie de Rouyn, en Abitibi, qui doivent interpréter la même pièce, *Snap-Shot* de Jean Morin.

Pour le TPB, le défi est de taille. Le jury, composé entre autres de Jean-Claude Germain et de Michelle Rossignol, trouve la présentation du TPB statique et dépourvue d'imagination. Les deux jeunes amoureux y sont assis à une table de café, la main dans la main, les yeux dans les yeux. Tout à l'opposé de cette lecture tendre et rêveuse, mais sans surprise, la troupe de Chicoutimi mise sur la chanson populaire de l'heure « Lindberg ! » de Robert Charlebois pour créer l'atmosphère d'un café underground où les amoureux, bardés de cuir cette fois-ci, trouvent refuge dans la fumée. Le TPB tirera quand même profit de sa participation au concours.

Dans sa nouvelle demande de subvention, Claudette Roy-Gobeil annonce deux pièces : *L'Élixir de monsieur Blaise* de Maurice Bourassa et *Billet de concert* de Marcelle McGibbon que le TPB propose de jouer au théâtre In The Dell, à la fin janvier. Dans les demandes de subvention qu'elle soumet aux gouvernements fédéral et provincial, Claudette Roy-Gobeil présente un budget de dépenses s'élevant à 1 450 \$. Bien qu'aucun procès-verbal ne nous renseigne sur l'obtention ou non de ces subventions, la troupe montera les deux pièces. La mise en scène de la farce « moliéresque » de Bourassa est d'abord confiée à Jacques Beaudry, de la Société Radio-Canada, qui abandonnera très vite et à qui

succédera un de ses collègues, Michel Gélinas, qui fera de même. Michel Dernuet, metteur en scène chevronné de Montréal, prendra la relève. Il viendra presque tous les week-ends et plus souvent encore, à partir de janvier 1970. Il réussit là où ses deux prédécesseurs avaient échoué. En donnant aux comédiens amateurs la confiance qu'il faut avoir pour paraître professionnels, il sauve le spectacle qui sera présenté à la salle du Old Angelo's Theatre les 3, 4, 5, 6 et 7 février.

L'Élixir de monsieur Blaise est précédé d'un lever de rideau, *Billet de concert*, drame en un acte de l'auteure torontoise Marcelle McGibbon²⁶ dont la mise en scène a été confiée à Denis Bélanger. C'est l'histoire d'« un jeune couple séparé par des divergences d'ordre moral plus que par des difficultés matérielles. Tony, beau garçon, beau parleur, d'humble origine, est toujours sans situation après cinq ans de mariage. Il blâmera la société bourgeoise d'où est issue sa femme Josée. Il ne lui pardonnera pas sa supériorité intellectuelle, ses bons sentiments. Ne pouvant la dominer, il cherchera à la détruire en l'humiliant dans l'amour qu'elle a pour lui. Josée comprendra qu'ils ne peuvent rien l'un pour l'autre et partira²⁷. » Bélanger adapte la pièce en la situant dans un contexte

26. Au début des années soixante, Marcelle McGibbon a écrit ses premières pièces qui ont été couronnées par le Théâtre du Nouveau-Monde ou encore par l'ACTA qui lui accorde, deux années de suite, un premier prix, d'abord pour *Le Feu qui couve* (1963), puis pour *Billet de concert* (1964). *Le Feu qui couve* sera le premier texte publié par les éditions de l'ACTA, lancées en juin 1964 et *Billet de concert* gagnera le premier prix de la catégorie « pièces en un acte » au festival de l'ACTA, tenu à Sherbrooke, en 1964. Le but de ce concours était de créer un répertoire de pièces canadiennes que pouvaient jouer les compagnies d'amateurs, (*Jeu, Cahiers de théâtre*, n°15, Montréal, 1980, p. 38).

27. Rinfret, *Le Théâtre canadien d'expression française*, t. 3, p. 3-4.

canadien. Québec remplace Nice, et le billet de concert en question est pour un spectacle présenté dans la salle du palais Montcalm, à Québec. Il réduit la distribution à cinq personnages²⁸. Ce sera une réussite²⁹.

Fiers du succès remporté, les membres du TPB s'interrogent sur leur avenir. La question est reprise par le conseil d'administration qui, le 2 juin 1970, reçoit un metteur en scène d'Ottawa, Jacques Zouvi, qui recommande qu'on élabore un plan quinquennal et qu'on le suive. Selon lui, le TPB devrait, par exemple, travailler en collaboration avec les écoles afin d'intéresser les jeunes au théâtre. À la fin de sa présentation, il suggère aux membres présents de lancer une campagne de recrutement afin de trouver de nouveaux acteurs qu'il faudrait commencer à former dès l'automne. Zouvi se dit prêt à donner ces cours d'art dramatique. Si on retenait ses services, il monterait *Le Fou d'Agolan* de Jacqueline Martin.

Zouvi a bien présenté sa cause en défendant les intérêts du TPB. Aussi sera-t-il engagé dès septembre pour donner des cours d'art dramatique et pour monter *Le Fou d'Agolan*, la seule pièce au programme de la saison

28. La distribution est réduite de sept à cinq personnages : Antoine (Denis Bélanger), la femme d'Antoine (Lise Sanfaçon), Thérèse, sœur de Josée (Madeleine Jean), Laurent, ami d'Antoine (Marc Gauthier) et Juliette, amie de Laurent (Diane Brassard).

29. Le rapport financier de cette production, qui couvre la période s'étendant du 9 décembre 1969 au 24 mars 1970, nous apprend que les recettes des cinq représentations au Old Angelo's (cf. p. 52) et celle donnée à l'école secondaire Étienne-Brûlé de Toronto se chiffrent à 491 \$. À cela s'ajoutent les revenus de la publicité et les dons de bienfaiteurs (455 \$), ainsi qu'une subvention du ministère de l'Éducation de l'Ontario (600 \$), ce qui fait au total 1 546 \$. La plus grande partie du budget (1 159 \$) a été allouée au cachet des metteurs en scène (392 \$), à la publicité (550 \$) et à des frais divers (418 \$). Le profit net de cette production sera de 387 \$.

1970-1971. À ce moment-là, Madeleine Bastien³⁰ dirige le nouveau conseil d'administration³¹. Le premier chapitre de l'histoire du TPB tire à sa fin. Le 18 février 1971, Claudette Roy-Gobeil écrit de Beauceville (Québec) à Madeleine Bastien une dernière lettre qui accompagne la correspondance d'affaires qui a trait au TPB auquel elle souhaite « beaucoup de succès ».

Ce souhait est exaucé puisque *Le Fou d'Agolan*, joué dans la salle de York Mills Collegiate, les 5 et 6 février 1971³², sera repris en province. Michel Gélinas remplacera, comme directeur, le metteur en scène Jacques Zouvi de retour à Ottawa. Il sera assisté à la régie par John Van Burek. La troupe³³ se rendra à Oshawa, Georgetown, Galt, Burlington et Hamilton. En tout,

30. À l'occasion de son décès, le 28 novembre 1996, le *Globe and Mail* de Toronto lui rend un vibrant hommage. Dans un article paru le 20 décembre, la journaliste Kim Honey souligne sa contribution aux activités de la communauté francophone et son attachement au théâtre en particulier : « Madeleine was one of a group of women parishioners who put on French plays Naming themselves the Théâtre du P'tit Bonheur after the play by Felix Leclerc (their first production), the theatre began in 1967 as a centennial project and turned professional in 1972 ; it is now known as Théâtre Français and is one of Canada's largest French theatre companies outside Quebec ».

31. Les membres du nouveau conseil d'administration : Gérard Bastien, Rosaire Cloutier, Jean-Claude Giguère, C. Edward Rathé et Maurice Rotfarb, élus au mois de novembre 1970, pour remplacer Yvette Godin, Claudette Roy-Gobeil, Frank Ernest Dempsey, Marc Morin et Henri Pellan.

32. Les cinq représentations de la pièce jouée à Toronto rapportent 525 \$ (trois soirées à 2 \$ par personne, une soirée pour les étudiants à 1 \$ et une soirée gratuite).

33. Les quinze membres de la troupe : Simon Garneau, Monique Michaud, Lise Sansfaçon-Garneau, Madeleine Jean, Daniel DaSylva, Paul Puvrez, Gyula Kovacs, Bernard Clérin, Gérard Châteaigneau, Francine Veilleux-Lessard, Denise Leblanc, Pierre Grenier, John Van Burek, Marie-France Gizbert et Michel Gélinas.

1 800 enfants et adultes ³⁴ verront cette pièce en deux actes.

Les plus importantes difficultés à surmonter, pour cette tournée, furent d'ordre financier. Pour la tournée de 1971, on projette, dans le budget du TPB de l'année 1970-1971, des dépenses de 7 895 \$ alors que les revenus prévus se chiffrent à 2 680 \$³⁵. Un déficit donc, de 5 215 \$. D'où la nécessité de faire des économies : par exemple, le prix du repas que le directeur allouait aux artistes est passé de 3 à 2 \$ par personne, chacun devant littéralement se serrer la ceinture pour ne pas endetter davantage la troupe dont le déficit anticipé pour 1970-1971 s'élevait à 22 576 \$.

C'est pour éviter la catastrophe que, le 26 avril 1971, Madeleine Bastien, alors secrétaire du TPB, envoie une longue lettre à Robert Savard, responsable des programmes culturels au Secrétariat d'État, dans laquelle elle lui fait part des besoins immédiats de la troupe. Elle lui explique que le TPB aimerait embaucher à l'automne un professeur d'art dramatique qui assumerait aussi la direction artistique de la troupe et ajoute qu'on cherche un local où les artistes pourraient se réunir et travailler : « Nous aimerions avoir notre propre local pour nous y établir en permanence ce qui éliminerait nombre de difficultés. » Madeleine Bastien justifie ces deux demandes, en faisant valoir que « La cause vaut vraiment la peine qu'on s'y intéresse ; la francophonie se révèle de plus en plus intéressée à sa propre culture et nombre d'anglophones commencent à croire au bénéfice du

34. Lettre de John Van Burek à The Atkinson Charitable Foundation, 8 décembre 1971, Archives du TPB.

35. Voir le budget proposé par le TPB, du 1^{er} mars 1970 au 28 février 1971, Archives du TPB.

biculturalisme ». Cette lettre reste sans réponse, ce qui ne met pas pour autant fin aux projets de la troupe qui se réalisent tels que prévus.

Au tournant des années 1970, l'arrivée de John Van Burek, comédien professionnel qui avait étudié à l'Institut belge de théâtre, marque le début d'une nouvelle orientation pour le TPB. À peine embauché, à la fois comme professeur d'art dramatique et directeur artistique, Van Burek écrit au même Robert Savard. Sa lettre du 4 juin 1971 complète en quelque sorte celle de Bastien et précise davantage le programme qu'il envisage réaliser : « Dès maintenant », écrit-il, « je peux vous dire que je prépare le programme plutôt sur le plan d'un ensemble théâtral, qui formera ses propres comédiens qui se produiront en public, que sur le plan d'une école de théâtre et d'une troupe à part. Je suis d'avis qu'un tel programme est plus souhaitable. Cependant, les cours sont ouverts à tous ceux qui s'y intéressent, même s'ils ne veulent pas faire partie de la troupe ». En formant de bons acteurs, Van Burek ambitionne de faire du TPB un théâtre français permanent à Toronto qui aurait autant d'envergure que le théâtre anglais The Canadian Stage.

Le Secrétariat d'État voit ce projet d'un bon œil. Le 12 juillet, Madeleine Bastien reçoit un télégramme de l'honorable Gérard Pelletier du Secrétariat d'État lui annonçant l'heureuse nouvelle : « Nous avons autorisé une subvention de 10 000 \$ en vue d'aider au bon fonctionnement de votre troupe théâtrale. »

La lettre de remerciement de Jean-Claude Giguère, alors président du TPB, est la première écrite sur le papier à en-tête du Théâtre du P'tit Bonheur (Édifice Playter's Hall, au 95 de l'avenue Danforth, à Toronto). Cette salle

d'une centaine de places³⁶ abritera la troupe, de l'été 1971 à l'automne 1977 ; par la suite, elle emménagera à la Cour Adélaïde jusqu'en 1987³⁷. On s'y réunira, on y répétera et on y accueillera le public les soirs de spectacles.

Dans une lettre du 12 avril 1972, Van Burek présente à Robert Savard le programme de la saison 1971-1972 : *Une soirée de poésie* et un *Café théâtre* avec la troupe du Café théâtre de l'Université de Toronto et The French Drama Group of York University ; *Circa Toronto*, création de Richard Fleury ; *Un bateau que Dieu sait qui avait monté et qui flottait comme il pouvait, c'est-à-dire plutôt mal*, tragi-comédie d'Alain Pontaut et *Le Chemin de Lacroix* de Jean Barbeau. Pendant la saison estivale, on présentera, à Niagara-sur-le-Lac, *Goglu* de Jean Barbeau³⁸ et un monologue tiré de *Ça-dit-qu'essa-à-dire* de Jacqueline Barrette. Ces deux spectacles seront repris à Stratford. Et en août, la troupe jouera dans dix parcs de la ville de Toronto³⁹ la pièce pour enfants *La*

36. Dans ce même local, on organisait, au début des années cinquante, des activités et des rencontres socioculturelles pour des milliers d'Acadiens qui habitaient Toronto et qui avaient leurs propres organisations (Voir « Le Bulletin de Toronto : journal d'expression et d'impressions acadiennes », *Revue de l'Université de Moncton*, Moncton, vol. 27, 1994, p. 303).

37. La Cour Adélaïde, située entre les rues Church et Yonge à Toronto, réunit à cette époque trois troupes professionnelles : Open Circle Theatre, New Theatre et Le Théâtre du P'tit Bonheur.

38. Échanges de lettres entre John Van Burek et Jean Barbeau, juin, juillet et août 1972, aux Archives du TPB.

39. Les représentations auront lieu le lundi 14 août dans le Wells Hill Park ; le mardi 15 août dans Earls Court Park ; le mercredi 16 août dans le Monarch Park ; le vendredi 18 août dans le Kew Gardens ; le samedi 19 août dans le Grange Park ; le dimanche 20 août dans l'église Saint-Louis-de-France ; le lundi 21 août dans Moss Park ; le mardi 22 août dans Chorley Park ; le mercredi 23 août dans Harbord Park et le jeudi 24 août dans Allan Gardens. (Voir le communiqué de presse « Le P'tit Bonheur en tournée dans les parcs de Toronto », aux

Nuit des visiteurs de Peter Weiss, le célèbre auteur de Marat-Sade.

L'avenir du TPB semble assuré. Van Burek peut compter sur une équipe de dix-sept artistes et sur un public de plus en plus intéressé à venir dans la salle nouvellement équipée : « Quant à notre installation et l'aménagement du théâtre », écrit-il, « le seul enthousiasme de nos visiteurs témoigne de notre réussite : pour la somme de 3 000 \$ environ, nous avons installé un théâtre de poche dans un local très accueillant et sympathique ⁴⁰ ».

Avec les cinq spectacles de la saison 1971-1972 et les deux autres joués au cours de l'été, le TPB (qui se présente, dans sa publicité, comme le seul théâtre permanent de langue française à Toronto) se fait de mieux en mieux connaître du public et se taille une place de choix dans la Ville-Reine.

Au public francophone s'ajoute un grand nombre d'anglophones francophiles : « 50 % de notre public est anglophone », affirme Van Burek. C'est que Toronto connaît à l'époque un véritable engouement pour le bilinguisme et le théâtre français. Par exemple, *Le Chemin de Lacroix / The Way of Lacross* est non seulement joué en français au TPB mais également en anglais au Poor Alex. La presse anglophone commente les deux productions. Dans son article intitulé « French theatre's final play a fascinating production » publié dans le *Toronto Star* du 12 mai 1972, le critique Urjo Kareda mentionne la qualité de celle du TPB : « Under Van Burek's guidance, it receives a most responsive production. The audience sits in narrow rows in the centre of the acting area and the

Archives du TPB).

40. Lettre de John Van Burek à Robert Savard, 12 avril 1972, Archives du TPB.

stations of the cross — brilliantly designed by Kathryn de Vos Miller and Doru Illiesiu — fill the circumference of the room so that the production proceeds all the way around the spectators. » Le critique s'enthousiasme aussi du jeu convaincant des acteurs Michèle Labarre et Jean-Marc Amyot ⁴¹.

À l'automne de la même année, alors que le TPB présente en français et en anglais deux autres pièces de Jean Barbeau, *Solange* et *Goglu*, Urjo Kareda du *Toronto Star* loue sans complaisance les réalisations de la troupe et de son directeur, dans son article « Important advance in theatre » : « Le Théâtre du P'tit Bonheur is an amalgam of artistic innovation and artistic achievement. It is the only continuing French-language theatre in Toronto, yet doesn't yield to complacency in that distinction. Under the energetic direction of John Van Burek, the theatre has worked toward an estimable standard of production and performance... ». John Van Burek n'est pas seulement un directeur énergique ; il est aussi un traducteur chevronné de pièces de théâtre québécoises, ce qui explique son choix de monter à Toronto des pièces d'auteurs québécois. Dans leur article sur le théâtre québécois à Toronto, Mariel O'Neill-Karch et Pierre Paul Karch précisent que « c'est grâce surtout à deux troupes professionnelles, le Théâtre du P'tit Bonheur (fondé en 1968) et le Tarragon Theatre (fondé en 1971) et à deux metteurs en scène qui sont également traducteurs, John Van Burek (nommé directeur artistique du TPB en 1971) et Bill Glassco (directeur artistique du TT de 1971 à 1982), que

41. *The Toronto Star*, 12 mai 1972.

le théâtre québécois s'est fait connaître du public torontois »⁴².

Pour sa cinquième saison, le TPB ouvre davantage son éventail. John Van Burek signe quatre mises en scène : les deux pièces de Barbeau : *Solange* et *Goglu* ; *Le Fou et la Nonne* de Stanislaw I. Witkiewicz ; *La Nuit des autres* de l'auteure torontoise Marcelle McGibbon. Deux autres pièces complètent le volet « théâtre » du programme : *Les Bonnes* de Jean Genêt mise en scène par Michel Gélinas et *Les Précieuses ridicules* de Molière, par Guy Pelletier. En plus, on peut voir un spectacle de mime (Paul Gaulin et compagnie) et assister à deux soirées de chansons : le tour de chant d'*Alexandre Zelkine* et une revue musicale *Je reviens chez nous* d'après les chansons de Jean-Pierre Ferland⁴³. En tout neuf spectacles réunissant amateurs et professionnels.

Au début de l'hiver 1973, on convient que cette situation ne peut pas durer. Pour que le TPB répande une culture francophone et s'identifie comme théâtre franco-ontarien (le choix de la pièce de Marcelle McGibbon le confirme), il doit se ranger parmi les théâtres professionnels de Toronto. Pour y arriver, il doit recruter et former à Toronto, des comédiens et des techniciens, plutôt que de faire appel à des artistes et des artisans de Montréal. Et finalement, le travail de tous les membres de la troupe doit être rémunéré⁴⁴. Le Conseil d'administration du

42. Mariel O'Neill-Karch et Pierre Paul Karch, « Le théâtre québécois à Toronto », dans *Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français*, n° 5, 1983, p. 99-105.

43. On trouvera une liste des pièces jouées en 1972-1973, compilée par Solange Champagne, Patricia Dumas et Claudia Lebeuf, dans l'historique *Les quinze ans du Théâtre du P'tit Bonheur 1967-1982*.

44. Document « rémunération et bénévolat » du Conseil d'administration du Théâtre du P'tit Bonheur, 1973, Archives du TPB.

TPB tranche la question, comme l'annonce la secrétaire dans une lettre, datée du 9 novembre 1973, qu'elle adresse aux membres du TPB : « Notre réunion générale du 14 mai a marqué le début d'une ère nouvelle au P'tit Bonheur. Nous avons travaillé d'arrache-pied : depuis juin nous sommes un théâtre professionnel. » Cette lettre, le seul document que nous ayons sur la réunion du 14 mai, répond au vœu exprimé par John Van Burek dans une entrevue qu'il accordait, en juillet 1973, au journal *Courrier Sud* de Toronto : Le P'tit Bonheur doit devenir professionnel ou cesser d'exister.

Cette décision ne plaît pas à tous les membres. Le conseil d'administration s'empresse de les rassurer en protestant que leur participation est toujours bienvenue. Mais, pour ce qui est des auditions, elles seront dorénavant ouvertes à tout le monde ⁴⁵ et annoncées dans les médias comme l'ont été celles qui se sont tenues le 10 novembre pour la pièce d'Edward Albee *Qui a peur de Virginia Woolf*? On songe toutefois à annoncer les auditions à venir, en envoyant une lettre personnelle aux membres⁴⁶. C'est ainsi que la fusion entre le théâtre français amateur et le théâtre français professionnel allait se faire. Commence alors l'histoire du premier théâtre français professionnel de Toronto, connu aujourd'hui sous le nom de Théâtre français de Toronto ⁴⁷ qui fête en 2002 ses trente-cinq ans d'existence ⁴⁸.

45. Lettre d'Anne Van Burek aux membres du Théâtre du P'tit Bonheur, 19 novembre 1973, Archives du TPB.

46. *Loc. cit.*

47. Claude Deschênes, dans son article « Du P'tit Bonheur au Théâtre français », écrit : « [...] le conseil d'administration en est venu à la conclusion que la nouvelle appellation serait plus significative de la nature de ce théâtre » (*L'Express de Toronto*, 14-20 avril 1987, p. 5).

48. À l'occasion de cet anniversaire, le Théâtre français de Toronto a publié un album souvenir préparé par Anne Nenarokoff-Van Burek.

Le théâtre français amateur n'a pas disparu avec le Théâtre du P'tit Bonheur, les Tréteaux de Paris (1954-1974) et les Papillons de velours (1979-1982)⁴⁹. Depuis plus de trente ans, des institutions comme le collège St. Michael de l'Université de Toronto et le collège Glendon de l'Université York soutiennent le théâtre français amateur et encouragent les gens à en faire, à le vivre et à y participer. Cette tradition, qui fait partie de l'histoire vivante de la francophonie torontoise, existe toujours aussi au sein de différents groupes communautaires. La troupe du Nouveau Théâtre d'Occasion, pour n'en nommer qu'une, monte des pièces du répertoire québécois. En novembre 1997, c'était *Le P'tit bonheur*. Pure coïncidence, nous assure-t-on, mais combien intéressante, puisqu'elle nous ramène à notre point de départ.

Ce livre présente des témoignages (et des photos) d'acteurs, d'auteurs et de plusieurs artisans qui ont participé au développement du Théâtre français. Voir *Les noces de perle du TjT trente ans ! Livre-anniversaire*, Toronto, 1997, 36 p.

49. Voir dans *Francophonies d'Amérique*, n° 6, 1996, l'article de Pierre Fortier et Clermont Trudelle, « Lever de rideau sur le théâtre français amateur à Toronto », p. 125-126.

DISCRIMINATION SEXUELLE ET DISCRIMINATION LINGUISTIQUE : LECTURE DES INÉGALITÉS SALARIALES AU CANADA ET EN ONTARIO

Christiane Bernier

*Département de sociologie
Université Laurentienne*

Simon Laflamme

*Département de sociologie
Université Laurentienne*

L'équité salariale, malgré des progrès réels depuis vingt ans, demeure un enjeu de société au Canada. Comment, en effet, dans une des sociétés les plus démocratiques de la planète, peut-on vivre avec l'idée qu'il y ait des disparités salariales entre des catégories de personnes, qui ne soient pas justifiées par des différences objectives, telles que la compétence ou les connaissances ? Comment peut-on vivre avec l'idée que toutes les personnes, à qualifications équivalentes, n'aient pas accès aux mêmes avantages ? Si cela peut s'expliquer historiquement, en aucun cas cela ne peut être encore admissible selon les valeurs démocratiques dont se réclament la plupart des individus qui vivent au Canada.

I.— PROBLÉMATIQUE

Dans un article récent (Bernier et Laflamme, 2000), nous avons fait état de l'évolution des grandes tendances en matière de répartition des salaires entre les femmes et les hommes, sur une période de vingt-cinq ans, pour

l'ensemble des travailleurs canadiens à temps plein. Cette comparaison a fait voir, chiffres à l'appui, les progrès réellement accomplis par les femmes dans les différentes catégories d'emploi, en même temps qu'elle a permis d'identifier les secteurs où l'accès à l'égalité semble encore très problématique. En effet, l'examen des disparités salariales à partir des occupations, des secteurs d'emploi, de l'âge et du niveau de scolarité a permis de parvenir à une compréhension plus fine de la situation réelle qu'est celle des femmes dans la structure du travail.

Le présent article a pour objectif de pousser plus avant la réflexion en se demandant si la variable linguistique peut être un facteur aggravant de l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Dans le contexte linguistique canadien, où le français fait souvent office de langue minorisée, peut-on penser que les femmes francophones, en plus d'être discriminées sur la base de leur sexe, le sont aussi sur la base de la langue ? La question est d'un intérêt certain, particulièrement dans les milieux minoritaires ou excentrés. Elle a été soulevée à maintes reprises tant par les chercheuses féministes que par les analystes des situations minoritaires.

En procédant à la comparaison entre anglophones et francophones des deux sexes, la question générale à laquelle nous nous sommes attardés a été celle-ci : la discrimination salariale est-elle d'abord liée au sexe ou plutôt à la langue et, dans un cas comme dans l'autre, de quel ordre est l'effet de l'occupation comme telle sur les différences salariales que l'on peut observer ?

Formaliser cette question mène à des combinaisons d'interrogations, en fonction des recouvrements de ces trois variables (langue, sexe, occupation) avec les divers groupes que l'analyse suppose ; ainsi :

- 1- *selon la langue et le sexe* : y a-t-il une différence salariale, et de quel ordre, lorsque c'est le cas entre :
 - Hommes anglophones et hommes francophones : Ha-Hf
 - Femmes anglophones et femmes francophones : Fa-Ff
 - Hommes anglophones et femmes anglophones : Ha-Fa
 - Hommes francophones et femmes francophones : Hf-Ff
- 2- *selon la langue et l'occupation* : les différences entre les groupes ethnolinguistiques sont-elles construites en fonction de ghettos d'emplois, comme cela est le cas pour les sexes et l'occupation ?

Certaines données permettant une réponse partielle à ces questions existaient déjà. Mais elles n'ont pas toujours été mises en relation les unes avec les autres pour présenter une comparaison à l'échelle canadienne ou ontarienne. C'est l'objectif de la présente recherche.

Finalement, après avoir établi les principales impropriétés pour les groupes en fonction des questions ci-dessus mentionnées, il nous est apparu intéressant d'examiner, en troisième lieu, les effets résultant d'une analyse des interactions entre ces variables¹.

Cette démarche statistique est importante car elle permet de révéler selon quelle logique se construit la discrimination salariale au Canada.

Et, dès lors, on pourra s'interroger sur le sens des tendances qui se dessinent : évoluons-nous vers une atténuation des discriminations salariales (entre groupes

1. L'analyse des interactions, ici, est à comprendre dans son sens statistique qui veut que les variations selon une variable indépendante aient lieu en fonction des variations d'une autre variable indépendante. Dans ce sens, si une analyse de variance à deux facteurs indépendants démontre que les femmes (anglophones et francophones) ont, de la même manière, un revenu inférieur à celui des hommes quel que soit le groupe linguistique, alors il n'y a pas d'effet d'interaction ; au contraire, si la différence entre le revenu des femmes et celui des hommes dépend du groupe linguistique, il y a alors un effet d'interaction des variables sexe et groupe linguistique.

ethnolinguistiques et entre les sexes) ou, au contraire, celles-ci sont-elles à ce point tissées dans la structure même du travail qu'elles sont insurmontables ? Comment, donc, comprendre les transformations actuelles du monde de l'emploi du point de vue des salaires ?

Pour être en mesure d'interpréter les résultats que nous présentons, il faut se rappeler que deux thèses principales sont généralement invoquées, dans la postmodernité, comme explication aux transformations sociétales :

— soit on postule que la postmodernité autorise de plus en plus les différenciations sociales et identitaires : on parle alors de constitution d'identités multiples dans lesquelles l'identité occupationnelle ne serait qu'une parmi d'autres. On serait femme, d'origine africaine et francophone, tout autant qu'ingénieure, directrice d'entreprise ou infirmière. Il y aurait donc de plus en plus de possibilités pour les individus d'être différents, l'identité révélée ou assumée serait fonction du contexte d'interaction immédiat (Boisvert, 1995 ; Touraine, 1997);

— soit, soutient-on, au contraire, que les situations sociales et les individus tendent à l'homogénéisation : ce serait un des effets de la transformation de l'économie du travail que de niveler les différences identitaires entre les groupes sociaux et entre les individus, n'en retenant que leurs caractéristiques utiles sur le marché de l'emploi (à l'exclusion de leurs attributs sociodémographiques). Dans cette optique, les inclinations vers l'individuation seraient illusoire, n'ayant pour fin que de rendre invisible la nécessité de la consommation. Les thèses de l'École de Francfort (Horkheimer et Adorno, 1974) vont dans ce sens-là, de même que celles de la théorie de la *cultivation* (Gerbner, 1967), de la théorie des industries culturelles (voir par exemple Miège, 1996) ou encore celles qui ont récemment été développées par Balandier

(2001) quand il fait allusion au « grand système ». Paradoxalement, pourtant, dans cette même optique, on soutient aussi que les occupations servent à distinguer symboliquement les travailleurs et que leur diversité constitue une condition essentielle de la postmodernité ! (Baudrillard, 1970, 1999). Ainsi, on produit des travailleurs spécialisés et des consommateurs liés entre eux par les moyens de communication de masse.

Laquelle de ces logiques rend le mieux compte de ce que l'on peut observer au Canada et en Ontario ? Ce que l'analyse a démontré, comme on le verra, c'est que, en fait, on assiste à un double mouvement : les influences de la langue, du sexe et de l'occupation persistent et s'atténuent à la fois. La postmodernité, en complexifiant les zones de différenciation sociale et en intensifiant les lieux d'homogénéité, semble produire des variations selon certaines des variables retenues, notamment le sexe et l'occupation, en même temps qu'elle donne à observer des effets d'interaction qui témoignent du fait que les tendances sociales ne sont pas forcément tranchées.

Mais avant d'aborder les analyses, une précision s'impose. Loin de nous l'idée de définir l'équité en matière d'emploi par la seule équité salariale. Le fait que des catégories de personnes, à compétences égales, obtiennent un salaire équivalent ne signifie pas que l'équité en matière d'emploi est chose acquise pour autant : la discrimination peut très bien se faire à l'embauche (nombre de personnes recrutées pour chacun des deux groupes), lors de promotions (pour un groupe plus que l'autre), pour l'accès aux formations (disponibles dans une langue ou pour un sexe et non pour l'autre), etc. Mais si, d'ores et déjà, on pouvait constater qu'il y a une discrimination quant au salaire entre les groupes linguistiques anglophone et francophone, cela permettrait de

confirmer les représentations sociales qu'entretiennent encore les francophones à ce sujet.

II.— DISCRIMINATION SEXUELLE AU CANADA : TOUJOURS PRÉSENTE, MAIS...

Dans « L'équité salariale au Canada : un progrès inégal » (Bernier et Laflamme, 2000), nous avons développé une analyse longitudinale comparant les revenus des femmes et des hommes, selon le niveau d'instruction, le secteur d'occupation et certaines catégories d'âge, à partir des fichiers de microdonnées des enquêtes de Statistique Canada sur les particuliers, provenant des recensements de 1971, 1981, 1991 et 1996. Cela nous a permis de démontrer que l'âge et, à un moindre degré, le niveau de scolarité, peuvent être des facteurs d'amoindrissement de l'écart salarial entre les hommes et les femmes, avec, cependant, des variantes importantes selon les secteurs d'emploi.

Sans croire qu'il s'agisse là des seuls éléments qui aient une influence sur l'importance de l'écart dans les revenus entre les hommes et les femmes², nous y avons vu des éléments importants de compréhension du phénomène. Nous avons observé que les plus jeunes femmes sont habituellement moins discriminées que les femmes plus âgées — ce, dans presque tous les secteurs d'emploi — et que le niveau de scolarité à lui seul n'est pas garant d'équité, les résultats ayant clairement permis de mettre

2. La syndicalisation est une variable non négligeable, par exemple, ou la formation dispensée en milieu de travail, ou encore, comme cela a souvent été mentionné, la région. Mais bien qu'elles puissent être invoquées pour expliquer une partie de l'écart salarial entre les hommes et les femmes, on ne peut éviter de remarquer que ces variables sont aussi une partie du problème.

au jour les effets continus de la symbolique de la domination masculine dans l'organisation du marché du travail.

Ainsi, pour tout emploi qui fait appel à des compétences ne pouvant s'acquérir qu'avec l'instruction et qui ne fait pas partie d'un champ d'occupations traditionnellement masculines, nous avons observé une nette progression (dans l'enseignement ou dans les sciences sociales, par exemple) ; pour des secteurs d'occupations, par contre, qui requièrent aussi des compétences acquises par l'éducation, mais qui ont longtemps été (et sont encore) dominés, dans leurs hautes sphères, par l'intelligentsia masculine, ces progrès sont beaucoup plus lents (dans l'administration et, quoique dans une moindre mesure, dans la santé et dans les sciences naturelles).

Par ailleurs, dans les domaines où une éducation avancée ne peut être normalement utile dans le travail, les progrès peuvent être d'une extrême lenteur, quand on ne doit pas tout simplement parler de reproduction de la discrimination (dans les industries manufacturières, dans les autres industries du secteur primaire et dans la vente) ; non seulement les femmes y sont-elles globalement maintenues dans des situations de discrimination, mais encore celles qui sont instruites n'arrivent même pas à faire valoir leur scolarité — comme les hommes parviennent à le faire —, probablement parce que l'essence du travail n'y repose pas sur l'instruction, ni l'essence de la discrimination sur la compétence acquise.

Nous en avons conclu que l'on fait donc face à deux types de discrimination sexuelle : l'un que nous avons qualifié de *contingent* (ou variable, transformable), où l'on peut imaginer qu'à force de temps et d'instruction les femmes connaîtront éventuellement la parité avec leurs collègues masculins ; l'autre, de type *structurel*, où

les femmes semblent liées à des traditions sexistes dont on voit mal encore comment elles pourront être transformées sans changement social profond. Et c'est dans le gigantesque milieu des emplois peu qualifiés qu'il nous est apparu que l'héritage de la division sexuelle se transmet le plus aisément, le plus solidement, et que la condition féminine se reproduit le plus dans la ségrégation.

Donc, et cela n'est une surprise pour personne, discrimination sexuelle il y a, dans l'emploi. Mais alors que les modèles de distribution de l'écart salarial entre les hommes et les femmes apparaissent plus clairement désormais, qu'en est-il de ce qui se passe entre anglophones et francophones, tant entre les hommes entre eux qu'entre les femmes entre elles ?

III.— DISCRIMINATION SEXUELLE ET ETHNOLINGUISTIQUE EN MILIEU MINORITAIRE

En ce qui concerne les femmes, plusieurs chercheuses féministes l'ont soutenu : les effets de la discrimination dont sont victimes les femmes en milieu minoritaire s'accumulent, voire se multiplient (Juteau-Lee, 1983 ; Coulombe, 1985 ; Cardinal et Coderre, 1990 ; d'Augerot-Arend, 1993 ; Cardinal, 1993) ; une femme est discriminée en fonction du sexe ; si en plus cette femme est francophone, elle serait doublement discriminée, et si elle habite en région, triplement. Ainsi, si cette thèse s'avère, une étude des disparités salariales en milieu minoritaire devrait permettre d'observer — outre les différences déjà identifiées entre les hommes et les femmes au Canada — non seulement une différence entre les francophones et les anglophones, mais encore un écart plus prononcé entre les femmes et les hommes dans le cas des

minorités francophones : les femmes francophones devraient être encore plus discriminées que leurs consœurs anglophones. Ce qui signifierait plus ou moins que les femmes francophones se retrouveraient au plus bas de l'échelle salariale, alors que les hommes anglophones en occuperaient la position la plus élevée. Toutefois cette thèse a déjà été critiquée, et l'on a fait valoir que les inégalités ethniques et les inégalités sexuelles ne relèvent pas nécessairement de la même dynamique (Bernier, 1993), de sorte que l'on pourrait aussi s'attendre à ce que les rapports entre les sexes ou entre les groupes ethno-linguistiques procèdent de logiques distinctes.

En ce qui concerne les francophones, on sait qu'au Canada ils ont historiquement été soumis à diverses formes de discrimination liées à l'emploi. Dans les premières analyses de Porter (1965), ils faisaient triste figure, se présentant parmi les derniers sur l'échelle ethnique du pouvoir et des revenus.

On sait aussi que la question de la discrimination linguistique a été largement abordée dans le cadre de la mise sur pied de lois en faveur de l'équité en matière d'emploi, dans les années 1990, particulièrement en milieu minoritaire.

En Ontario, notamment, l'ACFO a, dans ce contexte, souligné plus d'une fois les obstacles historiques et systémiques dont sont victimes les francophones de la province (1991). Y faisant écho, le Caucus francophone, porte-parole des fonctionnaires francophones du gouvernement ontarien, identifiait, dans un rapport faisant suite aux consultations auprès des francophones sur l'équité en matière d'emploi (1992), quatorze obstacles systémiques que les francophones auraient à surmonter dans le cadre de leur travail (cité par Denault et Cardinal, 1999 p. 95). L'objectif de ces deux groupes était de faire inclure de

façon spécifique les francophones au sein des groupes désignés par le gouvernement ontarien — qui suivait en cela les dispositions prises par le gouvernement canadien — dans son projet de loi sur l'équité en matière d'emploi. On aurait voulu que les Franco-Ontariens soient nommés spécifiquement au sein des quatre groupes identifiés : les autochtones, les femmes, les minorités visibles et les personnes avec un handicap. La loi ontarienne sur l'équité en matière d'emploi fut révoquée par le gouvernement conservateur après son accession au pouvoir en 1995, mais, de toute façon, les francophones avaient échoué à s'y faire reconnaître comme groupe cible.

Nonobstant ces considérations, les calculs effectués sur les différences en ce qui a trait au *revenu individuel moyen* (tous les revenus combinés y compris ceux provenant d'un salaire) des francophones et des anglophones, en Ontario, ne font pas état d'un très grand écart : autour de 5 % entre 1986 et 1991³. Mais qu'en est-il des différences qui portent sur le salaire uniquement ? L'Office des affaires francophones fait état d'un revenu d'emploi moyen supérieur pour les francophones en Ontario (1999).

Et au Canada ?

Pour répondre à cette question et établir diverses comparaisons, nous avons analysé les microdonnées de l'enquête de 1996 de Statistique Canada sur les particuliers. Nous avons isolé diverses variables dont le sexe, la langue maternelle (définie en tant que première langue apprise à la maison et encore comprise), la région (telle que définie par Statistique Canada), l'occupation (définie selon la classification de 1991 qui compte vingt-cinq

3. Le revenu moyen des francophones de l'Ontario est de 25 527 \$ en 1991. Celui des anglophones de 26 713 \$ (ACFO, 1994 : 50).

catégories ; voir Annexe I), le type de travail (selon qu'il est à plein temps ou temps partiel) et les salaires et traitements tirés d'un emploi. Les analyses ont porté sur des personnes qui sont âgées de plus de quinze ans.

IV.— RÉSULTATS : LECTURE DES DIFFÉRENCES ENTRE LE CANADA ET L'ONTARIO

Au Canada : les femmes et les francophones

Dans l'ensemble, si l'on prend les travailleurs à plein temps seulement et si l'on ne retient comme francophones ou comme anglophones que les individus qui n'ont fourni qu'une seule réponse quant à la langue maternelle (anglais ou français), on peut affirmer qu'il y a une certaine discrimination linguistique au Canada dans les revenus d'emploi, au désavantage des francophones⁴, et cela, tant chez les femmes entre elles⁵ (une différence de 1 826,35 \$) que chez les hommes entre eux⁶ (une différence de 3 128,16 \$). On sait que la différence entre les hommes et les femmes est importante dans l'ensemble⁷ (8 329,43 \$) ; or, cet écart est visible aussi bien chez les anglophones⁸ (8 987,87 \$) que chez les francophones⁹ (7 686,06 \$) (voir le tableau I).

4. $\bar{x}_{\text{anglos}} = 29\,951,05$ et $\bar{x}_{\text{francos}} = 27\,374,22$ ($t_{(156\,965,81)} = 26,51$; $p < 0,001$).

5. $\bar{x}_{\text{Fa}}(\text{femmes-anglos}) = 24\,617,56$ et $\bar{x}_{\text{Ff}}(\text{femmes-francos}) = 22\,791,21$ ($t_{(60\,104,68)} = 15,69$; $p < 0,001$).

6. $\bar{x}_{\text{Ha}}(\text{hommes-anglos}) = 33\,605,43$ et $\bar{x}_{\text{Hf}}(\text{hommes-francos}) = 30\,477,27$ ($t_{(95\,331,98)} = 22,36$; $p < 0,001$).

7. $\bar{x}_{\text{F}}(\text{femmes}) = 23\,611,70$ et $\bar{x}_{\text{H}}(\text{hommes}) = 31\,941,13$ ($t_{(319\,503,07)} = -106,10$; $p < 0,001$).

8. $\bar{x}_{\text{Fa}} = 24\,617,56$ et $\bar{x}_{\text{Ha}} = 33\,605,43$ ($t_{(189\,147,09)} = -84,81$; $p < 0,001$).

9. $\bar{x}_{\text{Ff}} = 22\,791,21$ et $\bar{x}_{\text{Hf}} = 30\,477,27$ ($t_{(74\,809,94)} = -51,95$; $p < 0,001$).

TABLEAU I
ÉCART SALARIAL ENTRE LES SEXES ET ENTRE
LES GROUPES ETHNOLINGUISTIQUES
CANADA, 1996

Femmes/ Hommes	H _{franco} /H _{anglo}	F _{franco} /F _{anglo}	F _{anglo} /H _{anglo}	F _{franco} /H _{franco}
-8 329,43 \$	-3 128,16\$	-1 826,35 \$	-8 987,87\$	-7 686,06\$

Données construites à partir du Fichier des microdonnées, *Recensement* de 1996.

La discrimination linguistique, donc, est loin d'être aussi marquée que la discrimination sexuelle : le quotient femmes/hommes montre que les femmes gagnent, dans l'ensemble, 0,74 de ce qui est attribué aux hommes, alors que le rapport entre les francophones et les anglophones donne une proportion de 0,91. Si l'on maintient comme numérateur les francophones et qu'on calcule les quotients pour les femmes et pour les hommes seulement, on obtient des proportions de 0,93 et 0,91, respectivement ; si l'on effectue le calcul inverse en prenant les femmes comme numérateur chez les anglophones puis chez les francophones, les proportions sont de 0,73 et de 0,75.

On le voit clairement : la discrimination salariale est d'abord et avant tout un litige homme-femme ; elle suit le vecteur de la logique de la domination masculine.

Mais ces résultats font néanmoins surgir une question fondamentale : l'écart salarial entre francophones et anglophones à l'échelle du pays pourrait-il s'expliquer par une autre variable que celle de la langue ? Puisqu'une grande proportion (près de 80 %) de l'échantillon francophone provient du Québec, ne serait-on pas ici face à un phénomène géo-économique plutôt que linguistique ? Il s'agit là d'une question qui a son importance : cette grande concentration des Québécois influe nécessairement

sur les résultats : si, par exemple, les salaires sont moins élevés au Québec, ou si le niveau économique y est généralement plus faible qu'à d'autres endroits au Canada, on introduirait une tangente dans l'analyse. Il apparaît donc nécessaire de le vérifier.

Pour ce faire, nous avons répété les analyses, mais, cette fois, en éliminant le Québec des comparaisons. À nouveau, on note une différence significative entre les anglophones et les francophones¹⁰ (1 182,81 \$), mais elle n'est plus que de 0,04, les francophones hors Québec gagnant 0,96 de ce que les anglophones reçoivent. L'écart entre les femmes et les hommes, lui, persiste¹¹ (8 544,71 \$), les femmes étant rémunérées à 0,74 du salaire des hommes¹².

En Ontario : les femmes, les autres, mais non les francophones

Cette réduction de l'écart entre les francophones et les anglophones par l'exclusion du Québec laisse supposer que la différence entre ces deux groupes linguistiques dépend en grande partie de la province et que, par conséquent, elle pourrait s'annuler, voire s'inverser. Or, c'est précisément ce qu'a entrevu Diane Farmer : « En 1991, le revenu médian d'emploi pour la population totale de

10. $\bar{x}_{\text{anglos}} = 29\,935,12$ et $\bar{x}_{\text{francos}} = 28\,752,31$ ($t_{(13\,230,28)} = -5,37$; $p < 0,001$).

11. $\bar{x}_F = 24\,017,70$ et $\bar{x}_H = 32\,562,41$ ($t_{(242\,145,41)} = -92,81$; $p < 0,001$).

12. Pour l'Ontario, le revenu d'emploi moyen des femmes francophones est supérieur à celui des femmes dans la population ontarienne (23 710 \$ versus 22 180 \$). Mais l'écart salarial homme-femme demeure important, tant entre femmes francophones et hommes francophones (68 % du revenu d'emploi moyen des hommes francophones) qu'entre femmes en général et hommes en général (64 % du revenu d'emploi de l'ensemble des hommes) (Office des affaires francophones, octobre 1999b p. 17).

l'Ontario âgée de 15 ans et plus était de 22 377 \$. Les francophones avaient un revenu médian d'emploi de 24 073 \$, ce qui représente un avantage de 7,6 % » (1996, p. 58) pour les données du *Recensement* de 1991. Cela est encore confirmé par une étude de l'Office des affaires francophones, à partir des données de 1996 : « Le revenu moyen d'emploi des francophones est plus élevé que celui de la population en général (29 527 \$ contre 28 838 \$) » (OAF, 1999a, p. 18).

Mais il faut lire ces données avec une certaine prudence, car les revenus des familles ne sont pas toujours en rapport avec ceux des individus, de sorte que, tant pour 1991 (Bernier, 1995, p. 114) que pour 1996, le revenu familial moyen des francophones est inférieur à celui de la population ontarienne en général (61 887 \$ versus 64 227 \$) (OAF, 1999a, p. 20).

Quoi qu'il en soit, il appert que, en Ontario, la discrimination selon la langue maternelle pour ce qui est des francophones et des anglophones, si l'on se donne pour critère le revenu tiré d'un emploi, semble se résorber. La plupart des analyses qu'on peut faire vont dans le même sens.

Ainsi :

— si l'on compare les personnes qui ne déclarent comme langue maternelle que le *français* à tous les autres Ontariens en ne tenant compte que du travail à plein temps, on leur trouve un léger avantage¹³, avantage qui disparaît pour le travail à temps partiel mais pour faire place à une situation d'égalité¹⁴ ;

13. $\bar{x}_{\text{autres}} = 31\,181,19$ et $\bar{x}_{\text{francos seulement}} = 32\,740,28$; $t_{(6\,519,05)} = -4,87$; $p < 0,001$.

14. $\bar{x}_{\text{autres}} = 8\,131,35$ et $\bar{x}_{\text{francos seulement}} = 8\,229,31$; $t_{(36\,738)} = -0,37$; $p = 0,71$.

— si maintenant, on analyse les individus qui déclarent seulement le *français* comme langue maternelle et ceux qui déclarent le français et l'anglais (les bilingues), et qu'on évalue aussi leur salaire à l'aune des autres Ontariens, les résultats sont semblables : un avantage pour le travail à temps plein¹⁵ et une équivalence pour le travail à temps partiel¹⁶ ;

— si dans une troisième opération, on distingue les *anglophones* et les *francophones*, d'une part, les *anglophones* et les *francophones* puis les *autres* (les personnes qui déclarent une langue maternelle autre que le français ou l'anglais), d'autre part, on trouve une distinction entre les groupes dans l'ensemble pour les emplois à plein temps¹⁷, mais la différence, examinée par un test Scheffé¹⁸, n'est significative qu'entre les *anglophones* et les *autres* et les *francophones* et les *autres*, chaque fois au désavantage de ces derniers : ainsi, les « *autres* » gagnent en moyenne 4 887,11 \$ de moins que les anglophones et 5 242,73 \$ de moins que les francophones ; pour le travail à temps partiel, on ne note pas de différence inférable cependant¹⁹ ;

— enfin, si l'on fusionne ceux qui se déclarent *bilingues de naissance* aux *francophones* et qu'on les

15. $\bar{x}_{\text{autres}} = 31\,185,57$ et $\bar{x}_{\text{francos et francos \& anglos}} = 32\,582,14$; $t_{(6\,891,37)} = -4,46$; $p < 0,001$.

16. $\bar{x}_{\text{autres}} = 8\,133,97$ et $\bar{x}_{\text{francos et francos \& anglos}} = 8\,169,85$; $t_{(6\,891,37)} = -0,15$; $p = 0,88$.

17. $F_{(3 ; 120\,261)} = 275,32$; $p < 0,001$.

18. Le test Scheffé constitue un test *a posteriori*. On le dit « *a posteriori* » parce qu'on y recourt une fois que l'analyse de variance a établi que, dans l'ensemble, les différences entre les moyennes sont significatives. Il permet de déterminer entre quelles combinaisons de deux moyennes les différences sont significatives ou non.

19. $F_{(3 ; 36\,736)} = 0,77$; $p = 0,51$.

compare aux personnes qui se disent de *langue anglaise* et aux *autres*, on doit constater une différence entre les trois groupes pour le travail à plein temps²⁰, mais pas pour le travail à temps partiel²¹; les trois groupes linguistiques, dans le cas du travail à plein temps, sont différents les uns des autres, les *anglophones* et les *francophones conjugués aux bilingues* témoignant d'une infime différence (723,37 \$), les *autres*, comme nous l'avons signalé plus haut, se situant à 4 887,11 \$ des anglophones et à 5 084,59 \$ des francophones.

Ainsi, la situation des francophones en Ontario semble quelque peu avantagée comparativement aux francophones dans l'ensemble du pays et comparativement à celle des anglophones ontariens, du moins pour ce qui est du travail à plein temps. Elle se révèle équivalente en ce qui a trait au travail à temps partiel. Par contre, il faut noter une différence marquée pour les individus qui ne déclarent ni l'anglais, ni le français comme langue maternelle. Les francophones ne sont donc pas discriminés sur la base du salaire en Ontario.

Le sens des changements : analyse des interactions entre les variables

La question qui se pose maintenant consiste à savoir comment se répartissent les salaires en fonction des occupations, des sexes et des groupes ethno-linguistiques, car on sait que l'équité salariale dépend en grande partie de l'occupation.

On peut faire les analyses pour répondre à ces questions de plusieurs façons. Toutefois, comme on voit que les emplois à temps partiel ne démontrent pas de

20. $F_{(2; 120\ 262)} = 410,60$; $p < 0,001$.

21. $F_{(2; 36\ 737)} = 0,67$; $p = 0,51$.

différences significatives selon les groupes, que, donc, il ne s'agit pas d'un facteur déterminant, nous avons choisi de combiner le travail à plein temps au travail à temps partiel, cela pour avoir une perspective d'ensemble. Ensuite, comme la plupart des personnes qui se disent à la fois francophones et anglophones (les *bilingues*) sont souvent assimilables aux francophones et que les analyses ne révèlent pas de différences importantes entre elles et les anglophones ou les francophones seuls, nous avons choisi de les associer aux francophones. En outre, puisque les personnes qui sont autres que francophones et anglophones ont des revenus d'emploi qui s'avèrent statistiquement différents de ceux-ci, nous avons préféré les distinguer dans les analyses. Nous avons ainsi effectué une analyse de variance sur les salaires et traitements, en Ontario, tirés d'un emploi (à temps partiel ou à temps plein), en fonction du sexe, de trois groupes linguistiques (anglophones ; francophones et bilingues ; autres langues maternelles) et de 25 occupations (voir l'annexe).

Comme on pouvait s'y attendre, cette analyse révèle un effet du sexe²², du groupe linguistique²³ et de l'occupation²⁴. Mais on découvre aussi des effets d'interaction²⁵, ce qui laisse entendre que les effets de ces facteurs ne sont pas aussi simples qu'il y paraît à première vue.

22. $\bar{x}_F = 20\,536,33$ et $\bar{x}_H = 30\,543,83$; $F_{(1;156\,856)} = 553,49$; $p < 0,001$.

23. $\bar{x}_{\text{anglos}} = 26\,415,14$, $\bar{x}_{\text{francos et francos \& anglos}} = 27\,301,03$ et $\bar{x}_{\text{autres}} = 23\,655,71$; $F_{(2;156\,856)} = 54,07$; $p < 0,001$.

24. $F_{(24;156\,856)} = 13,58$; $p < 0,001$. Le revenu moyen des « cadres supérieurs », par exemple, s'élève à 66 187,96 \$ alors que celui du « personnel de soutien familial et de garderie » n'est que de 9 140,53 \$.

25. Voir la définition donnée à la note 1. Sexe et groupe linguistique : $F_{(2;156\,856)} = 11,63$; $p < 0,001$. Groupe linguistique et occupation : $F_{(48;156\,856)} = 13,14$; $p < 0,001$. Sexe et occupation : $F_{(24;156\,856)} = 11,63$; $p < 0,001$. Sexe, groupe linguistique et occupation : $F_{(47;156\,856)} = 2,42$; $p < 0,001$.

Rappelons qu'il y a interaction quand les moyennes relatives à un facteur varient en fonction des catégories d'un autre facteur ; ainsi, dans le cas d'une interaction entre les facteurs sexe et groupe linguistique, la différence de moyenne entre les hommes et les femmes ne sera pas la même pour chacun des groupes linguistiques, elle variera en fonction de ces groupes. En voici une lecture détaillée.

*L'interaction entre les sexes
et les groupes ethnoлингuistiques*

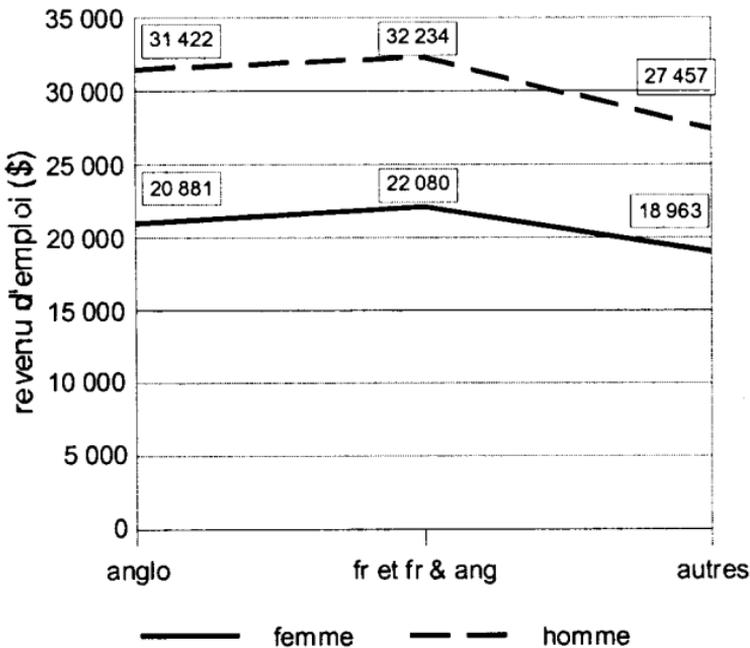
Pour ce qui est de l'analyse du facteur sexe, il faut se souvenir que nous n'avons fait aucune distinction selon l'âge, le niveau d'éducation ou le fait que le travail soit effectué à plein temps ou à temps partiel, même si, comme nous l'avons signalé plus haut, ces variables sont fortement déterminantes de la situation des femmes relativement au salaire²⁶. Nous avons choisi, dans cette analyse, de ne pas en tenir compte parce que le fait de ne pas subdiviser les ensembles (sexes ; groupes linguistiques ; occupations) permet de porter le regard sur chacun d'eux de manière globale et de les comparer par rapport à des critères communs sans faire intervenir des éléments qui sont marquants pour un ensemble (par exemple, les sexes) mais non pour les autres.

À un niveau global, donc, les femmes sont toujours moins rémunérées que les hommes, quel que soit le groupe linguistique (figure I). L'interaction provient du fait que l'écart qui les sépare des hommes est plus prononcé, en chiffres absolus, chez les individus qui déclarent comme langue maternelle l'*anglais* ou le *français* (et les

26. Pour l'analyse détaillée de ces rapports, voir Bernier et Laflamme, 2000.

bilingues) que chez les *autres* (ni anglais, ni français) : chez les premiers, en effet, la différence est respectivement de 10 541 \$ et de 10 154 \$, alors que, chez les derniers, elle est de 8 494 \$. Mais ces chiffres ne sauraient cacher que la différence proportionnelle est de 0,66 chez les anglophones, de 0,68 chez les francophones et les bilingues et de 0,69 chez les autres, ce qui rappelle que les femmes gagnent moins de 0,70 de ce que reçoivent les hommes, indépendamment de la langue maternelle.

FIGURE I
INTERACTION ENTRE LA LANGUE MATERNELLE ET LE SEXE
POUR LE REVENU D'EMPLOI EN ONTARIO

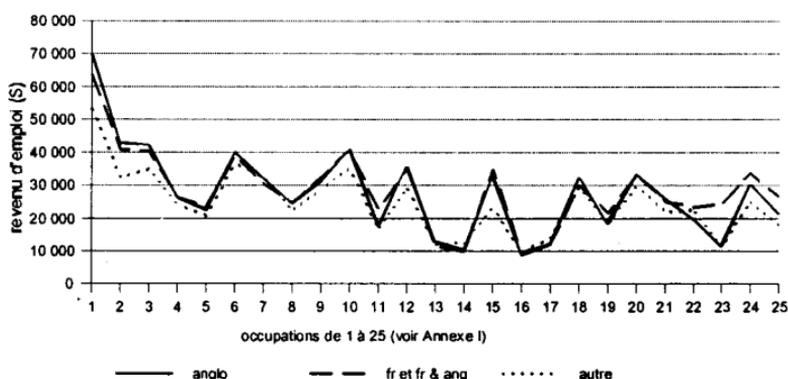


L'interaction entre les groupes linguistiques et l'occupation

L'interaction statistique entre la langue maternelle et l'occupation est plus complexe (figure II). Elle montre

bien une tendance à des revenus inférieurs pour les personnes *autres* que *francophones* et *anglophones*, mais elle révèle que ces personnes ont des revenus supérieurs en santé (occupation 7), dans le travail de soutien familial et de garderie (16) et en hébergement (18). En outre, leurs gains sont supérieurs à l'un des deux autres groupes (francophones ou anglophones) dans les métiers de la construction (19), dans l'opération de machinerie (23) et dans le secteur primaire (23).

FIGURE II
INTERACTION ENTRE LA LANGUE MATERNELLE ET
L'OCCUPATION POUR LE REVENU D'EMPLOI EN ONTARIO



Par rapport aux anglophones, les *francophones* (confondus avec les bilingues) sont parfois avantagés, parfois non. Leurs salaires sont à peu près équivalents parmi le personnel de finance, de secrétariat et d'administration (4), chez les techniciens de la santé (8), en enseignement (10), parmi le personnel de la vente en gros, de l'assurance et de l'immobilier (12) et dans la

restauration (14). Ils sont cependant inférieurs chez les cadres (1 et 2), dans la gestion des affaires et des finances (3), dans les sciences naturelles (6), chez les professionnels de la santé (7), dans la vente au détail (13), dans les services de protection (15), chez les entrepreneurs et contremaîtres du transport (18) et dans les autres métiers (20). Mais ils sont supérieurs parmi le personnel de bureau et le personnel de supervision du travail de bureau (5), dans les arts, la culture, les sports et les loisirs (11), dans le travail familial (16), dans l'hébergement (17), dans la construction (19), chez les manœuvres (22), dans le secteur primaire (23), dans l'opération de machinerie (24) et dans le travail d'utilité publique (25).

Mais c'est chez les cadres supérieurs (1) et dans le secteur primaire (23) que les écarts sont les plus nets, ici avantageant les francophones (de 13 233 \$), là, les anglophones (de 6 139 \$).

Ces données indiquent bien que, dans l'ensemble, les francophones retirent autant d'argent de leur travail que les anglophones, mais elles montrent aussi que la structure occupationnelle n'est pas la même chez les uns et chez les autres²⁷. Sans qu'on puisse affirmer qu'un secteur d'emploi appartienne en propre à un groupe linguistique, il appert tout de même que la bonne performance des francophones est en grande partie attribuable à leur situation dans le secteur primaire, et non chez les cadres.

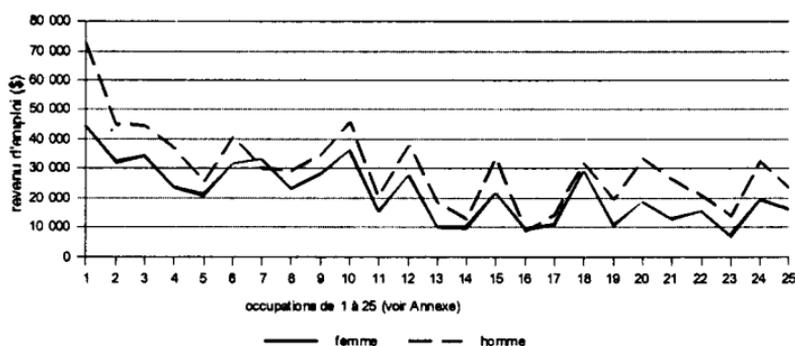
L'interaction entre les sexes et l'occupation

L'interaction entre le sexe et l'occupation est moins intriquée : le revenu des femmes est presque toujours

27. Voir aussi les explications de l'OAF, août 1999 : 15.

inférieur à celui des hommes (figure III). On ne note que deux contre-exemples : la santé (7) et le travail de soutien familial ou de garderie (16). Ces deux exceptions contribuent à rendre significative l'influence d'un facteur sur les variations de l'autre — c'est-à-dire l'effet d'interaction —, mais l'interaction provient surtout du fait que, ailleurs, l'écart qui sépare les femmes des hommes n'est pas toujours de même valeur : il va de 2 789 \$, chez les entrepreneurs et contremaîtres du personnel des métiers du transport (18), à 28 023 \$ chez les cadres supérieurs. Toujours hormis les deux professions où les femmes sont avantagées, les salaires des femmes représentent de 0,51 à 0,91 de ceux des hommes.

FIGURE III
INTERACTION ENTRE LE SEXE ET L'OCCUPATION POUR LE
REVENU D'EMPLOI EN ONTARIO



Comme la recherche antérieure l'avait démontré, c'est dans les secteurs où le travail réclame le moins de compétences qui s'acquièrent par l'instruction que les femmes tendent, en proportion des salaires des hommes,

à être le plus discriminées : conduite de matériel de transport et d'équipement (21), 0,49 ; professions propres au secteur primaire (23), 0,51 ; vente au détail (13), 0,54 ; construction (19), 0,55 ; autres métiers (20), 0,55. Dans le personnel de bureau et le personnel de supervision du travail de bureau (5), leurs revenus sont à 0,80 de ceux des hommes.

CONCLUSION

Plusieurs conclusions s'imposent.

Tout d'abord, les résultats confirment, si besoin était, que la discrimination salariale au Canada se construit d'abord et avant tout sur la base du sexe. Le phénomène est net et il est manifeste que la différence linguistique s'avère peu déterminante en ce sens. Par contre, cette marginalisation des femmes n'est pas universelle : bien qu'elle ne dépende pas de la langue, elle est influencée par l'occupation et celle-ci, il va sans dire, par le niveau de scolarité qui est caractéristique d'un type d'occupation. Cette analyse confirme les conclusions de notre précédente étude : il y a des secteurs d'emploi où l'inégalité des revenus entre les sexes est structurelle et ne changera qu'avec l'avènement d'une société réellement non sexiste.

Ensuite, il devient de plus en plus problématique, à la suite de ces résultats, de soutenir de façon universelle la thèse de la double ou de la triple infériorisation des femmes en milieu minoritaire. Du moins, pas en ce qui concerne la question salariale pour les femmes francophones de l'Ontario.

De même, on ne peut plus affirmer que les Franco-Ontariens, en tant que groupe ethno-linguistique, sont victimes de discrimination salariale. On peut parler ici

d'une relative équité salariale entre francophones et anglophones. Mais cette équité salariale n'a pas pour corollaire une répartition symétrique des occupations : le travail de cadre privilégie les anglophones, les emplois du secteur primaire, les francophones. Il y aurait une analyse à faire des représentations sociales en termes de capital symbolique pour les uns et les autres.

Par ailleurs, les résultats ont aussi confirmé ce dont on se doutait déjà : au Canada, la différence des salaires entre francophones et anglophones est géo-économique : c'est-à-dire qu'elle dépend en partie de la province ; elle varie selon les situations socio-économiques des régions du pays, comme l'ont fait voir les résultats concernant les francophones hors Québec.

Finalement, on constate aussi que, dans le cas des autres catégories ethniques, les disparités salariales semblent beaucoup plus lentes à se dissiper, et l'on peut à juste titre parler d'une reproduction ethnique de la discrimination, comme en ont fait état les résultats concernant les *autres*, tous les groupes ethnolinguistiques dont la langue maternelle n'est ni l'anglais, ni le français.

Si, pour conclure, l'on replace la compréhension du phénomène des discriminations dans le contexte large de la postmodernité, force est de constater qu'on est en présence d'un double mouvement, d'une tension irréconciliable au cœur de la réalité sociale.

D'une part, on observe un mouvement vers l'uniformisation imposé par les nouvelles formes de communication, de consommation et par la transformation occupationnelle qui définit des caractéristiques précises pour les types d'emploi, oblitérant peu à peu les différences liées à la langue, au sexe ou à l'ethnie. C'est là la chance des femmes et des minorités visibles et ethnolinguistiques. D'autre part, on remarque une certaine inclination

vers la différenciation, exprimée par les acteurs et les groupes sociaux, et qui fait fi des barrières professionnelles.

Ainsi, suivant le pôle de l'uniformisation, on pourrait croire que les inégalités linguistiques et même sexuelles seraient portées à s'estomper de plus en plus, laissant la place à d'autres types de discriminations aux formes plus incertaines qui, par exemple, ne procéderaient plus de l'ethnie, du sexe ou de la langue, mais des distinctions occupationnelles elles-mêmes (génie de l'informatique comparé à direction d'une entreprise, par exemple).

Par contre, le pôle de la différenciation laisserait penser que les inégalités pourraient s'accroître à la mesure de l'exigence de spécificité réclamée par les acteurs sociaux. En effet, ces nouvelles différenciations générées par la postmodernité n'adviennent pas dans un tissu social vide ; elles se construisent sur des clivages déjà instaurés par la modernité : discrimination d'un sexe, de certains groupes ethniques, notamment à travers la structure d'emploi (sage-femme/médecin ou chauffeur de taxi/camionneur, par exemple).

Si l'on se base sur les seuls effets de l'occupation ou du sexe, on note une persistance de la différenciation ; si l'on s'appuie sur le seul effet du groupe linguistique, on trouve une inclination vers l'homogénéisation ; si, maintenant, on rappelle les effets d'interaction, on constate la tension qui se crée entre ces deux mouvements, ces deux trajectoires de la postmodernité.

Et nous voilà au cœur du paradoxe : on ne veut pas retenir les caractéristiques sociodémographiques pour l'accès aux emplois, mais on veut que ces caractéristiques soient socialement reconnues et valorisées dans une foule d'autres contextes sociaux : la frontière sociale

entre ces deux tendances présente-t-elle un danger pour les groupes minorisés ? Pour les femmes, à n'en pas douter, des ghettos d'emplois ont été et sont encore le moyen structurel de leur discrimination (vente, secrétariat). Pour les hommes francophones, du moins en Ontario, on a pu remarquer que, jusqu'à un certain point, ce fut une logique qui ne les a pas défavorisés : les concentrations d'emplois leur ont été bénéfiques. Mais pour combien de temps encore ?

Ainsi, ce n'est pas relativement à des différenciations traditionnelles, en tant, par exemple, que francophone ou anglophone, que la société postmoderne rend les femmes semblables aux hommes ; c'est davantage en fonction de l'emploi, de la profession, là où les compétences nécessaires au travail transcendent à la fois l'origine sociale et bon nombre de facteurs sociodémographiques. Mais en même temps, la revendication multi-identitaire contribue à la reproduction de la structure occupationnelle fondée sur des symboliques sociales et des réseaux d'embauche.

Et c'est dans cette tension entre deux formes de discrimination, celle qui se développe, liée à la hiérarchisation sociale des professions indépendamment des caractéristiques des acteurs sociaux, et celle, structurelle mais aujourd'hui avalisée par le discours de la spécificité, que la postmodernité est à la fois différenciation et uniformisation et trace la voie à de nouvelles formes de restructuration du travail.

BIBLIOGRAPHIE

Association canadienne-française de l'Ontario (1994), *Regard sur les nouvelles réalités franco-ontariennes*, Anne Gilbert et André Langlois (dir.), Ottawa, ACFO.

- Association canadienne-française de l'Ontario (1991), *Vers l'équité, moi j'y crois!* France Mainville (dir.), Ottawa, ACFO.
- Augerot-Arend, Sylvie d' (1993), « Les Franco-Ontariennes et le nationalisme minoritaire : cadre théorique et applications, 1923-1927 », dans *Les Femmes francophones en milieu minoritaire : État de la recherche. Actes du colloque*, Sudbury, Institut franco-ontarien, p. 61-97.
- Balandier, Georges (2001), *Le Grand Système*, Paris, Fayard.
- Baudrillard, Jean (1970), *La Société de consommation*, Paris, Denoël, Folio, Essais.
- Baudrillard, Jean (1999), *Le Paroxyste indifférent*, Paris, Grasset.
- Bernier, Christiane (1993), « Une analyse sociologique féministe est-elle possible ? », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 15, p. 119-156.
- Bernier, Christiane (1995), « Familles franco-ontariennes : un profil statistique », dans Christiane Bernier, Sylvie Larocque et Maurice Aumond, *Familles francophones : multiples réalités. Actes du colloque*, Sudbury, Institut franco-ontarien, collection Fleur-de-trille, p. 107-134.
- Bernier, Christiane et Laflamme, Simon (2000), « L'équité salariale au Canada : un progrès inégal », *Géographie, économie, société*, 2, n° 1, p. 149-178.
- Boisvert, Yves (1995), *Le Postmodernisme*, Montréal, Boréal.
- Cardinal, Linda (1993), « Femmes et francophonie : une relecture du rapport ethnicité-féminité », *Les femmes francophones en milieu minoritaire : État de la recherche. Actes du colloque*, Sudbury, Institut franco-ontarien, p. 99-111.
- Cardinal, Linda et Coderre, Cécile (1990), « Les francophones telles qu'elles sont : les Ontariennes et l'économie », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 12, p. 151-181
- Coulombe, Danielle (1985), « Doublement ou triplement minoritaire », *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 55, n° 2, 1985, p. 131-136.
- Denault, Anne-Andrée et Cardinal, Linda (1999), « L'équité en matière d'emploi en Ontario et les francophones, de 1986 à 1995 » *Recherches Sociographiques*, vol. 40, n° 1, p. 83-101.
- Farmer, Diane (1996), *Artisans de la modernité. Les centres culturels en Ontario français*, Ottawa, les Presse de l'Université d'Ottawa, collection Amérique française, n° 4.
- Gerbner, George (1967), « Mass Media and Human Communication », dans F. E. X. Dance (dir.), *Human Communication Theory*, New York, Holt, Rinehart, p. 40-57.

- Horkheimer, Max et Adorno, Theodor W. (1974), *La dialectique de la raison. Fragments philosophiques*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des idées, [1944].
- Juteau-Lee, Danielle (1983), « La production d'ethnicité ou la part réelle de l'idéal », *Sociologie et Sociétés*, vol. 15, n° 2, p. 39-55.
- Miège, Bernard (1996), *La Société conquise par la communication*, Presses de l'Université de Grenoble, Logiques sociales.
- Office des affaires francophones (1999a), *Profil statistique. Les francophones en Ontario*, Toronto, Gouvernement de l'Ontario, août.
- Office des affaires francophones (1999b), *Profil statistique. Les femmes francophones en Ontario*, Toronto, Gouvernement de l'Ontario, octobre.
- Porter, John (1965), *The Vertical Mosaic : An Analysis of Social Class and Power in Canada*. Toronto University of Toronto Press.
- Touraine, Alain (1997), *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents*, Paris, Fayard.

ANNEXE

LISTE DES OCCUPATIONS SELON LA
CLASSIFICATION DE STATISTIQUE CANADA DE 1991

1	cadre supérieur	14	chefs et cuisiniers, personnel de supervision et autre personnel des services des aliments et boissons
2	autre cadre	15	personnel des services de protection
3	personnel professionnel et gestion des affaires et en finances	16	personnel de soutien familial et de garderie
4	personnel en finance, en secrétariat et en administration	17	personnel de supervision des services, personnel de l'hébergement et des voyages, préposés dans les sports et les loisirs et personnel de la vente et des services
5	personnel de bureau et personnel de supervision du travail de bureau	18	entrepreneurs et contremaîtres du personnel des métiers et des transports
6	personnel des sciences naturelles et appliquées et personnel assimilé	19	Personnel des métiers de la construction
7	personnel professionnel des soins de santé professionnels en sciences infirmières et superviseurs	20	autres métiers
8	personnel technique et de soutien et personnel assimilé du secteur de la santé	21	conducteurs de matériel de transport et d'équipement
9	sciences sociales, administration publique et religion	22	aides de soutien des métiers, manœuvres en constructions et de transport et personnel assimilé
10	enseignants	23	professions propres au secteur primaire
11	arts, culture, sports et loisirs	24	surveillants, conducteurs de machines et monteurs dans la fabrication
12	personnel de la vente en gros, technique et non technique, de l'assurance et de l'immobilier, des achats en gros et au détail et des achats de grains	25	manœuvres dans la fabrication et les services d'utilité publique
13	personnel de supervision, vendeurs et commis-vendeurs et caissiers des produits au détail		

UNE AUTEURE SUBVERSIVE ? VIRGINIE DUSSAULT (1891-1969)

Micheline Tremblay

Département d'Études françaises et de Traduction
Université Laurentienne

Virginie Dussault (1891-1969) est passée totalement inaperçue des lettres canadiennes-françaises. Son roman *Amour vainqueur*¹, publié à compte d'auteur en 1915, ne fut ni un succès de librairie ni une œuvre littéraire majeure et n'a pas retenu l'attention du public ou des critiques. Même si ses poèmes ont parfois remporté des prix de diverses sociétés littéraires, ils sont, eux aussi, vite disparus dans l'oubli. Quelques-uns seront publiés dans un ouvrage collectif portant sur les femmes du Témiscamingue², de même que dans l'album-souvenir célébrant le centième anniversaire de Saint-Bruno-de-Guigues³. De sa biographie, on ignore presque tout sauf les quelques lignes que lui consacre Guildo Rousseau⁴ et celles publiées dans l'album-souvenir. Il faut consulter la correspondance de Dussault et ses notes personnelles

1. Virginie Dussault, *Amour vainqueur*, Montréal, Imprimerie J.-B. Constantineau, 1915, 164 p.

2. Francine Hudon (dir.), *Vie et histoire des femmes du Témiscamingue*, Ville-Marie, Imprimerie du Témiscamingue, 1988, p. 414-420.

3. Virginie Dussault-Petosa, « Hommage à nos pionniers 1863-1890 », dans Le comité du livre de Saint-Bruno-de-Guigues et Daniel Côté, *Regarde, j'ai tant à te dire... L'histoire, Centenaire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues 1897-1997*, Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, 1997, p. 41.

4. Maurice Lemire (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome II (dorénavant *DOLQ*), 2^e édition, Montréal, Fides, 1987. Voir l'article de Guildo Rousseau, « Amour vainqueur », p. 44.

conservées aux archives de la Société d'histoire du Témiscamingue pour en apprendre davantage ⁵.

On peut donc se demander ce qui justifie un article sur cette auteure méconnue. C'est que le portrait de la société que renvoie son unique roman — et c'est ce que nous cherchons à démontrer — se situe aux antipodes des idées prônées dans la majorité des autres œuvres romanesques de l'époque au Canada français. Dussault nous apparaît être le pendant féminin de romanciers marginaux tels Albert Laberge (*La Scouine*, 1918) et Arsène Bessette (*Le Débutant*, 1914). Pourtant, si ces deux romanciers ont eu maille à partir avec le clergé qui voua les œuvres et leurs auteurs au pilori ⁶ — ce qui leur a assuré une certaine pérennité —, le roman de Dussault passe inaperçu ; il faut dire que, ayant peu habité à Montréal, elle ne faisait pas partie du cercle littéraire et, ainsi, ne bénéficiait sûrement pas des appuis indispensables à la promotion de son roman. C'est la raison pour laquelle il semble intéressant de relever chez cette auteure les

5. Fonds Virginie-Dussault et Angelo-Petosa, FP Dussault-Petosa, Ville-Marie, Archives nationales du Québec, Centre régional de l'Abitibi-Témiscamingue, cote 08/SHT/O — FP (dorénavant FVDAP).

6. Les deux romans furent mis à l'index. Albert Laberge trace un portrait peu reluisant du milieu rural dans *La Scouine* (Montréal, édition privée, Imprimerie modèle, 1918, 134 p.), alors que *Le Débutant* (Saint-Jean, Compagnie de publication « Le Canada français », 1914, 257 p.) d'Arsène Bessette décrit des mœurs urbaines peu conformes à la morale catholique. De plus, dès la sortie du roman, Arsène Bessette perdit son emploi de journaliste. Même environ deux décennies plus tard, Jean-Charles Harvey se vit exclure du *Soleil* à la parution des *Demi-civilisés* en 1934 et fut confiné à un emploi au Bureau des statistiques du Québec. Antérieurement, soit en 1904, *Marie Calumet* de Rodolphe Girard avait également été condamné par l'archevêque de Montréal.

éléments discordants qui auraient dû faire l'objet de fortes réprimandes.

Nous tenterons de mettre en évidence les valeurs divergentes du roman de Dussault par une comparaison avec celles véhiculées dans d'autres romans publiés dans les mêmes années, soit *Maria Chapdelaine* (1916)⁷ de Louis Hémon, œuvre phare de la littérature canadienne-française, *Restons chez nous !* (1908)⁸ de Damase Potvin et *L'Ineffaçable Souillure* (1926)⁹ d'Arsène Goyette, œuvres mineures certes, mais représentatives de l'idéologie de conservation prônée par le clergé. Nous terminerons par une courte allusion à *L'Appel de la race* (1922)¹⁰ de Lionel Groulx, œuvre qui a suscité, à sa parution, de nombreux débats.

Des raisons diverses justifient le choix de ces romans. Tout comme *Amour vainqueur*, le roman *Maria Chapdelaine* a pour personnage principal une jeune femme bien ancrée dans son milieu familial et qui réside dans une région agricole éloignée des principaux centres urbains, celle du Lac-Saint-Jean. De plus, il a été publié au cours de la même décennie. *Restons chez nous !* constitue une œuvre mineure qui cadre bien avec les valeurs conservatrices et, à ce titre, il nous a semblé important de le mettre en parallèle avec le roman à l'étude puisque notre but est justement d'en démontrer les valeurs plus

7. Louis Hémon, *Maria Chapdelaine*, Montréal, Fides, (1916) 1970, 215 p. Le roman parut d'abord en France, en feuilleton, dans le *Temps*, en 1914.

8. Damase Potvin, *Restons chez nous !*, Québec, J.-Alfred Guay, 1908, 243 p.

9. Arsène Goyette, *L'Ineffaçable Souillure*, Sherbrooke, Imprimerie de La Tribune, 1926, 259 p.

10. Lionel Groulx (publié sous le pseudonyme d'Aloné de Lestres), *L'Appel de la race*, [Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1922, 278 p.], Montréal, Fides, 1980.

libérales. Bien que secondaire, le personnage féminin du récit de Potvin affronte, comme la Ninie d'*Amour vainqueur*, l'absence de l'être aimé. La mise en parallèle des réactions des deux femmes ne peut que mieux éclairer notre analyse. Les deux derniers romans que nous aborderons assez brièvement, *L'Ineffaçable Souillure* et *L'Appel de la race*, s'intéressent à une thématique implicite dans le roman de Dussault : les conséquences d'une éducation en langue anglaise et d'un mariage mixte. Comme la Ninie d'*Amour vainqueur*, bien qu'originnaire du Nord-Ouest québécois, opte de son plein gré pour poursuivre des études en langue anglaise en Ontario et qu'elle fréquente même un Américain et un Canadien anglais, il semble justifié de mettre ces œuvres en parallèle puisqu'elles abordent des thèmes semblables.

Beaucoup d'historiens ont fait ressortir, depuis quelques années, que l'Église et l'idéologie de conservation qu'elle prônait ne dominaient pas autant la société qu'on a pu le croire précédemment, de sorte que l'on peut retracer des signes de modernité bien avant la Révolution tranquille. Comme le souligne Paul-André Linteau : « Il n'y aura jamais d'entente entre les historiens sur le poids relatif qu'il faut attribuer à l'influence de l'Église, et ses effets dans des secteurs spécifiques, mais plusieurs d'entre eux rejettent (sur toute une gamme de tons) l'idée d'une domination quasi absolue, qui ne correspond pas à la réalité ¹¹. » Ainsi, malgré les nombreux mandements de différents évêques pour interdire le cinéma le

11. Paul-André Linteau, « De l'équilibre et de la nuance dans l'interprétation de l'histoire du Québec » dans *Bulletin d'histoire politique*, vol. 4, n° 2, (hiver 1995), p. 16.

dimanche, les foules continuaient à s'y entasser ¹² et, malgré les nombreux sermons pour inciter les jeunes à rester au pays, plusieurs se sont exilés aux États-Unis ¹³. L'hypercléricalisme, longtemps reconnu par les historiens, ne correspond peut-être plus à la société canadienne-française, mais il n'en demeure pas moins que, dans le domaine littéraire, l'Église affichait une sévère intolérance face aux écrits déviants. Les Laberge, Bessette et Harvey pourraient vivement en témoigner, eux dont un roman fut mis à l'index et qui ont payé le prix de leur insolence. C'est peut-être la raison pour laquelle tant de romanciers sont restés conformes aux prescriptions du clergé en écrivant des romans qui illustraient les bienfaits de la vie rurale et de la tradition, alors que le milieu urbain, l'exil aux États-Unis, les mariages mixtes, ne pouvaient provoquer que de lourds malheurs ! Il était pourtant possible d'écrire autre chose !

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE

Virginie Dussault naît le 21 avril 1891, deux ans après que ses parents, François-Xavier Dussault et Exilia Couillard-Després, se sont établis à Guigues. On peut s'imaginer l'allure de cet embryon de village du Témiscamingue (puisque la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues ne sera fondée qu'en 1897), près de la frontière

12. Pour mieux suivre l'évolution du cinéma et de son public, au Québec, voir Germain Lacasse, *Histoires de scopes. Le cinéma muet au Québec*, Montréal, Cinémathèque québécoise / Musée du cinéma, 1988, 104 p.

13. Plus d'un tiers de million de Canadiens français vont s'installer aux États-Unis entre 1900 et 1930. Voir Y. Lavoie, « Les mouvements migratoires des Canadiens entre leur pays et les États-Unis au XIX^e et au XX^e siècles », dans H. Charbonneau (dir.), *La population du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1973, p. 78.

ontarienne. Une fois l'école élémentaire complétée, en opposition à la doxa traditionnelle, Virginie impose sa volonté de poursuivre des études en langue anglaise et quitte donc le Québec pour se rendre à Chatham (Ontario), en 1910 ; elle y étudiera pendant un an chez les ursulines. On la retrouve, vers 1912, pensionnaire au Monastère des ursulines, à Trois-Rivières, où elle suit, pendant une brève période, des cours à l'école normale. Elle veut ensuite poursuivre au collège commercial Excelsior à Montréal. Malheureusement, « les Pères n'enseignent qu'aux jeunes gens ¹⁴ » et on lui offre l'adresse « d'un professeur compétent et très recommandable » chez qui elle pourrait suivre des cours privés de secrétariat. Puis, c'est le départ en Alberta, à Bonnyville, où elle enseignera durant sept ans. Séjour heureux puisqu'elle y rencontre un immigrant italien, Angelo Petosa, qu'elle épousera le 3 août 1920. Une fois revenue à son lieu natal avec son mari, en 1922, Virginie Dussault partage son temps entre l'enseignement et l'écriture. Certains de ses poèmes seront primés, dont celui sur le tricentenaire de Montréal, récompensé par la Société des poètes canadiens-français. Elle publie également des articles dans des journaux tels *La Patrie* et *Le Droit* pour lesquels elle agit à titre de correspondante de sa région. De plus, elle rédige des discours politiques pour le parti créditiste auquel elle a adhéré, probablement à la suite de son séjour dans l'Ouest. Elle meurt en 1969 sans laisser de descendants.

Cette esquisse biographique donne la mesure du personnage : une femme qui n'a pas peur du risque, de l'aventure et chez qui on sent un désir d'indépendance

14. FVDAP, Lettre d'Alice Taschereau à Virginie Petosa, 14 janvier 1935, Ville-Marie, cote 08/SHT/O — FP

peu commun parmi la gent féminine en ce début de XX^e siècle. En conférant sa personnalité aventureuse et ses valeurs au personnage principal de son unique roman, *Amour vainqueur*, Dussault a ainsi fait en sorte que son héroïne se distingue de la plupart des personnages féminins des romans publiés dans le premier quart du siècle dernier.

LE ROMAN *AMOUR VAINQUEUR* (1915)

Pour mieux situer ce roman ¹⁵, référons-nous à l'ensemble de la production romanesque du Canada français, au début du XX^e siècle. Les principales bibliographies ¹⁶ recensent quelque soixante romans et récits : romans historiques ¹⁷, sociaux ¹⁸ ou apostoliques ¹⁹ dans lesquels on s'attarde à défendre une thèse, qu'elle soit patriotique ou

15. Pour un compte rendu critique de ce roman, voir Guido Rousseau, « Amour vainqueur », dans Maurice Lemire (dir), *DOLQ, tome II, 1900-1939*, Montréal, Fides 1980, p. 44.

16. Maurice Lemire (dir.), *DOLQ, tome II, 1900 à 1939*, 2^e édition, Montréal, Fides, 1987, 1386 p. ; Antonio Drolet, *Bibliographie du roman canadien-français, 1900-1950*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1955, 125 p. ; Paul Wyczynski, Bernard Julien, Jean Ménard, Réjean Robidoux, *Le Roman canadien-français*, Ottawa, Fides, « Archives des lettres canadiennes », Tome III, 1964, 436 p.

17. Tels Rodolphe Girard, *Florence*, Montréal, s.é., 1900, 125 p. et *L'Algonquine*, Montréal, La Compagnie de publication de « La Patrie », 1910, 65 p. ; Adèle Bibaud, *Avant la Conquête — Épisode de la guerre de 1755*, Montréal, The Montreal Printing & Publishing Co., 1904, 172 p. et *Les Fiancés de Saint-Eustache*, Montréal, s.é., 1910, 163 p.

18. J.-M. Alfred Mousseau, *Les Vermoules*, Montréal, s.é., 1908, 93 p. et *L'Envers du journalisme*, Montréal, s.é., 1912, 166 p. ; Robert-Errol Bouchette, *Robert Lozé*, Montréal, Éditions A.-P. Pigeon, 1903, 170 p. ; Damase Potvin, *Le Membre*, Québec, l'Événement, 1916, 157 p.

19. Adolphe-Basile Routhier, *Le Centurion*, Québec, L'Action sociale, 1909, 461 p. et *Paulina*, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 1918, 382 p.

religieuse²⁰ — souvent les deux à la fois. Avant 1915, date de la parution d'*Amour vainqueur*, moins d'une dizaine sont signés par des femmes²¹, le plus souvent sous un nom de plume ; en fait, seules Adèle Bibaud et Virginie Dussault révèlent leur vrai nom et, exception faite d'Adèle Bibaud, toutes les autres n'ont publié qu'un seul roman avant la parution d'*Amour vainqueur*²². De façon générale, les romancières ne dérogent guère, que ce soit dans la forme de leurs romans, le sujet ou les valeurs qu'ils véhiculent, des normes édictées par l'élite cléricale. Elles rédigent le plus souvent des romans historiques ou des récits à teneur biographique dans lesquels, souvent, les femmes manifestent résignation et sacrifice²³. Le roman de Dussault se distingue des autres par le traitement des valeurs incarnées par le personnage principal.

Comme plusieurs romans de ce temps, *Amour vainqueur* a été imprimé à compte d'auteur, à Montréal, par l'Imprimerie J.-R. Constantineau. À sa parution, le 26 février 1915 — date indiquée sur la page de garde du roman —, peu de critiques le soulignent. Il en fut de même par la suite. Seul Guido Rousseau s'y est intéressé

20. Damase Potvin, *Restons chez nous !* Québec, J.-Alfred Guay, 1908, 243 p. ; Hector Bernier, *Ce que disait la flamme*, Québec, Imprimerie de l'Événement, 1913, 452 p.

21. Laure Conan (Félicité Angers), *L'Oubliée*, dans *Œuvres romanesques*, tome 1, Montréal, Fides, « Nénuphar », (1900) 1975, p. 227-313 ; Adèle Bibaud, *Avant la Conquête — Épisode de la guerre de 1757*, Montréal, The Montreal Printing & Publishing Co., 1902, 172 p. ; Rose de Provence (Rose Mange), *Cœur magnanime*, Montréal 1908 ; Adèle Bibaud, *Les Fiancés de Saint-Eustache*, Montréal, s.é., 1910, 163 p. ; Gaétane de Montreuil (Georgina Bélanger), *Fleur des ondes*, Québec, Imprimerie commerciale, 1912, 161 p.

22. Les autres romans de Laure Conan seront publiés après 1915.

23. Les écrits d'Adèle Bibaud se rangent parmi les romans historiques, alors que celui de Rose de Provence reste un bon exemple de l'esprit de sacrifice.

un tant soit peu dans sa thèse de doctorat ²⁴ et dans l'article déjà cité du *DOLQ*. En ouvrant le roman, le lecteur peut voir le portrait de l'auteure où on peut l'observer de profil, de la tête aux hanches ; le bras droit replié, appuyé sous son menton dans une pose qui se veut nonchalante, élégante, féminine. Cette féminité, on la remarque également dans le chignon relevé qui dégage son cou, mettant ainsi en évidence ce qui semble être un ruban, peut-être un collier. La tête droite, les yeux grand ouverts et légèrement relevés montrent sa détermination à se distinguer des postures habituelles. Peu de romancières se sont ainsi mises en vedette au début de leur roman. Suit une préface adressée « A mon Affectionné » [*sic*], qu'elle signe uniquement de son prénom, Virginie. Dans ce texte de quatre pages, elle explique les circonstances qui l'ont amenée à écrire ce roman. Elle affirme que cette histoire est bien la sienne et qu'elle et le personnage principal, Ninie, ne font qu'un, donnant ainsi au récit une allure autobiographique. Pourtant, le récit adopte la narration omnisciente et non le « je » auquel le lecteur était en droit de s'attendre à cause de l'intention avouée de l'auteure de raconter un fait de sa vie. Pour mieux comprendre l'analyse qui suivra, il convient de débiter par un bref résumé.

Le roman se compose de onze chapitres dont les titres peu cohérents et originaux manifestent clairement

24. Guildo Rousseau, *L'Image des États-Unis dans la littérature canadienne-française de 1775 à 1925*, Thèse de doctorat ès lettres, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 1971, p. 271-280.

la maladresse narrative de la jeune auteure²⁵. La situation initiale présente Ninie alors qu'elle est âgée de sept ans ; elle affirme à sa mère sa volonté de poursuivre des études pour devenir riche :

Maman, ajouta la jeune enfant, avec beaucoup d'assurance, comme si une inspiration soudaine avait jeté dans son cœur, une décision définitive [...]. Je veux, dit-elle à sa mère, je veux aller loin, loin, bien loin, comme papa, pour gagner beaucoup d'argent, acquérir des connaissances ; je veux me faire instruire [...] (p. 12)²⁶.

Ce désir de s'instruire et de gagner de l'argent ne caractérise généralement pas les personnages féminins des romans de l'époque. Dans *Maria Chapdelaine*, par exemple, autant Maria que sa mère Laura ne manifestent le désir d'acquérir des connaissances ; leur ambition se définit davantage par rapport à la terre et à la famille. Il en est de même de Jeanne dans *Restons chez nous !* Quant aux mères de *L'Ineffaçable Souillure* et de *L'Appel de la race*, elles ne peuvent entrer dans cette logique des personnages féminins canadiens-français puisqu'elles sont anglophones. Mais ne nous attardons pas sur ces romans puisque nous y reviendrons un peu plus loin. Cette volonté de s'instruire s'appuie sur l'affirmation d'une intelligence vive assez peu évoquée chez les personnages féminins de ce temps. Au début du roman, au moment de définir son personnage, la narratrice mentionne, à maintes reprises, l'intelligence de Ninie :

25. Pour s'en convaincre, voir la reconstitution des chapitres et des titres en annexe : plusieurs titres se répètent à l'intérieur d'un chapitre ; certains chapitres portent des titres alors que d'autres n'en ont pas ; on trouve une erreur dans la numérotation des chapitres (deux chapitres V et pas de chapitre VI) ; certains « titres » résument le contenu alors que d'autres sont simplement numérotés.

26. Les chiffres entre parenthèses renvoient aux pages du roman de l'édition originale, déjà citée à la note 1.

Ninie, à ses dix ans, était tendre et affectueuse ; douée d'une intelligence brillante [...] (p. 13)

[...] et par les beaux buts qu'il propose à l'intelligence ...

Ses seize ans inondaient sa figure intelligente de joie et de sourires.

[...] son regard vif et intelligent ...

[...] son intelligence pratique et ... (p. 18).

Les qualités conférées à Ninie dessinent une femme à l'esprit pratique, énergique, imaginative. En outre, de grandes ambitions, axées sur l'instruction, sur le prestige de détenir une position élevée dans la hiérarchie sociale et sur l'accumulation de richesses, l'animent. Pour atteindre ses objectifs, elle est « désireuse de marcher dans la voie du progrès, vers l'inconnu, vers la fortune, vers l'instruction ! » (p. 19).

Adolescente, elle fréquente un jeune Canadien français de Haileybury, Rogers ²⁷, et c'est sur le lac Témiscamingue qu'il lui fait l'aveu de son amour. Mais Ninie veut s'instruire et elle n'hésite pas à s'éloigner de son foyer pour s'inscrire dans un couvent anglophone — mais catholique — de Chatham (Ontario). Elle est prête à « suspendre [ses] amitiés et amour de cœur de jeune fille » (p. 26) pour s'instruire et bien gagner sa vie, y voyant même un atout dans sa vie de femme — « quand je serai de retour, bien instruite, l'an prochain, tu m'aimeras peut-être davantage ? » (p. 27). Soulignons tout de suite que c'est uniquement par le biais de l'amour et de la vie de famille que Maria et Jeanne, dans leur roman respectif, rêvent de leur épanouissement. Qui plus est, Ninie manifeste, envers son amoureux, une indépendance peu

27. L'auteure met un « s » à Roger, confondant peut-être le nom de famille anglophone Rogers avec le prénom français.

commune, n'intervenant aucunement dans sa décision d'entrer au collège, car elle ne veut pas « être tenue responsable de la décision » (p. 27).

À la veille du départ de Ninie, on organise une fête en son honneur :

On dégusta de bons mets, on but de la bonne bière et du bon whiskey²⁸ blanc canadien ; puis, tous les convives se livrèrent à divers amusements, causeries, jeux de cartes, sauteries, etc. (p. 24).

Plus loin, « les jeunes convives commencèrent à exécuter des tours de valse » (p. 26) et « tout le monde s'amusait, les uns à chanter, les autres à danser [...] » (p. 26). Indéniablement, ceux qui participent à cette fête semblent dépourvus des préjugés négatifs qui se rattachent généralement à l'alcool et à la danse²⁹.

Au couvent de Chatham, « toutes les prières sont faites en Anglais [*sic*] » (p. 35). Cela ne déplaît aucunement à Ninie qui ne semble pas craindre l'assimilation. Pourtant, beaucoup de romans publiés entre 1910 et 1930 centrent leur sujet sur la peur de cette assimilation. Citons

28. Bien que le *whiskey* existe (c'est un whisky irlandais à base d'orge), il est fort probable que l'auteure veuille désigner ici le *whisky* (eau-de-vie de grains de seigle, d'avoine, d'orge, de maïs) qui est fabriqué dans les Îles britanniques et en Amérique du Nord. Au Canada, ce dernier *whisky* peut s'écrire *whiskey*. Voir la définition de ces termes dans Josette Rey-Debove et Alain Rey (dir.), *Nouvelle édition du Petit Robert de Paul Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1993, p. 2424.

29. Préjugé contre les boissons alcoolisées illustré dans *Autour d'une auberge*, roman dans lequel un curé lutte féroce pour la fermeture d'une auberge, ce lieu de perdition où les gens s'enivrent ; il aura gain de cause et elle sera reconverte en maison de religieuses (voir A.C. Lisbois, *Autour d'une auberge*, Montréal, Imprimerie de la Croix, 1909, 183 p.). Préjugé contre la danse puisque, même en 1937, « dans quelques paroisses, [elle] était [...] un péché mortel » (voir Yves Thériault, *Cul de sac*, Québec, Institut littéraire du Québec, 1961, p. 49).

*L'Appel de la race*³⁰ dans lequel Lantagnac, ayant épousé une Canadienne anglaise a *renié sa race* et élevé ses quatre enfants en anglais. Il en est de même dans le roman d'Arsène Goyette, *L'Ineffaçable Souillure*. Restons-en pour l'instant à *Amour vainqueur* dans lequel Ninie, en pleine période du Règlement XVII, rencontre l'évêque du diocèse qui, a-t-elle entendu dire, « était l'ennemi des canadiens-français [*sic*] » et ne « saurait regarder qu'avec mépris, les deux seules Canadiennes françaises qui étaient, cette année-là, élèves au couvent de Chatham ! » (p. 37). S'adressant à elles en « un français absolument correct quoique teint de l'accent anglais », il leur dira :

Mes bonnes enfants, quand je reviendrai, si vous n'avez pas été de bonnes élèves, vous savez, moi, que je les déteste les Canadiens-français, hé bien, je saurai être bien sévère pour vous ! (p. 38).

Si Ninie quitte la demeure familiale pour s'instruire, c'est qu'elle désire gagner de « gros écus blancs » (p. 13) afin d'avoir une « vie sortant de l'ordinaire » (p. 14).

Une fois pensionnaire, Ninie voit sa correspondance avec Rogers, son ami de cœur, interceptée par les religieuses. Ils ne peuvent garder le contact et, lorsque les vacances d'été arrivent, Ninie ne peut revoir son amoureux. Même scénario les années suivantes. Puis, diplôme en poche, elle part pour Montréal et travaille dans une firme anglophone. Coïncidence heureuse, c'est en accompagnant une amie qui visite son frère au séminaire, qu'elle aperçoit Rogers.

30. Lionel Groulx (publié sous le pseudonyme d'Aloné de Lestres), *L'Appel de la race*, [Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1922, 278 p.], Montréal, Fides, 1980.

Bouleversée, elle quitte son travail et séjourne chez une tante, aux États-Unis, où elle rencontre Harry, riche homme d'affaires qui rompt avec sa fiancée, Anita, pour la fréquenter. Ninie accepte ses invitations, mais refuse finalement de l'épouser et revient travailler à Montréal. Un soir, deux malfaiteurs l'attaquent : l'un d'eux est Harry. Providentiellement, Rogers, qui est revenu à la vie laïque après un court séjour au séminaire, lui porte secours. Enfin ! Ils se retrouvent et projettent de se marier. Mais l'amoureux évincé fomenté sa vengeance et il réussit à faire accuser Rogers de détournements de fonds au moment où Ninie est en visite dans sa famille, au Témiscamingue. Ne recevant pas de nouvelles de son fiancé et croyant qu'il a rompu, elle se lie avec Walter Burrage, l'un des hommes de confiance de nul autre que monsieur Timmins, propriétaire d'une mine ! Ne se résolvant pas à épouser Burrage, elle retourne à Montréal où elle apprend l'emprisonnement de Rogers. Elle met alors tout en œuvre pour l'innocenter et y réussit. Ninie épouse Rogers et le couple s'installe à New York. Quant à Harry, après avoir fait fortune dans les mines de Porcupine et de Cobalt, il reviendra vivre aux États-Unis et demandera pardon à Rogers tout juste avant le départ de ce dernier et de Ninie pour des vacances en Europe. L'amour est vainqueur !

Ces péripéties tracent un portrait féminin peu fréquent dans les romans de cette époque. Celui d'une jeune fille bilingue, pleine d'assurance, qui veut s'instruire pour devenir riche et se hisser tout au haut de l'échelle sociale. Elle voyage seule, ne craint pas de fréquenter des Américains — alors qu'on se méfie, au Canada français, de leurs mœurs décadentes — et elle ose manifester sa sensualité en évoquant les baisers de ses *amants*, alors

que ce type d'allusion est rarissime dans les romans du premier quart du XX^e siècle.

Voilà, en bref, l'intrigue de ce roman sur laquelle repose l'analyse comparative suivante.

ANALYSE COMPARATIVE

Maria Chapdelaine de Louis Hémon (1916)

Tout comme dans *Amour vainqueur*, le personnage principal de *Maria Chapdelaine*³¹ est une femme — ce qui est assez peu fréquent dans les romans de cette décennie —, qui vit dans un milieu agricole isolé : Saint-Bruno-de-Guigues au Témiscamingue dans le premier cas et Péribonka au Lac-Saint-Jean dans le second. Là s'arrêtent les similitudes.

Lorsque Maria apprend la mort de celui qu'elle aime, elle ne manifeste aucune révolte. Malgré son chagrin, elle se tourne vers l'avenir, un avenir qui ne lui présente qu'une alternative : Eutrope Gagnon ou Lorenzo Surprenant. L'un représente la continuité, la fidélité aux ancêtres. L'autre, l'exode, la trahison. Chose certaine, le destin de Maria repose entre les mains des hommes. Ninie réagit bien autrement : elle intervient activement et ne laisse pas le destin lui tracer sa voie. En dépit d'une déclaration d'amour formelle, elle quitte son village pour poursuivre des études à Chatham, parce qu'elle veut que sa vie lui appartienne d'abord. Elle cherche un épanouissement personnel qui manifeste un individualisme totalement absent chez Maria. Si Hémon inscrit son

31. Pour une analyse de ce roman, ainsi qu'une bibliographie, voir Nicole Deschamps, « Maria Chapdelaine », dans Maurice Lemire (dir.), *DOLQ, tome II, 1900-1939*, 2^e édition, Montréal, Fides, 1980, p. 663-673.

roman dans la visée de l'idéologie dominante, Dussault s'en démarque nettement.

Les notions de devoir et de sacrifice, à la fois moraux et patriotiques, auxquels les célèbres voix l'obligent à obéir pour ne pas déroger au vœu des ancêtres, n'entrent pas du tout dans la mentalité de Ninie. Sans vergogne, sans souci pour sa *race*, elle choisit d'étudier en anglais, car c'est le meilleur moyen de s'assurer un travail rémunérateur ; elle quitte son village agricole natal pour Chatham, puis pour Montréal, puis pour les États-Unis. Jamais l'ombre de la trahison ne surgit dans ces choix pour le moins subversifs pour l'époque. Alors que Maria subit son destin, Ninie le forge, le définit, le trace. Pour Ninie, le bonheur passe d'abord par l'épanouissement individuel, lequel est nécessaire à une vie de couple harmonieuse. Ces notions de bonheur et d'individualisme sont totalement absentes de la pensée de Maria. Elle aspire plutôt à une certaine sérénité qu'elle n'atteindra qu'en étant fidèle à sa collectivité, à sa famille et sa *race*.

Dans *Maria Chapdelaine*, on évoque rarement le bonheur. Dans son mariage avec Eutrope Gagnon, ce n'est pas son bonheur que Maria cherche, mais la satisfaction du devoir accompli. Le devoir occulte totalement le plaisir charnel qui n'est vu que dans un but : la continuité de la lignée. Dans *Amour vainqueur*, Ninie semble plus volage. Son amoureux s'est-il soustrait à ses avances, comme elle le pense, elle n'attend guère pour fréquenter Harry ou, plus tard, Walter : « elle aima, comme toute jeune fille, plus d'un, et quelquefois plus d'un, à la fois » (p. 18) à qui elle ne refuse pas ses « premiers baisers » (p. 18).

Pour Ninie, le bonheur passe également par l'argent. Si elle veut s'instruire et le faire en anglais, si

elle quitte le milieu agricole pour la ville, c'est qu'elle est convaincue que cela lui assurera la possibilité de gagner plus d'argent. Comme son père, elle veut partir pour revenir avec des « écus [...] pour satisfaire son désir de se créer une position enviable [...] » (p. 15). De même, il importe à Ninie que les hommes aimés soient riches, qu'ils aient un « avenir des plus enviabes, tant du côté de l'honneur, de la position sociale de leurs parents que du côté de leur savoir-vivre » (p. 18). La langue et la nationalité, critères premiers pour Maria, cèdent ici le pas à la richesse ; d'ailleurs, après son mariage avec Rogers, elle s'installera avec lui aux États-Unis et y deviendra riche. On est vraiment loin de Maria Chapdelaine qui refuse la vie riche et facile que lui offre Lorenzo Surprenant parce qu'il vit en ville, aux États-Unis, et qui préférera épouser Eutrope Gagnon par fidélité à sa langue, à sa nationalité et à sa tradition familiale.

De tout cela se dégage le fait que Ninie vit dans le présent et en fonction de son avenir qu'elle veut avant tout heureux, avec un homme qu'elle aime et qui dispose d'un bon revenu. Convaincue qu'elle n'est pas née *pour un petit pain*, elle provoque les événements pour atteindre son but, celui de combler des besoins et d'atteindre un idéal strictement personnel. Tout au contraire, Maria vit dans un présent tourné vers les valeurs du passé comme la plupart des héroïnes romanesques de cette période. Elle réagit aux événements en prenant des décisions qui reposent sur un idéal collectif et patriotique et non individuel.

Restons chez nous! de Damase Potvin (1908)

Si *Maria Chapdelaine* a survécu au temps et est considéré comme un classique de la littérature canadienne-française — bien que ce roman ait été écrit

par un Français qui a peu vécu au Canada et est mort à Chapleau, en Ontario —, *Restons chez nous !*³² se rapproche davantage d'*Amour vainqueur* en ce qu'il constitue une œuvre mineure aujourd'hui oubliée du grand public. Écrits à sept ans d'intervalle, l'un en 1915 et l'autre en 1908, ils présentent des personnages féminins assez différents. En outre, le roman de Potvin, contrairement à celui de Dussault, constitue un bon exemple d'un roman du terroir et de son idéologie. Tout cela nous a amenée à retenir également ce roman pour notre analyse comparative.

Présentons brièvement l'histoire. Le personnage principal, Paul, est le dernier fils vivant de Jacques Pelletier et de sa femme, qui résident à leur ferme dans la baie des Ha Ha, au Saguenay. Bien que fiancé à Jeanne, Paul décide de quitter la ferme pour aller travailler aux États-Unis. Il compte en revenir riche pour épouser sa Jeanne. À New York, il s'engage comme débardeur, travail où il peine beaucoup tout en gagnant peu. Il décide donc, au bout d'un an et demi, de s'embarquer sur un navire pour l'Europe. Ne réussissant pas à s'y trouver un emploi rémunérateur, il tente de revenir à New York, mais il contracte, sur le bateau, une typhoïde à laquelle il succombera.

Les divergences entre *Amour vainqueur* et *Restons chez nous !* sautent aux yeux. La plus flagrante demeure, sans nul doute, le dénouement tragique du roman de Potvin où le héros meurt d'avoir voulu quitter son pays, sa terre natale, pour s'exiler aux États-Unis et y devenir riche. Exil perçu comme une trahison. Ambition de

32. Pour une analyse de ce roman, ainsi qu'une bibliographie voir Maurice Lemire, « Restons chez nous ! », dans Maurice Lemire (dir.), *DOLQ, tome II, 1900-1939*, Montréal, Fides, 1980, p. 958-963.

richesse non compatible avec l'esprit d'abnégation prescrit par la religion. Paul paiera de sa vie sa *faute*.

À la dénonciation véhémement de l'exode vers les États-Unis et au décompte de tout ce qu'il a fait perdre aux Canadiens français, l'auteur joint un réquisitoire contre le progrès — « [...] et ce progrès, vers lequel tu aspirés, est-il vraiment un bien ? » (p. 43) —, les villes et les manufactures. Pour inciter les jeunes à demeurer sur la terre, le seul lieu de bonheur paisible et durable, il fait l'apologie du travail de la terre. Toutes ces idées se trouvent admirablement bien illustrées dans le passage suivant :

Vivre aux États-Unis ! que ce doit être bon !... Oui, que ce doit être bon de passer des jours entiers dans une manufacture enfumée et empestée plutôt que d'être maître dans un champ embaumé par la grande nature du bon Dieu ; que ce doit être bon de sentir quelques pièces blanches dans son gousset et n'avoir pas le temps ou la liberté de les dépenser avec profit et plaisir, plutôt que de jouir de la vraie liberté des fils de la terre et n'avoir dans sa bourse que juste ce qu'il faut pour ne pas nous donner la fièvre de plaisirs insaisissables ; que ce doit être bon d'être l'esclave soumis d'un maître sans cœur plutôt qu'honorable cultivateur dans une de nos belles paroisses... (p. 77).

Le regard posé par Ninie sur les États-Unis et sur la ville diffère totalement. Lorsqu'elle emprunte la rue Sherbrooke, à Montréal, elle ne cesse « d'admirer et de contempler ces magnifiques constructions, ces grands parterres remplis de bouquets et de frais gazon » ainsi que les « riches carosses [*sic*] portant ces êtres, à la figure heureuse et ne respirant que joie et bonheur » (p. 50). De plus, elle décrit son bonheur à séjourner dans quelques villes américaines. La narratrice raconte ainsi son séjour chez sa tante, aux États-Unis :

Cette dame lui fit voir plusieurs villes des États-Unis que la jeune fille aimait à connaître ; elle aima les États-Unis,

le climat tempéré lui allait bien ! Elle aimait le genre de vie de ces villes, comme Boston et New York, où tout le monde marche à son but, ne s'occupant que de ses affaires, sans se préoccuper le moins du monde, de la conduite de ceux qui les entourent (p. 79).

De ses vacances chez nos voisins du sud, elle retient avant tout le genre de vie active et anonyme où l'on peut s'adonner sans répression à diverses formes d'amusement³³. Si elle profite des divertissements que lui offrent les villes américaines, elle se sent également bien à Montréal où elle détient une « position rémunératrice, [qui] la mettait en contact avec beaucoup d'hommes d'affaires » (p. 76), ce qui est loin de lui déplaire.

Le titre du roman de Potvin, *Restons chez nous !*, est d'ailleurs on ne peut plus clair. Mieux vaut être pauvre sur une terre dans son pays, que riche, dans une ville, à l'étranger. La vision de Dussault se démarque totalement de cette position traditionnelle. Ninie perçoit la ville fort différemment. Bien qu'elle soit consciente qu'il y ait du mal, elle met aussi l'accent sur le fait que

celui qui y séjourne pendant plusieurs années, peut se rendre compte de la multitude innombrable de bonnes âmes, qui vivent au contact journalier de gens corrompus ! celui qui est dans les affaires ou employé dans l'exercice des Saints Ministères de la Religion, peut constater toute la sublimité des vertus pratiquées d'une manière cachée, dans l'humilité et la modestie, non seulement dans les

33. Peut-être, au nombre de ces amusements, pense-t-elle au cinéma qui, en 1915, au Québec, est l'objet d'un fort discrédit. Le vocabulaire utilisé par le clergé, pour le décrire, est éloquent et se passe de plus amples commentaires : le cinéma, c'est « l'antichambre des maisons de prostitution », une « école d'erreurs, de vices, de révolution », un lieu où toutes « les concupiscences trouvent leur pâture », une « lèpre dont il faut arrêter le progrès ». Voir Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois. Le XX^e siècle, 1898-1940*, Montréal, Boréal, 1988, p. 318.

communautés, mais aussi dans toutes les classes de la société ! (p. 78).

La ville ne constitue pas, pour elle, un lieu de perte. Elle se rend compte de « tout le bien qui se faisait à Montréal » (p. 78) et fréquente des « gens [qui] lui procurèrent de saines distractions » (p. 78).

Compte tenu du fait que le roman de Potvin constitue une remarquable illustration des romans du terroir — les seuls vraiment acceptés par le clergé et diffusés sans restriction dans le grand public —, il nous paraît justifié de considérer celui de Dussault comme déviant puisqu'il s'affiche radicalement en opposition à ces jugements contre l'américanisation et l'urbanisation. De plus, non seulement se rend-elle aux États-Unis à plusieurs reprises, où une de ses tantes réside, sans que cela soit vilipendé, mais elle y émigrera. Qui plus est, elle y deviendra riche et sera heureuse comme en témoigne cette citation, au dernier chapitre du roman :

[...] elle avait épousé Rogers, [...] elle vivait à New York ; [...] « Nous sommes, lui dit-elle, nous sommes très heureux ; nous vivons richement ; nous demeurons à New York ; mon époux Rogers a réussi, dans toutes ses spéculations, depuis bientôt près de trois ans que nous habitons cette ville ; il est très riche maintenant » (p. 163).

La fierté du personnage de vivre dans une grande ville, aux États-Unis, et d'être riche, se manifeste par la répétition de ces informations. Même son ennemi, avec qui elle se réconcilie, reviendra de « Porcupine et de Cobalt, où sans y avoir amassé une fortune, y a acquis beaucoup [*sic*] d'argent » (p. 164). Virginie a appris, lors d'une excursion à Porcupine, que Harry Mitchell avait bien réussi ses spéculations dans les mines du lieu. Spéculation, richesse : deux mots aux antipodes des valeurs exprimées dans le roman de Potvin.

Faire fortune dans les mines du Nord ontarien ! Harry Mitchell est, à notre connaissance, le seul personnage des romans de cette décennie qui ait réussi à accumuler une certaine richesse par la spéculation minière dans cette région. Cette singularité interpelle et suggère une interprétation selon laquelle les idées de Dussault seraient la conséquence de ses contacts avec le Nouvel-Ontario où les Canadiens français minoritaires sont confrontés à des valeurs différentes. C'est peut-être la raison pour laquelle le personnage de Dussault ne craint ni l'émigration ni la perte de sa langue dans le but avoué de s'associer au monde des affaires pour devenir riche. Discours aux antipodes de celui de l'idéologie de conservation prônée par le clergé du Canada français. L'occultation totale du discours sur la langue et la religion dans *Amour vainqueur* sera mieux mis en relief par la comparaison avec un autre roman, publié quelque dix ans plus tard.

L'Ineffaçable Souillure d'Arsène Goyette (1926)

D'abord un bref résumé de l'intrigue de *L'Ineffaçable Souillure*³⁴. Marié à une anglophone, le juge Madore a fait éduquer son aînée, Ruth, à l'anglaise, dans un établissement neutre, alors que la cadette l'a été dans une institution catholique et française. Devenue jeune femme, Ruth se fiance à Kenneth, le fils d'un francophone qui a été, lui aussi, éduqué en anglais. Kenneth, qui est notaire, fraude ses clients en utilisant l'argent des placements pour les investir dans des actions. Comme il perd tout, il convainc Ruth de lui prêter ses 25 000 \$ de dot.

34. Pour un compte rendu critique de ce roman et une bibliographie, voir Gilles Légaré, « L'Ineffaçable Souillure », dans Maurice Lemire (dir.), *DOLQ, tome II, 1900-1939*, Montréal, Fides, 1980, p. 591.

Son père l'apprend et exige de sa fille qu'elle lui montre ses comptes bancaires. Ruth s'évanouit et fait une dépression nerveuse causée, selon l'auteur, par sa mauvaise éducation qui l'a rendue fragile. Kenneth s'embourbe dans les dettes et, ayant tenté de tuer quelqu'un, est emprisonné. Par contre, la seconde fille de Madore, Gratia, qui a reçu une bonne éducation, est parfaite. Elle rejette les avances d'un certain docteur Bert, car il est anglophone et vit en Ontario. Elle s'éprend de Marc Fontaine, un jeune avocat, qu'elle rencontre alors qu'il plaide la cause de Kenneth. Pendant le procès, Ruth se rend dans un couvent, à Sherbrooke, pour retrouver la paix et se demande si elle doit se marier ou devenir religieuse. Kenneth écope de trois ans de prison. Gratia et Marc se marient. La souillure, celle de l'éducation à l'anglaise, est ineffaçable.

Il est primordial de noter que, dans ce roman, l'argent, la spéculation et la fraude financière sont le fief de Kenneth, éduqué en langue anglaise. Gratia, instruite en langue française, ne manifeste, au contraire, aucune avidité face à l'argent et est davantage préoccupée par les valeurs humaines, décrites par le narrateur comme étant plus nobles. Or, l'héroïne de Dussault partage ce désir de devenir riche et d'amasser beaucoup d'argent, s'alignant ainsi davantage sur les valeurs manifestées par le personnage anglophone. Pour Ninie,

[a]voir de l'argent, c'est commander la considération !
Avoir beaucoup d'argent, c'est pouvoir se dispenser de la considération ! Avoir encore beaucoup plus d'argent, c'est pouvoir commander et acheter toutes ou à peu près, toutes les autorités ! Aussi, convaincue que tout, dans le monde, n'a pour base que l'argent, elle n'attache d'abord de prix qu'à ce qui pouvait lui rapporter des bénéfices (p. 77).

Ce qu'elle remarque, dès son arrivée à Montréal, c'est la spéculation qui se faisait dans les entreprises, les « religions intéressées, [les] prêtres corrompus même quelquefois ! » (p. 77). Oser mentionner la corruption parmi le clergé, quelle audace !

Le contraste avec *Amour vainqueur* ressort nettement dans le traitement de l'éducation. En effet, Virginie choisit d'étudier au couvent de Chatham (Ontario) car elle veut y apprendre l'anglais, « prendre de bonnes manières, acquérir une bonne éducation au contact de ces élèves, filles, pour la plupart, du grand monde, et sous la direction de ces institutrices, dames qui tiennent au premier rang de leur enseignement une éducation soignée et un savoir vivre [*sic*] distingué » (p. 35). Condescendance à peine voilée à l'égard de l'éducation qu'elle aurait reçue en milieu canadien-français. Seul le couvent de Chatham fait « miroiter à ses yeux [un] avenir brillant » (p. 36) qui répond à son ambition de devenir riche. En dépit de ce choix qui constituerait aux yeux de Goyette une *ineffaçable souillure*, Virginie, contrairement à Kenneth et à Ruth, ne sera pas pénalisée puisqu'elle sera comblée autant dans sa vie amoureuse que sociale et financière.

L'Appel de la race de Lionel Groulx (1922)

Terminons avec un rapide regard sur le premier roman de Lionel Groulx publié sous le pseudonyme d'Alonié de Lestres, *L'Appel de la race*³⁵. Le récit met en scène Jules de Lantagnac, un brillant avocat qui, marié à une anglophone convertie, a accepté que ses quatre

35. Lionel Groulx (publié sous le pseudonyme d'Alonié de Lestres), *L'Appel de la race*, [Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1922, 278 p.], Montréal, Fides, 1980.

enfants soient élevés en anglais. D'ailleurs, lui-même a adopté cette langue. Toute la famille vit à Ottawa. Quand il atteint la quarantaine, il confie au père Fabien son désir d'entrer en politique. Ce dernier « voit en lui le futur chef de la minorité franco-ontarienne ». Mais pour cela, il doit réapprendre sa langue maternelle. En mettant en branle ce processus de refrancisation, Lantagnac renoue avec sa famille et sa race. Élu député, il prononce un discours en faveur de l'abolition du Règlement XVII, discours qui lui vaut les représailles de sa femme qui le quitte avec deux de ses enfants alors qu'une troisième entre en religion. Seul Wolfred suivra son père en s'inscrivant à l'Université de Montréal et en changeant son nom pour celui d'André.

Tout comme la Virginie d'*Amour vainqueur*, Lantagnac croit, d'abord, que la réussite passe par la maîtrise de la langue anglaise : « En peu de temps il se convainc que la supériorité résidait du côté de la richesse et du nombre » (p. 15). Pour lui, ce fut McGill, pour elle, le couvent de Chatham. Cependant, la situation initiale du roman de Groulx présente un Lantagnac qui a atteint la renommée et l'aisance qu'il convoitait depuis sa jeunesse, alors qu'au début du roman de Dussault, Virginie, encore jeune, se situe encore au niveau du désir d'accéder à la richesse et à la réussite. Lantagnac vit depuis plus de vingt ans à Ottawa où il a élevé sa famille en anglais. À la fin du roman, Virginie suivra ses traces en s'installant à New York avec son mari et il y a fort à parier que ses enfants s'angliciseront rapidement.

C'est dans l'évolution des personnages que se construit leur opposition. En effet, si, dans sa jeunesse, Lantagnac ne semble avoir manifesté aucune réticence à s'angliciser, dès le début de *L'Appel de la race*, alors qu'il a atteint la quarantaine, il remet en question ses

choix antérieurs. Et tout le roman relate la résurgence, en lui, de sentiments patriotiques, telle la fidélité aux ancêtres et à la langue. Dans *Amour vainqueur*, Virginie ne vivra pas cette transformation. En effet, Dussault termine son roman alors que son héroïne, à peine âgée de vingt ans, émigre aux États-Unis. Aurait-elle emprunté les traces de Lantagnac si Dussault nous l'eût décrite quelque vingt ans plus tard ?

* * *

Malgré ses piètres qualités littéraires, le récit de Dussault mérite qu'on s'y attarde parce qu'il témoigne de l'existence, dans les romans du premier quart du XX^e siècle, d'idées qui se démarquent nettement de l'idéologie de conservation, laquelle — il est bon de le rappeler — détermine même la façon de traiter les sujets dans les romans. Ainsi, il convient que

le père [l'emporte] toujours sur le fils, la tradition sur la nouveauté, la campagne sur la ville, la religion sur l'impiété. La soumission, l'esprit de sacrifice et de renoncement devaient apparaître comme les fondements d'un bonheur axé uniquement sur l'abandon à la volonté divine ³⁶.

Dans le but de former une culture nationale, l'élite canadienne-française, dominée par le clergé, tente d'effacer toutes les manifestations des pensées divergentes. Selon Gérard Bouchard, jusqu'à la fin de la crise des années 1930, « les dissidences exprimées [...] par rapport aux prémisses de la culture bourgeoise traditionnelle étaient plutôt marginales » ³⁷. D'ailleurs, un des critiques

36. Maurice Lemire, « Introduction », *DOLQ*, tome II, p. XX.

37. Gérard Bouchard (dir.), *La Construction d'une culture*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 24, cité dans Michèle Martin, *Victor Barbeau, pionnier de la critique culturelle journalistique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1997, p. 2.

les plus en vue de l'époque, Victor Barbeau, se donne pour but d'« amener [les groupes ignorants] à développer des goûts identiques à ceux de l'élite, les seuls reconnus comme légitimes par la société bourgeoise »³⁸. Ces efforts déterminent les fondements d'une institution littéraire conservatrice.

En opposition à tout le courant nationaliste qui se bat pour freiner l'émigration vers les États-Unis en encourageant la méfiance contre les étrangers, qui prône le retour à la terre en condamnant la ville, ses amusements, ses progrès, et tout cela dans le but ultime de sauvegarder notre race catholique et française, Virginie Dussault construit un personnage dont la vie, ancrée dans le présent (et non tournée vers un passé glorieux), fait fi des peurs, des interdictions et des contraintes. En effet, non seulement s'installe-t-elle aux États-Unis mais dans la plus grande de ses villes, New York, la capitale économique de l'Amérique. Vraiment, on ne peut mieux affirmer son non-conformisme.

D'autres avant nous ont déjà fait ressortir la présence de romans marginaux telles les œuvres de Bessette et de Harvey. Que dire de Laberge dont *La Scouine*, encore en 1969, se vendait clandestinement³⁹ ! Le roman de Virginie Dussault se situe dans cette veine contestataire. Peut-être, d'une part, parce qu'elle a vécu en périphérie et qu'elle ne fait partie ni de l'intelligentsia ni du milieu littéraire des grandes villes du Canada français, Dussault semble moins sous l'emprise de l'idéologie

38. *Ibid.*, p. 5.

39. Alors étudiante au baccalauréat en études françaises à l'Université de Montréal, c'est ainsi que je me suis procuré ce roman dans une librairie qui l'avait édité clandestinement ; l'ouvrage n'étant pas étalé sur les rayons, il fallait le demander au comptoir en mentionnant qu'on étudiait à la faculté des lettres.

dominante. D'autre part, il est aussi possible de croire que ses contacts avec l'Ontario — majoritairement anglophone —, dont le système de valeurs diffère de celui du Canada français, aient contribué à construire chez elle une culture qui ne s'alimente pas exclusivement à celle qu'imposait l'élite canadienne-française. Son intérêt marqué pour l'anglais afin de travailler dans le monde des affaires, son ouverture au progrès, son goût pour la modernité, sa vision positive des États-Unis et son désir maintes fois exprimé de devenir riche s'inscrivent mal dans le discours nationaliste d'un Lionel Groulx, par exemple. Point étonnant alors que son roman exprime des idées souvent subversives par rapport au courant conservateur majoritaire et qu'il ait eu peu de retentissement auprès du public et de la critique.

Amour vainqueur nous semble mériter une réévaluation car il témoigne de valeurs se rapprochant davantage de la réalité du vécu quotidien d'un bon nombre de Canadiens français que de celles des romans qui dépeignent une réalité souvent artificielle s'alignant sur le respect des prescriptions du clergé et de l'élite intellectuelle.

ANNEXE

TABLE DES MATIÈRES DU ROMAN *AMOUR VAINQUEUR*

Chapitre premier (sans titre)

Titre I	Au foyer
Titre II	Au foyer
Titre III	Au foyer
Titre IV	Au foyer

Chapitre II

Réminiscences de couvent	
Titre I	Adieux de Ninie à ses parents

Virginie Dussault (1891-1969)

	Titre II	Vers Chatham
	Titre III	À Chatham
Chapitre III	Début dans la vie réelle	
	Titre I	Hésitations de Ninie
	Titre II	À Montréal
Chapitre IV	La destinée	
	Titre I	Les études de Rogers
	Titre II	Retour de Rogers au collège
	Titre III	La vocation
Chapitre V	Amours passagers de Ninie	
	Titre I	Ninie en voyage
Chapitre V [sic].	(sans titre) [En fait, c'est une erreur puisqu'il s'agit du chapitre VI]	
	Titre I	La rivale
	Titre II	
Chapitre VII	(sans titre)	
	Titre I	Dures épreuves de Rogers Vacances de Ninie
Chapitre VIII	(sans titre)	
	Titre I	Surprise
Chapitre IX	(sans titre)	
	Titre I	Bordeaux
Chapitre X	(sans titre)	
	Titre I	Malheurs de Harry
Chapitre XI	(sans titre)	
	Titre I	

LES FACTEURS DE RÉUSSITE DES ORGANISATIONS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE DU NORD-EST DE L'ONTARIO

Rachid Bagaoui

Département de sociologie

Université Laurentienne

Donald Dennie

Doyen, Sciences sociales et Humanités

Université Laurentienne

Parmi les organisations vouées au développement communautaire, plusieurs empruntent des voies « non conventionnelles » pour stimuler la dynamique socio-économique des régions et répondre aux besoins des groupes concernés. Ces organisations, qui ne sont ni du domaine privé ni du domaine public, se distinguent par le fait qu'elles réussissent à mobiliser des populations locales autour de projets axés sur la prise en main et l'autonomie de la population. L'objet central de ce texte est d'analyser ces initiatives.

Le développement économique communautaire (DEC) illustre bien l'importance de répondre autrement aux besoins de la population locale du nord-est de l'Ontario français. En partant de la base, du territoire local et des ressources qui l'habitent, des représentants locaux de la société civile, aidés en cela par des corporations de développement, ont réussi à mettre sur pied des projets socioéconomiques, à créer des emplois et de la richesse là où les besoins sont criants.

Sans pour autant tourner le dos à l'État et au privé, les gens du Nord concrétisent leurs projets sous forme d'entreprises communautaires et coopératives de formation, d'insertion, de production de biens et de services. Que savons-nous de ces initiatives ? Des études nationales et internationales (Favreau et Lévesque, 1996 ; Fontan, 1994 ; Laville, 1992 ; Vienny, 1994 ; Defouny, 1994) démontrent une triple contribution de ces organisations à la création de la richesse : (1) contribution économique qui passe par la création d'emplois, la création d'un marché local, la réponse à des besoins non comblés par les pouvoirs publics ; (2) contribution sociale ; la circulation d'informations, l'encouragement des valeurs de solidarité, d'entraide, de socialité ; (3) maintien de l'identité d'un groupe qui se lance dans la création de l'organisation (femmes, jeunes, personnes âgées...) ; sa cohésion, l'occasion de travailler dans sa propre langue, etc.

Que savons-nous de l'Ontario français ? En réalité peu de choses et ce, malgré la publication, depuis quelques années, de travaux portant sur la question du développement économique communautaire (Bagaoui, Dennie et Saint-Amand, 1999 ; Bagaoui et Dennie, 2000). Nous savons cependant que le terme de « Développement Économique Communautaire » a fait son entrée en Ontario français au début des années 1990 et qu'en général, les organisations du DEC possèdent les caractéristiques suivantes :

- a) à but non lucratif ;
- b) la main-d'œuvre est composée en partie de bénévoles ;
- c) elles ne sont ni du domaine privé ni du domaine public, mais d'un secteur émergeant que d'aucuns

appellent l'économie sociale, le développement économique communautaire ou le tiers secteur.

Le DEC existe sous diverses formes : coopératives, entreprises communautaires, organisation économique communautaire, etc. Certaines organisations comme les coopératives, et particulièrement les caisses populaires, remontent à l'époque de la Deuxième Guerre mondiale en Ontario français, mais la plupart sont nées dans les années 1980 et 1990, souvent en réaction à une crise comme la fermeture d'une usine, la pauvreté des femmes ou le chômage des jeunes.

L'initiative de créer l'organisme vient, dans la majorité des cas, d'associations volontaires. Elles ont pour mission de créer des emplois et d'offrir des services aux entreprises. Parmi les activités ou services rendus à la population, il y a l'aide à la création d'entreprises, l'appui aux entreprises, les projets d'investissement, les programmes de formation, les projets de revitalisation de l'infrastructure communautaire et le renforcement des organismes communautaires. Les activités de ces organisations s'adressent à l'ensemble de la population du territoire desservi. Le territoire visé par ces activités est régional et urbain. Ces organismes offrent des services à la communauté dans sa langue. Le bénévolat constitue un élément important du fonctionnement de ces organisations. Le nombre total de bénévoles dans l'ensemble des organisations étudiées dépasse une centaine de personnes. Quant au nombre d'employés, il dépasse aussi la centaine. La contribution des institutions financières à l'endroit de ces organisations est faible.

Le but de cet article est de dévoiler un autre aspect peu traité du fonctionnement des organisations du DEC : nous voulons savoir, au-delà de leurs caractéristiques, les facteurs qui permettent leur réussite. Le mot réussite

prête à confusion, car il est considéré comme critère d'évaluation de l'efficacité et de la productivité. Nous l'utilisons quant à nous dans le sens suivant : les organisations du DEC, toutes les études le montrent, sont très fragiles, car elles ne disposent pas suffisamment de capital, d'infrastructure, de reconnaissance étatique. Or, la réussite de ces organisations, c'est leur capacité de triompher, de vaincre les contraintes et les conditions qui pèsent sur elles. Nous aurions pu utiliser le mot *survie*, mais ce terme sonne le misérabilisme, le fatalisme et le renoncement ; et il ne correspond pas aux valeurs d'autonomie et de prise en main prônées par les promoteurs du DEC. Comment ces organisations arrivent-elles à vaincre ces conditions ? Autrement dit, quels sont les facteurs derrière ce succès ?

Plusieurs facteurs ont été identifiés pour comprendre la réussite des organisations du DEC. En voici le modèle idéal typique : problème → prise de conscience → mobilisation → développement d'un projet → recours à l'appui de la communauté et du gouvernement → fonctionnement du projet → difficultés rencontrées (moment de cohésion du groupe) → survie ou décollage.

Ces facteurs constituent certes un idéal typique. Notre recherche auprès des organismes de développement économique communautaire du nord-est de l'Ontario nous a démontré par contre qu'ils sont tous nécessaires, sous une forme ou une autre, pour le succès de ces entreprises particulières qui ont toutes réussi, à leur façon, à mobiliser des populations locales autour de projets axés sur la prise en main et l'autonomie de la population d'un territoire. Nous verrons dans la section relative aux résultats ce que signifient ces facteurs et comment ils ont joué un rôle ou non dans la réussite des organisations du DEC.

I.— ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE

En 1999, nous avons recensé sous forme de répertoire (*Répertoire des organismes de développement économique communautaire dans le nord-est de l'Ontario*) trente-quatre organismes ou entreprises dans le nord-est de la province. Les éléments qui ont permis d'établir le profil des organismes sont la mission, le genre de services offerts, la clientèle visée, les sources de financement, le mode de gestion, le type de travailleurs, le mode de prise de décision, etc. En tout, les auteurs ont recensé une trentaine de cas. Parmi les principaux organismes recensés, on trouve un ensemble d'organismes pouvant être regroupés sous le vocable de « corporations de développement économique communautaire », bien que cette terminologie ne soit pas d'usage courant en Ontario. Ces organismes sans but lucratif favorisent la coordination, la concertation et la solidarité des différents acteurs au sein des communautés concernées en vue de l'amélioration de la situation économique locale (support à la gestion et au financement des entreprises existantes, appui au démarrage de nouvelles entreprises, formation des travailleurs, création locale d'emplois, etc.). On trouve aussi dans le répertoire de nombreuses coopératives d'habitation qui travaillent activement à l'insertion sociale des défavorisés en leur offrant un logement à coût modique. Certes, ce premier répertoire n'est en rien exhaustif. Il s'agit d'un premier jet devant être mis à jour périodiquement (nous l'avons fait en 2000) et visant à mieux circonscrire une réalité nouvelle, celle d'une prise en main locale afin de combler l'espace laissé vacant par le marché officiel à l'ère de la mondialisation et par l'État à l'ère du désengagement. D'ailleurs, en cours d'enquête, nous avons

découvert d'autres organismes et entreprises qui sont venus grossir les rangs des organismes déjà répertoriés.

Cette recension des organismes devait nous conduire directement à la seconde étape de notre projet, soit d'interroger les responsables ou des personnes ayant occupé des responsabilités lors de la création des divers organismes afin de dégager un ou des modèles de développement économique communautaire dans le Nord-Est et de déterminer les facteurs liés à l'établissement et à la réussite de ces organismes. Cette grille de questions visait plus précisément à dégager les traits communs aux divers organismes afin, s'il y a lieu, de dresser un profil modèle de ceux-ci.

La grille de questions comportait deux sections distinctes. La première section, en plus de renseigner sur les services offerts (ou les produits) et les besoins auxquels l'organisme cherchait à répondre au départ, explorait l'organisme à différentes étapes de sa croissance (la création, le fonctionnement actuel et les perspectives d'avenir) et les difficultés qui y sont rattachées. En insistant sur les difficultés, nous voulions savoir ce qui avait permis à l'organisme de durer et comment il avait surmonté ces obstacles. En effet, l'une des caractéristiques du tiers secteur est sa précarité, celle « de projets qui naissent et meurent », pour reprendre l'expression de Françoise David. Ainsi, la durée devient un élément central si l'on veut fixer un modèle axé sur les facteurs de réussite. Certes, nous ne pouvons pas dire que tous les organismes interrogés étaient déjà bien établis. Une grille de questions à des fins d'entrevues, même de nature qualitative, est toujours une coupe synchronique de la réalité à un moment précis. Les organismes recensés sont donc à différentes étapes de leur développement et il est difficile de préjuger de la durée de leur existence. Toujours est-il

que cette section clôt justement sur les facteurs que les responsables jugent les plus importants dans la réussite de leur organisme.

La seconde section a trait directement aux types d'organismes figurant dans le répertoire. En effet, plusieurs des organismes relevaient du domaine des corporations de développement économique communautaire.

Une autre dimension a guidé notre questionnement, soit la distinction entre les petites entreprises et le tissu associatif. Nous avons cherché à connaître quel était le poids relatif de ces acteurs dans la relance de l'emploi et de l'économie locale. Plus spécifiquement, nous avons cherché à savoir dans quelle mesure le tissu associatif assumait certains services collectifs de proximité (la garde d'enfants, le maintien à domicile des personnes âgées, les activités de loisirs, la rénovation et l'entretien des maisons, les entreprises de recyclage de papier, etc.). En effet, le régime minceur des services publics n'empêche pas les communautés locales de produire et de consommer des services collectifs de proximité, et ces derniers peuvent être créateurs de nouveaux emplois et, surtout, servir à la revitalisation du milieu.

Naturellement, les questions s'adressant aux corporations de développement économique n'avaient pas leur raison d'être lorsque nous discutons avec une entreprise, voire une coopérative d'habitation. Nous avons donc retranché de notre grille certaines questions moins pertinentes pour les entreprises, notamment celles sur l'existence d'un plan stratégique ou sur les services de proximité. En revanche, nous avons conservé les questions sur l'emploi, l'appartenance au territoire, les partenariats, les subventions et le financement.

Au départ, notre enquête se voulait qualitative, en raison de son caractère exploratoire. Nous avons donc

procédé à l'élaboration d'une grille de questions ouvertes que nous avons administrée par voie d'entrevues téléphoniques d'une durée approximative de quarante-cinq minutes. Nous avons interrogé au total quinze responsables d'organismes et d'entreprises ou des personnes ayant occupé un poste de responsabilité à l'origine du projet.

Par la suite, nous avons procédé à une analyse de contenu exploratoire des données ainsi recueillies. En effet, notre objectif visait davantage à explorer un domaine de possibilités, des orientations, qu'à vérifier des hypothèses bien circonscrites. Cette analyse de contenu se voulait qualitative, interne et davantage axée sur le contenu manifeste, plutôt que latent. En effet, on cherchait à vérifier la présence de thèmes, de mots ou de concepts dans le contenu et, ce faisant, à dégager les idées principales de l'ensemble des entretiens, à établir certains liens entre ces idées. Par ailleurs, fidèle à la pratique courante en sciences sociales, notre analyse n'a pas cherché à inférer sur le contenu. Au contraire, nous sommes toujours demeurés le plus près possible du contenu manifeste, en pensant que les dires de nos interlocuteurs étaient complets en eux-mêmes.

Ainsi, certains thèmes ou facteurs de réussite s'avèrent relativement communs à l'ensemble des entretiens. Le premier est la perception d'un problème ou d'un besoin et, corrélativement, l'opportunité qu'il représente. Le deuxième est la croyance dans l'entreprise ou dans le service offert. Le troisième thème est l'appui communautaire ; le quatrième, le rôle des subventions ; le cinquième, la notion de marché pour les services ou les produits. Et enfin, le sixième thème renvoie à la question de la formation. Ces thèmes ou facteurs de succès nous permettront de catégoriser et de regrouper l'ensemble du contenu. C'est par eux que nous procéderons à l'analyse.

II.— LES PROJETS

Les projets développés par les entreprises et les organismes communautaires sont variés. Ils touchent la production de biens et services, la consultation et les travaux d'infrastructure.

Concrètement, on trouve des projets touchant le recyclage de carton en pâte à papier, comme celui de la Société de développement économique du Nipissing-Ouest ou encore, celui de la production de semis pour le reboisement de la Maison verte. On trouve également des projets comme la production de champignons pour alimenter les marchés du nord-est de la province, projet développé dans le cadre de la consultation de la 6-70 *Area Economic Development Corporation* ; la fabrication de vêtements en polar des entreprises ModElles ; le projet de construction d'un complexe agricole comprenant un séchoir, des silos et un mélangeur de matières premières lancé par la Coopérative agricole du Nipissing-Sudbury-Est ; la mise sur pied d'un service d'import-export dans une école secondaire d'Elliot-Lake, dans le cadre du programme « *Achievers International* ». Ce dernier programme se veut en même temps une association à but non lucratif qui crée des partenariats avec différentes écoles du monde. Il y a aussi des projets originaux, comme la prise en main d'un aéroport régional par un organisme à but non lucratif, telle la Corporation de développement de l'aéroport de Sault-Sainte-Marie, ou encore, un organisme comme GEODE qui emprunte le mode des Systèmes d'échange local (SEL).

On retrouve également des projets visant à offrir différents services d'infrastructure en matière de logement, de tourisme, d'aide à la petite entreprise ou de

conseil en entrepreneurship. On pense ici aux nombreuses corporations de développement économique municipales et régionales (Nordaski, Timmins and District Community Futures Corporation, Cochrane and Area Community Development Corporation, Discovery North, Kapuskasing Economic Development Team, Waubetek Business Development Corporation, le Comité de développement économique d'Opasatika), mais aussi à des organismes parapluie comme l'ACHRON qui vise à défendre et à promouvoir le logement coopératif dans le Nord-Est ontarien.

Si la diversité est signe de vitalité, alors nous sommes bien servis lorsque nous cherchons le développement économique communautaire. Toutefois, la distinction entre deux types d'organismes (les entreprises communautaires et les corporations de développement économique) semblait importante à établir au niveau de l'analyse.

III.— LES RETOMBÉES DES PROJETS

Emploi

Les retombées des projets sont nombreuses et, par conséquent, il est impossible de toutes les énumérer. Parmi celles-ci, la création d'emplois occupe une place de premier plan. De plus, presque tous les projets développés se sont soldés par la création d'emplois directs ou indirects. Leur nombre varie d'un organisme à l'autre. Au niveau des corporations de développement économique, le personnel en place est généralement peu nombreux. Il excède rarement plus de cinq personnes ; par contre, leur activité peut générer la création d'emplois de façon

indirecte¹. D'autres projets sont créateurs d'emplois directs, comme, par exemple, le projet de recyclage de la Société de développement économique du Nipissing-Ouest qui s'est soldé par la création de vingt emplois, ou encore, ceux de la Maison verte avec sa trentaine d'emplois permanents ou saisonniers.

Expertise

Mais au-delà de la création d'emplois, les projets se traduisent par le développement d'une expertise locale. Les projets ont permis de former et de garder dans la région une expertise qui sert les individus eux-mêmes, ainsi que le développement économique de la région. Pensons ici au projet de recyclage du carton. L'expertise développée dans la région est à ce point reconnue que la firme McMillan Bloedel adopte l'expérience de Sturgeon-Falls pour introduire le procédé dans ses autres usines, américaines notamment. La Maison verte développe une expertise en matière de techniques de reboisement. Nordaski développe une expertise en développement économique régional (attirer l'industrie, planification, ressources techniques, etc.).

Développement territorial

Tous les projets développés par les entreprises accordent une place centrale au développement de leur région et des collectivités locales. Les activités ont pour but de créer de l'emploi pour les gens de la communauté.

1. Le manque de personnel revient souvent dans nos discussions avec les représentants de corporations de développement économique communautaire. Le personnel étant limité, cela limite d'autant leur activité, car une bonne partie de leur effort repose sur l'accompagnement des entreprises qu'ils supervisent ou des projets qu'ils aident à susciter.

Les investissements demeurent dans la région et servent à développer des initiatives locales. Cette vision territoriale locale est au centre des activités de la Maison verte qui réinvestit ses profits pour satisfaire une demande locale (marché de fleurs, vente de tomates), ou encore les initiatives de la municipalité d'Opasatika qui visent le développement de logements pour empêcher l'exode de sa population. Ainsi, toutes les entreprises étudiées, dans la présente recherche, s'accordent pour dire que le développement d'un marché régional et local est une priorité. Par exemple, la reprise de l'aéroport de Sault-Sainte-Marie par la corporation du même nom avait pour objectif de maintenir l'activité économique dans la région de Sault-Sainte-Marie.

Non seulement l'aéroport avait été identifié, avant la rétrocession, comme l'un des principaux employeurs de la municipalité avec ses 275 emplois, mais la conservation de ses activités au niveau actuel contribuait directement ou indirectement au maintien en emploi de près de 1 300 personnes annuellement. Ainsi, qualitativement, toute réduction dans le service aérien ou dans la qualité de ces services aurait eu des conséquences importantes sur la communauté (entrevue, p. 7).

On veut, en effet, que les produits achetés par la population soient, d'abord et avant tout, les produits et services des entreprises régionales. Ainsi, GEODE cherche à réunir des acheteurs, à briser leur isolement pour favoriser l'achat en gros de produits auprès d'un producteur ou distributeur local, et ainsi abaisser le prix de revient des produits en question et de transmettre l'économie réalisée aux acheteurs.

Création d'une synergie locale

Les projets permettent aussi la création d'un milieu propice à l'établissement de nouveaux entrepreneurs.

C'est d'ailleurs un des objectifs de la Coopérative régionale Nipissing-Sudbury-Est. Le projet d'entreposage et de séchage des récoltes, notamment les récoltes de canola, permet aux agriculteurs de temporiser sur la vente de leurs produits tout en réduisant les coûts de transport et, ainsi, d'espérer un meilleur prix pour leur récolte. À long terme, cependant, ce projet tente de créer un milieu favorable à l'établissement de nouveaux agriculteurs dans la région et le maintien de ceux qui y pratiquent déjà. Les projets que nous évoquons participent économiquement au développement de la région et de ses habitants, tout en suscitant un sentiment et un lieu d'appartenance au territoire. Les gens qui bénéficient des retombées de ces projets ont envie de demeurer dans la région et en sont fiers.

Formation et éducation

Enfin, plusieurs de ces projets ont un volet qui a trait à l'éducation et à la formation de la main-d'œuvre et des employés. Nordaski, Discovery North, Waubetek, Timmins and District Community Futures Corporation, Cochrane and Area Community Development Corporation sensibilisent la population, les chômeurs et les autochtones au monde des affaires en offrant des ateliers, de l'information sur la création d'entreprises. Le même esprit anime le projet de l'école secondaire de la Villa française d'Elliot-Lake. Quant à l'AHCRON, au dire de son responsable, son principal mandat a trait justement à la formation des membres au travail coopératif et aux responsabilités liées à une coopérative d'habitation.

IV.— LES PRINCIPAUX FACTEURS DE RÉUSSITE : VISION DES RESPONSABLES

Perception d'un problème

Il existe des projets qui émergent en réaction à une fermeture d'usine ou d'aéroport, comme c'est le cas du projet de la Société de développement économique du Nipissing-Ouest. Il a germé en 1991, alors que la rumeur prévoyait la fermeture de l'usine de MacMillan Bloedel dans la région de Sturgeon-Falls. Le projet a mûri et est réapparu lors d'une consultation publique communautaire nommée Vision 20/20, en 1993. Pour la Société de développement économique, cette rumeur était fondée, en raison de la vétusté des équipements et des rencontres avec les dirigeants de la compagnie. Malgré cela, les employés de l'usine étaient plutôt sceptiques. Non seulement ne croyaient-ils pas à la fermeture éventuelle de l'usine, mais ils considéraient le projet de recyclage du carton en pâte à papier difficile à réaliser sur le plan technique. C'est pourquoi le projet a été mal reçu au départ, et il a fallu convaincre la population et les employés de la nécessité des investissements et de la transformation de l'usine.

Dans le cas de l'aéroport de Sault-Sainte-Marie, le maintien des activités de l'aéroport au niveau actuel n'a pas nécessité un travail de persuasion aussi grand. L'aéroport était perçu comme une pièce importante sur l'échiquier économique de la ville, en raison du nombre d'emplois directs et indirects qui pouvaient lui être reliés. La difficulté en était une de rentabilité. En effet, l'aéroport fonctionnait à perte depuis quelques années et les autorités municipales étaient réticentes à s'impliquer dans le processus de rétrocession du gouvernement fédéral, si cela voulait dire éponger le déficit

d'exploitation encouru par l'aéroport. Cette volonté municipale de ne pas se compromettre a été à l'origine de la création de la Corporation de développement de l'aéroport de Sault-Sainte-Marie. Cette corporation à but non lucratif a assuré jusqu'à présent la transition de la responsabilité gouvernementale. Dans ce transfert, des subventions existent toujours. Le vrai test va se produire lorsque les subventions cesseront.

Dans le même ordre d'idées, la création de la Coopérative de champignons d'Opatatika doit beaucoup au gouvernement fédéral. En effet, celui-ci avait des bâtiments militaires (des hangars) dans la région. Or, avec la fermeture de certaines bases militaires, ces bâtiments étaient devenus obsolètes. Le problème était donc de trouver une utilité à ces bâtiments que le gouvernement était prêt à céder pour une somme nominale. C'est de cet héritage, certains diront venimeux, qu'est né le projet de la ferme de champignons d'Opatatika. Toujours dans cette même municipalité, des personnes se sont regroupées pour examiner la possibilité d'attirer les employés d'une mine de phosphate devant voir le jour. La ville d'Opatatika est située à 23 kilomètres de la mine. Cette distance et la relance de l'habitation qui accompagnerait la venue des travailleurs aideraient grandement l'économie locale. Le seul point difficile, c'est qu'il n'existe pas de route qui mène de la mine au village. Or, sans l'existence d'une telle route, le village est appelé à se vider de ses habitants. D'où l'importance d'un effort collectif pour se mobiliser, pour créer cette route et relancer la vie dans le village.

Le projet de la Maison verte est d'une autre nature. Il est né pour aider les femmes en difficulté à se prendre en main, ce qui passe nécessairement par la création d'emplois. C'est dans cette perspective qu'un groupe de

femmes (Association parmi elles) a développé, après un long combat, une entreprise communautaire de reboisement qui offre de l'emploi à plusieurs femmes de la région. Bien que l'objectif de création soit au cœur du projet de la Maison verte, c'est une offre du gouvernement qui est à l'origine du projet. En effet, le gouvernement avait décidé d'abandonner ses pépinières et la production d'arbres pour l'industrie forestière. Suite à cette décision, le gouvernement ontarien a cherché activement un partenaire dans le milieu communautaire pour prendre la relève, tout en conservant une politique de reboisement active. Le projet de la Maison verte répondait à ces exigences. Au cœur du projet, il y avait donc le problème du reboisement, promu par les politiques gouvernementales, et une structure d'opportunité offerte à la communauté. En effet, le gouvernement s'engageait à soutenir la production d'arbres au moyen de subventions durant les cinq premières années. Si, aujourd'hui, la Maison verte établit ses propres ententes contractuelles avec l'industrie forestière de sa région, il n'empêche que les provisions gouvernementales en faveur du reboisement forcent la main à l'industrie forestière et assurent par la bande le succès de l'entreprise. Cela dit, la même volonté de créer de l'emploi pour les femmes est au cœur d'un autre projet promu par l'Association parmi elles, soit les entreprises ModElles. Certes, on est au tout début du projet de fabrication de vêtements en polar, mais l'objectif de cette initiative est toujours le même : aider les femmes à se prendre en main économiquement et aussi favoriser le développement du village de Mattice, dans la région de Hearst, qui est aux prises avec un sérieux problème d'exode des jeunes et de vieillissement de la population. La création d'une entreprise qui offrirait des

perspectives d'avenir aux jeunes et à la population du village est centrale à toute cette démarche.

Les corporations de développement économique communautaire répondent moins à un problème existant dans leur milieu. Cela ne veut pas dire qu'elles ne constatent pas les problèmes. Mais leur création est plus souvent attribuable à la mise en œuvre d'une politique gouvernementale où les corporations servent de relais communautaires à cette politique. Ainsi, plusieurs corporations de développement économique communautaire (régionale ou municipale) ont vu le jour sous l'impulsion d'un programme de subvention du gouvernement ontarien (*Municipal Economic Development Agreement* ou MEDA) qui visait à doter chaque municipalité d'une agence de développement économique. Ce programme ayant été coupé, les municipalités ont dû prendre la relève². À cette base se sont greffées des corporations dont le rayonnement était plutôt régional. Par exemple, Nordaski est un organisme d'appui aux entreprises. Il offre des services y compris des conseils à la petite et moyenne entreprise, ainsi que de l'aide technique et parfois financière. Son apparition est liée au développement de localités en difficulté comme la région de Hearst et de ses environs. Son rôle général est de favoriser le développement socio-économique de la région. Au niveau régional (Nordaski, North Claybelt Economic Development Corporation,

2. Si certaines ont pris effectivement la relève, d'autres ne l'ont pas fait. Ainsi, de nombreuses corporations de développement économique de niveau municipal sont disparues. On assiste à un redécoupage des territoires à l'heure actuelle. Dans cette transformation, on cherche à éviter autant que faire se peut le dédoublement. Et, effectivement, on semble y parvenir. En effet, au delà des mandats et des missions de chacun des organismes d'aide à la petite et moyenne entreprise, les agences subventionnaires se chargent de délimiter le territoire respectif de chacune de ces corporations.

Cochrane and Area Community Development, etc.), l'influence du gouvernement fédéral est plus manifeste. On travaille plus directement avec la moyenne entreprise. Toujours est-il que le maître mot pour caractériser les stratégies d'action de ces corporations de développement économique est la diversification de l'économie régionale.

Cela étant dit, certaines corporations de développement économique répondent aussi à un problème rencontré dans leur communauté. On pense entre autres à Waubetek qui, par sa création, remplit un espace laissé vacant par les différents paliers gouvernementaux et les institutions financières. En effet, la corporation à but non lucratif, avec un fonds d'investissement, peut appuyer le développement économique sur la réserve.

Cette exception n'est pas la règle. Plus généralement, les corporations de développement économique conduisent des politiques de développement qui répondent aux critères des agences qui accordent des subventions. Par exemple, Discovery North est subventionné par le ministère fédéral du Développement des ressources humaines. À cet effet, cette corporation de développement économique accentue les mesures de réinsertion des chômeurs par l'intermédiaire de programmes axés sur l'entrepreneuriat. Ce travail est donc axé sur la petite entreprise, le tourisme local, tandis que les corporations de développement régional, subventionnées par le ministère de l'Industrie et du Commerce et de son agence Fednor, tentent d'exploiter davantage les forces économiques de la région en développant un plan stratégique régional et en consultant davantage la population.

Des personnes convaincues qui ne veulent pas lâcher

Si la perception d'un problème correspondait au premier facteur de notre modèle idéal typique, la prise de conscience, la mobilisation et le développement du projet convergent vers les animateurs du projet. En effet, la réussite, selon les responsables d'organisations, tient à la conviction des membres et de leur engagement. Ce facteur ressort avec évidence dans le projet de recyclage du carton. En effet, les dirigeants de l'usine MacMillan Bloedel, notamment son directeur et ancien ingénieur de formation, et les agents de la Société de développement économique du Nipissing-Ouest ont été les principaux animateurs du projet. N'eût été de leur persévérance, ce projet n'aurait sans doute jamais vu le jour. Et le gage de cette persévérance, c'est le récent renouvellement de l'entente d'approvisionnement pour une autre période de cinq ans. Celle-ci assure la viabilité de l'usine qui prévoyait avoir épongé les emprunts pour l'achat de la machinerie en l'an 2001.

Cette même conviction, nous la trouvons chez les responsables de la Maison verte et au sein de l'Association parmi elles. Elles montrent à l'évidence que leur engagement et leur confiance dans le projet ont été un important facteur de réussite. En effet, les femmes responsables du projet, malgré leur pauvreté, malgré leurs responsabilités familiales, ont lutté bénévolement, ont trouvé une idée de projet viable, ont organisé des campagnes de financement, ont su mobiliser les gens de la région susceptibles d'appuyer et de défendre le projet. Aujourd'hui, l'entreprise de la Maison verte est citée comme modèle d'intégration régionale et de réussite économique (son chiffre d'affaires atteint 3,5 millions de dollars annuellement).

On peut en dire autant des corporations de développement économique qui travaillent avec un personnel réduit et qui offrent une quantité de services qui, sans le dévouement et la profonde conviction de leurs animateurs, ne pourraient atteindre la reconnaissance nécessaire à la poursuite de leurs opérations. À cet égard, la responsable de GEODE, appelée à identifier le ou les facteurs qui jouent un rôle important dans son organisme, résume bien l'esprit qui anime tous les organismes de développement économique communautaire.

Dans les corporations autant que dans les entreprises de développement économique communautaire, la présence de membres influents et convaincus de la valeur du projet est vitale à son bon fonctionnement. Qu'il s'agisse de la Maison verte, du Timmins and District Community Futures Corporation ou, encore, de la Cochrane and Area Community Development Corporation, tous ont su s'adjoindre des membres influents de la communauté dans le conseil d'administration. C'est d'ailleurs à partir de ces membres convaincus qu'il est possible de solliciter la communauté.

Appui de la communauté

Le succès du projet tient à l'appui de la communauté et à sa mobilisation derrière le projet. Tous les projets ont bénéficié d'une participation de certaines compagnies de leur région, des caisses populaires, des organisations communautaires. L'entreprise ModElles, spécialisée dans la fabrication de vêtements de polar, a bénéficié de l'aide de l'Association parmi elles. Dès le début, l'Association a parrainé cette entreprise grâce à un projet de création d'emploi dans le cadre d'un programme du Développement des ressources humaines Canada. Avec l'aide de Fednor, l'Association a effectué une étude

de faisabilité et a fourni l'expertise nécessaire à la réalisation du projet.

Pour mener son projet à terme, la coopérative agricole régionale de Sudbury-Est-Nipissing s'est associée aux caisses populaires de la région et a obtenu des dons de 70 000 \$. La coopérative fait aussi appel au public, à l'instar de la Maison verte (qui a recueilli 212 000 \$ auprès de 75 investisseurs) ou de l'entreprise ModElles, pour recueillir, sous forme de parts, les sommes nécessaires à sa capitalisation. Dans d'autres situations, c'est la signature d'ententes avec certaines compagnies régionales qui sert de garantie à la viabilité du projet, manifestant par ce moyen leur appui au projet, comme ce fut le cas avec la Coopérative de champignons d'Opatatika. À cela, il faut ajouter que les actionnaires ont investi presque 300 000 \$ dans cette aventure, démontrant leur ferme appui. La création d'un réseau de partenaires est aussi le signe d'un appui communautaire.

Recours à l'aide gouvernementale

La contribution financière des gouvernements (fédéral, provincial, municipal) est essentielle à la réalisation du projet. Elle recouvre dans notre modèle idéal typique à la fois le recours à l'appui de la communauté et du gouvernement et le mode de fonctionnement. En effet, on constate que dans presque tous les projets, les promoteurs ont utilisé les programmes disponibles pour réunir l'investissement désiré. La Maison verte a bénéficié de l'aide financière du gouvernement fédéral, le ministère de l'Emploi et Immigration, pour une somme totale de 350 000 \$ répartie comme suit : 100 000 \$ pour le développement du projet, 250 000 \$ en salaires durant les cinq premières années du projet.

La Coopérative de champignons, projet pilote en Ontario, a également bénéficié de l'appui financier du gouvernement fédéral et de son ministère Industrie Canada (programme *Transitional Fund*). En tout, l'entreprise a obtenu 676 000 \$ de diverses agences gouvernementales et des emprunts à la banque fédérale de développement. Elle a aussi obtenu l'assistance du North Claybelt Economic Development Corporation, un centre d'aide aux entreprises, qui a réussi à dénicher pour la coopérative environ 150 000 \$.

La Coopérative agricole régionale de Sudbury-Est-Nipissing a également reçu l'aide du gouvernement. Le ministère provincial du Nord et des Mines a investi 240 000 \$, tandis que le ministère fédéral du Développement des ressources humaines a débloqué une somme de 122 000 \$ pour la réalisation du projet.

On pourrait en dire autant de toutes les corporations de développement économique que nous avons étudiées. Nordaski trouve ses principales ressources financières du côté d'Industrie Canada et son agence Fednor ou du ministère du Développement des ressources humaines, avec son programme de *Self-Employment Assistance* (SEA). Même des agences de développement de plus petite envergure, comme Kapuskasing Economic Development Team, sont subventionnées par le palier municipal ou régional.

En fait, si on y regarde de plus près, le secteur communautaire est largement subventionné par les gouvernements. L'optique qui semble guider ces formes d'investissements est celle du « faire faire ». D'une part, on soutient les initiatives locales dans la mesure où celles-ci répondent à un besoin communautaire et reçoivent un appui communautaire important et, d'autre part, on soutient les organismes qui offrent des services se situant

en droite ligne avec un programme que le gouvernement entend mettre en œuvre. La prise en charge communautaire devient moins lourde et surtout plus flexible aux yeux des appareils gouvernementaux.

Force est de constater la présence des agences gouvernementales subventionnaires (Développement des ressources humaines Canada, Fednor, ministère des Affaires indiennes, les municipalités, le ministère du Nord et des Mines, Trillium-agence provinciale gouvernementale — Heritage Funds, etc.) et combien cette présence est importante pour le maintien et la survie des organismes de développement économique communautaire. Nombre d'organismes de développement économique communautaire nous ont dit que sans ces subventions, leur existence serait compromise.

Certes, tous espèrent un jour ne plus avoir recours à cette « dépendance », mais la reconnaissance pragmatique de la nécessité de cette forme de soutien à l'activité n'échappe à personne.

Le territoire : un marché ?

Dans notre modèle idéal typique, il n'y a pas à proprement parler de référence explicite à un territoire, bien que le mode de fonctionnement de l'organisme de développement économique communautaire fonctionne toujours dans un espace territorial restreint. Cet espace est souvent défini dans l'énoncé de mission des organismes .

Par ailleurs, ce territoire n'est pas exempt de conflits. Les conflits territoriaux ne sont pas fréquents et sont attribuables à l'orientation gouvernementale qui privilégie le marché comme agent de régulation de toutes les initiatives. Dès lors, il est un peu normal qu'il y ait engorgement et empiètement, puisque toutes les solutions

passent par le marché. Cela étant dit, les différentes corporations développent assez rapidement un créneau d'activités spécialisées où elles peuvent faire valoir leur expertise. Par exemple, les activités touristiques sont davantage l'apanage des corporations économiques de niveau municipal comme celle de Kapuskasing ou de Cochrane, alors que les activités comme la venue de centres d'appels relèvent des corporations de niveau régional. Une fois leur champ délimité, il existe beaucoup plus de collaboration entre les différentes corporations que de conflits, comme en témoignent les différents partenariats établis.

Bien que ces partenariats ne soient pas toujours formalisés, les collaborations s'installent et le territoire devient parfois un marché où on concentre ses énergies. L'importance du marché local est aussi au cœur de la reprise de l'aéroport par une organisation sans but lucratif de Sault-Sainte-Marie. Et il l'est tout autant pour la Maison verte qui se lance dans la production de fleurs et de tomates pour satisfaire les besoins du marché local. L'espace régional est un lieu où il est possible de s'établir et de croître comme entreprise.

V.— FORMATION, ÉDUCATION ET ESPACE DÉMOCRATIQUE

Encore ici, notre modèle idéal typique n'aborde pas précisément cet aspect des choses, si ce n'est que la cohésion du groupe, loin d'être uniquement le fruit d'un apprentissage d'essais et d'erreurs, est également favorisée par des espaces de formation des membres et par des lieux d'expression démocratique. Cela est particulièrement évident au niveau des corporations de développement économique communautaire, puisque

celles-ci en ont élaboré souvent plus d'un. En effet, l'élaboration d'un plan stratégique donne lieu à un processus de discussion, d'énonciation des préoccupations des gens du milieu. Leurs conceptions des problèmes et la façon d'y remédier est au centre de ce processus. Si la conception d'un plan stratégique est loin d'être une partie de plaisir, elle est toutefois une forme d'expression démocratique qui comprend une consultation publique.

CONCLUSION

Les facteurs de réussite des projets tiennent à une combinaison de facteurs. On peut néanmoins dégager un « modèle de réussite » qu'il faut cependant se garder d'appliquer à tous les cas. Au niveau concret, la pratique présente une hybridation des traits. De plus, l'ordre d'apparition de certains traits ne suit pas nécessairement un déroulement linéaire. Cela dit, dans tous les projets que nous avons examinés, nous trouvons :

1. Une prise de conscience de l'existence d'une réalité suffisamment inquiétante pour susciter l'action. Cela peut être le problème de la pauvreté touchant un groupe particulier (par exemple les femmes), le manque d'emploi, ou encore, une communauté en difficulté (le cas d'Opatika). Souvent, le problème est la crainte d'un événement appréhendé. Cela est la plus vibrante illustration du théorème de Thomas qui dit à peu près ceci : « If men (or women) define situations as real, they are real in their consequences ». Par exemple, le retrait du gouvernement fédéral de la gestion des aéroports municipaux comme celui de Sault-Sainte-Marie a suscité une prise en charge communautaire de l'aéroport beaucoup plus sur la base de craintes anticipées. La même chose se produisit à Sturgeon-Falls avec le

projet de recyclage du carton en pâte à papier. La crainte de la fermeture d'une usine a su créer le dynamisme nécessaire pour inspirer l'action.

2. Sur la base de cette prise de conscience ou de cette représentation, les gens se mobilisent. Cette mobilisation prend une forme collective (un groupe se mobilise), individuelle (une personne se mobilise et mobilise les autres) ou partenariale (collaboration entre citoyens et institutions). Cette mobilisation porte surtout sur les voies possibles pour sortir du marasme. La démarche débouche sur une idée, puis sur un projet que les individus concernés mettent sur papier. Ce brassage d'idées cherchant à diversifier l'économie régionale, ces expériences de remuement de méninges sont à la base de plusieurs projets, comme la Coopérative de champignons parrainée par la 6-70 Area Community Development Corporation, les activités touristiques Timmins and District Community Futures Corporation, les discussions de l'Association parmi elles autour du projet des entreprises ModElles ou encore, la consultation communautaire de Vision 20/20, lancée par la Société de développement économique du Nipissing-Ouest ce qui a mené à la création de l'usine de recyclage du carton.
3. En s'appuyant sur le milieu et sa population, on tente de recueillir les montants nécessaires à la réalisation du projet. Il s'agit en somme de confronter le projet aux opportunités rendant possible sa réalisation. Si on se tourne souvent du côté des programmes gouvernementaux pour lancer les projets, l'appui de la communauté (personnes influentes siégeant au conseil d'administration, entente partenariale avec des entreprises régionales déjà établies, etc.) demeure essentiel à la réalisation. Cette période comporte de nombreuses frustrations

car de nombreux projets exigent des sommes d'argent substantielles. Les gens essaient de réaliser le projet bénévolement. Parmi ces personnes, certaines se découragent et abandonnent le combat. D'autres, malgré les responsabilités familiales, continuent de croire au projet, y mettant une grande énergie en vue de sa réalisation. Certaines personnes iront même jusqu'à contribuer personnellement au financement du projet. Les entreprises ModElles en sont un bon exemple, mais aussi les membres de GEODE qui contribuent bénévolement, souvent sous la forme d'échanges de services, à la bonne marche du projet.

4. Quand le projet démarre, c'est bien entendu la victoire. Mais d'autres problèmes surgissent. Non seulement l'argent se fait rare, mais il faut trouver l'expertise nécessaire au bon fonctionnement du projet et former les gens. Qu'il s'agisse de la Maison verte, de la ferme de champignons d'Opatatika ou des entreprises ModElles, leur réussite tient à leur capacité d'attirer l'expertise, nécessaire au début, à la bonne marche du projet. Ensuite seulement, peut-on envisager la formation des gens et la création d'une expertise locale. Par ailleurs, les imprévus, les conflits entre collaborateurs viennent miner parfois l'énergie des promoteurs. Mais tous s'entendent pour dire qu'ils ont appris de leurs erreurs et qu'ils sont prêts à continuer le combat.
5. Dans ce contexte, certaines entreprises réussissent à dépasser le stade de l'incertitude, alors que d'autres continuent à livrer le combat pour sortir du cercle vicieux de la dépendance. La Maison verte est sans aucun doute l'exemple le plus probant d'une entreprise de développement économique communautaire ayant accompli ce parcours sans faute.

Ces facteurs constituent certes, comme nous le disions au début de ce texte, un idéal typique. Notre recherche auprès des organismes de développement économique communautaire du nord-est de l'Ontario nous a démontré par contre qu'ils sont tous nécessaires, sous une forme ou une autre, pour le succès de ces entreprises particulières qui ont toutes réussi, à leur façon, à mobiliser des populations locales autour de projets axés sur la prise en main et l'autonomie de la population d'un territoire.

BIBLIOGRAPHIE

- BAGAOUI, R. et DENNIE, D. (2000), *Vivre et travailler au pays, Rapport de recherche*, Sudbury, Université Laurentienne.
- BAGAOUI, R. et DENNIE, D. (1999), *Répertoire des organismes de développement économique communautaire dans le Nord-Est de l'Ontario*, Sudbury, Université Laurentienne.
- BAGAOUI, R., DENNIE, D. et SAINT-AMAND, N. (sous la direction) (1999), « Pratiques et développement économique communautaire », *Reflets*, volume 5, n° 1.
- DEFOUNY, J. et MONZOU CAMPOS, J.L. (1992), *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique. The Third Sector : Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations*, CIRIEC, DeBoeck Université, Belgique.
- FAVREAU, L. et LÉVESQUE, B. (1996), *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 1996.
- FONTAN, J.M. (1994), « Le développement économique communautaire québécois : éléments de synthèse et point de vue critique », *Revue internationale d'action communautaire*, volume 32, n° 72, p. 115-126.
- LAVILLE, J.-L. (1992), *Les services de proximité en Europe*, Syros/Alternatives, Paris.
- VIENNY, C. (1994), « L'économie sociale », *Repères*, 148, La Découverte, Paris.

IL Y A CENT ANS...

NDLR. *Nous reproduisons ici deux lettres envoyées au journal Le Temps en 1899 et en 1902. (Nous avons corrigé quelques coquilles, quelques accents et quelques signes de ponctuation.)*

Yves Lefier,
Département des Études françaises et de Traduction
Université Laurentienne

1.— **Lettre de Benjamin Sulte (1899)**

Lettre adressée au journal Le Temps d'Ottawa par Benjamin Sulte et publiée dans la livraison du 19 décembre 1899 (p. 2), sous le titre « Les Canadiens-français d'Ontario ».

L'article du *Chicago Times Herald*, commenté dans *La Presse* du 12, est manifestement une paraphrase de ceux que je viens de publier aux États-Unis — donc je m'accorde avec lui parce qu'il s'accorde avec moi.

Nous étions moins de dix mille âmes dans le Haut-Canada, en 1860 ; à présent, nous dépassons cent-cinquante mille.

Les connaissez-vous, ces Canadiens ? Très peu, probablement. Permettez que je vous en dise un mot. Je suis au milieu de cette population depuis trente-quatre ans.

Tout d'abord, sachez qu'il y a transformation chez ces Canadiens transplantés. Cela est fort remarquable, et bien consolant, puisque ce changement s'opère dans le sens du mieux. J'ai, là-dessus, l'opinion de toutes les bonnes têtes de notre race, à commencer par l'honorable Alfred Évanturel.

Le Canadien-français d'Ontario n'a pas de petites voitures de charroi ni un petit cheval pour tirer sa charge. Il ne va pas à la ville acheter un quarteron de thé et deux livres de sucre. Tout ce qu'il fait est calculé sur une échelle cinq fois plus grande que chez ses cousins du Bas-Canada.

Il parle rarement de politique et s'occupe de perfectionner ou améliorer son sort. C'est un homme de progrès. Il est, relativement aux gens du Bas-Canada, comme les Écossais sont à ceux-ci. La routine lui déplaît. Son esprit le porte à s'occuper de tout ce qui est utile.

Il comprend le mécanisme municipal et attache une importance majeure à son bon fonctionnement. La chose publique est moins négligée que dans le Bas-Canada. Les chemins, par exemple, d'une paroisse à une autre, sont admirablement entretenus. Cela va de soi, du moment où les hommes s'occupent du bien-être de leur localité, car de suite ils agrandissent leur sphère d'action et s'étendent jusqu'aux limites de leurs voisins.

Partout, vous rencontrez des Canadiens-français dans Ontario, qui connaissent l'ensemble des besoins de leurs comtés ainsi que les ressources naturelles des lieux. Je ne pense pas qu'il existe un tel état de chose dans la province de Québec.

Nous faisons bande à part des Anglais dans les villes et les campagnes, mais pas au point où cela se voit sur les bords du Saint-Laurent. Notre prétention n'est pas de nous tenir en arrière, mais bien de marcher d'après les événements, et pour cela, nous marchons manche à manche avec les Anglais — je veux dire ceux qui parlent anglais.

L'harmonie qui découle de cette manière d'agir est toute à l'avantage des citoyens et du pays. Le contact des uns et des autres adoucit les aspérités de races, de

religions, de coutumes, langage, etc. D'un commun accord, nous travaillons à rendre la vie moins lourde pour chacun. L'émulation existe parmi nous. Je ne crois pas qu'il en soit de même dans la province de Québec, car tout le temps y est absorbé par des chicanes oiseuses et peu dignes.

Ah ! c'est le but que je vise depuis la première ligne de cet article :

La déplorable habitude de dire des gros mots est tellement ancrée dans la presse du Bas-Canada, qu'elle ne parle jamais des Anglais sans les injurier ...

... Et c'est nous qui payons pour ces insolences ...

Avez-vous pensé à cela ?

Vous vous compariez à notre égard comme la France vis-à-vis de l'Alsace-Lorraine. Il vous semble que c'est un plaisir de roi de tenir toute une population dans l'eau bouillante, afin de pouvoir chanter des gammes désagréables aux Allemands là-bas, aux Anglais, ici.

Chez vous, il n'y a guère de risque à vitupérer contre un voisin qui forme l'infime minorité.

Apprenez que nous sommes dans le cas de souffrir de vos excès de langage.

Ceux qui sont en train de conquérir le Haut-Canada, comme dit le *Times Herald*, demandent que leurs frères du pays d'origine ne mettent pas d'obstacle à leurs agissements. Ce n'est que juste.

Si vous persistez dans cette voie, bientôt les Canadiens-français d'Ontario n'auront plus le lien du sentiment pour les rallier à vous. Déjà, du côté matériel, ils forment un peuple à part, tant par le nombre, la distance, que par leur acquis dans cette contrée nouvelle. Leur prospérité est bien à eux. Ils ne doivent au Bas-Canada

que la reconnaissance du sang, ce qui n'est pas aussi durable que vous pourriez le penser.

Des hommes qui ont eu l'énergie d'envahir la province la plus *british* de toute la confédération ne sont pas, songez-y, les moins habiles ni les moins intelligents de la race. Ils laisseront en arrière ceux de leurs parents qui voudraient les gêner ou les compromettre.

— Benjamin Sulte

2.— Lettre d'A. Delorme (1902)

Lettre adressée au journal Le Temps d'Ottawa par un instituteur ontarien et publiée dans les livraisons des 7 février (p. 2) et 8 février (p. 4) 1902, sous le titre « L'éducation française dans Ontario ».

Dans la campagne très louable qu'a entreprise *La Patrie* en faveur de la réforme des écoles de Québec, je vois notre système scolaire d'Ontario souvent comparé à celui des autres provinces. Il s'y trouve des contrastes qui sont tout à notre honneur et dont assurément nous devons être très flattés. Est-ce-à-dire cependant que nous n'ayons rien à réviser à ce sujet et que nous soyons arrivés au sommet de la perfection ? Pour ma part, je crois qu'on peut bien y découvrir quelques lacunes et noter certains points sur lesquels on aurait encore beaucoup à faire.

Pour ne prendre qu'un exemple, les écoles françaises, jugées par les résultats qu'elles donnent, ont certainement quelque chose de vicieux dans leur fonctionnement. Pour celui qui examine de près la situation, il n'est pas douteux qu'elles soient un peu arriérées. Faut-il s'en prendre au système d'éducation de la province ou à l'incompétence de ceux qui sont chargés de l'enseignement dans cette section ? Peut-être à l'un et à l'autre.

Dans tous les cas, on ne peut s'empêcher de poser cette question, brûlante d'intérêts et pleine de conséquences pour notre avenir : Est-ce que dans nos écoles françaises — écoles rurales surtout — l'enseignement scolaire est ce qu'il doit, ou du moins, ce qu'il peut être ?

C'est assez facile, je crois, de montrer qu'il est susceptible de « changements pour le mieux » et de réformes désirables.

Certes, nous devons remercier la Providence qui nous a fait vivre sous un gouvernement plus soucieux des progrès de l'école que celui de nos frères de Québec, car, à n'en pas douter, c'est un grand avantage pour nous, français d'Ontario, de jouir du système d'enseignement tant vanté de cette province. Sous sa protection et sous sa direction, les Canadiens-français peuvent acquérir des développements intellectuels, impossibles en beaucoup d'autres endroits. Mais pour obtenir tous les résultats qu'on est en droit d'en attendre, il est temps de commencer — en autant que le comporte notre liberté d'action — des réformes pour faire de nos écoles des maisons d'instruction telles qu'elles en doivent être.

Si l'on prenait la peine de calculer la somme de connaissances qu'emportent avec eux les jeunes gens qui laissent la classe à 13 ou 14 ans, on se persuaderait qu'ils sont loin de recevoir une instruction satisfaisante. Pour être justes, vous devez tout d'abord convenir avec moi que tout élève, qui, 6 ans ou 7 ans durant, a suivi les cours de l'école publique, devrait écrire le français sans trop offenser la grammaire, avec même un semblant de style, être au courant de toutes les transactions ordinaires du commerce, c'est-à-dire pouvoir faire les opérations de l'arithmétique élémentaire, avoir en plus quelques notions d'histoire et de géographie.

Eh bien ! une petite enquête à ce sujet, parmi nos jeunes gens de quinze ans, nous causerait bien des surprises.

Sur vingt, trouvez-m'en trois qui puissent faire accorder un verbe avec son sujet, raisonner une règle de trois et me citer un fait d'histoire. Mais pourquoi vais-je parler d'histoire quand on n'apprend même pas à bien lire dans nos écoles ; et c'est là, à mon sens, le plus irréparable malheur. La masse de nos jeunes gens, une fois hors de l'école, n'effeuillent pas un livre, n'ouvrent aucun journal. Pourquoi ? Parce qu'ils n'y trouvent aucun intérêt. À l'école, on les a habitués à lire des mots, non à saisir les idées que représentent les mots et le sens des phrases contenues dans la lecture. Ils ne peuvent par conséquent, vu le manque de connaissances et l'absence de toute habitude de réflexion, attacher leur esprit à un sujet quelconque et concentrer leur attention sur une suite d'idées. Si, au contraire, on leur avait enseigné que lire ce n'est pas prononcer des mots les uns après les autres, mais plutôt s'approprier des pensées et des notions sur les choses ; que lire, ce n'est point se fatiguer les yeux et la langue, mais nourrir la plus noble partie de son être, son intelligence, vous les verriez alors chercher cette nourriture là où elle se trouve ; car l'esprit, une fois habitué, a faim de cet aliment qui est le vrai. Tous ceux — et ils sont nombreux — qui laissent l'école, sans idées précises sur la grammaire, l'arithmétique, l'histoire et l'usage qu'il faut faire de la lecture, trouveront forcément peu de choses pour se former un bulletin de connaissances. Ils sont des ignorants à l'âge où ils n'apprendront plus et où il faut beaucoup savoir.

Voilà pour ceux qui sont frais émoulus des bancs de l'école.

Pour vous faire une idée exacte de ceux qui sont encore écoliers, entrez les voir à la classe. Vous y trouverez ce que j'ose appeler des machines-mémoires. Du bon sens et du jugement, n'en cherchez pas trop ; ces choses-là sont du grec pour eux. Bien entendu, j'y mets, comme en tout, des exceptions.

D'ailleurs, qu'obtenir d'intelligences qui n'ont, à vrai dire, jamais eu d'entraînement tant soit peu solide et suivi ? On les a astreints au haïssable « par cœur » en toutes choses, sans exercer leurs facultés mentales à la curiosité, à l'initiative et à l'indépendance. Aurait-on droit ensuite d'exiger des connaissances précises et un peu de raisonnement chez des individus que le manque de développement tient nécessairement bornés ?

La question qui se pose naturellement est celle-ci : D'où provient le mal ? Je réponds sans crainte d'errer : Si nos jeunes gens sont ignorants, c'est qu'ils n'ont pas reçu un enseignement pratique, et la principale cause de ce mal, je la trouve dans le manque de préparation de nos institutrices et instituteurs.

D'aucuns trouveront peut-être mes jugements un peu sévères, mais j'y vois dessous des vérités qui peuvent produire du bien et des réflexions capables d'amener des changements ; c'est la raison qui me fait vous les donner. Je préviens d'ailleurs les confrères qui me liront que dans ce qui va suivre, je ne fais que constater des faits, sans vouloir trop les blâmer d'un état de choses dont ils sont un peu excusables, tout au moins, non les seuls coupables.

* * *

Quel est le véritable rôle de l'instituteur dans l'école ? C'est d'être éducateur. Or ce terme comporte une double action : il doit instruire et former, et partant

posséder les connaissances et les méthodes convenables à sa profession, connaître l'âme de l'enfant pour étouffer les instincts qui le portent au mal, exciter au contraire pour le bien ses penchants et ses inclinations.

Laissons de côté la partie de la formation pour ne parler que de celle de l'instruction. Depuis qu'on ne fait plus consister les qualités d'un maître d'école dans la grosseur de sa voix et la force de son bras, on comprend qu'avant de discipliner il doit professer. Il est donc de nécessité primordiale qu'il possède les matières d'enseignement de manière à pouvoir les expliquer avec clarté, les présenter à l'esprit dépouillées de cet air scientifique et de cet appareil littéraire qu'on trouve parfois dans les auteurs.

Examinons donc ensemble comment font face à ces matières d'instruction la plupart des membres du corps enseignant.

Ouvrez un moment le programme des écoles publiques et voyez ce qu'il exige d'eux : l'enseignement de la lecture, de la grammaire, de l'arithmétique, de l'histoire, de la géographie et de l'anglais.

L'importance de l'anglais est incontestable, et je laisse à d'autres plus autorisés que moi le soin de dire si l'enseignement de cette langue dans nos écoles françaises est perfectible, s'il ne pourrait pas donner de plus enviables résultats.

Passons sous silence, si vous le voulez, la géographie qui ne requiert pas pour être enseignée les connaissances d'un ethnographe ni l'érudition d'un économiste.

Un mot de l'histoire. Si l'enseignement de cette science est autre chose que suivre servilement le questionnaire d'un auteur, avouons franchement que jusqu'ici nos instituteurs ont manqué leur but, car leur manière générale d'enseigner l'histoire, c'est d'exiger des élèves

une réponse littérale aux questions qu'ils leur posent. Il s'ensuit qu'un écolier paraît savoir le passé de son pays aussi longtemps qu'il a un livre en main, mais qu'il n'y entend plus rien dès qu'il s'agit de simplement converser sur l'histoire nationale.

Quant à l'arithmétique, comme c'est avant tout une science de raisonnement, il est évident qu'elle demande des méthodes sûres pour conduire l'esprit des enfants dans les rapports et les relations que les nombres peuvent avoir entre eux. Or, habituellement, l'enseignement de l'arithmétique dans nos écoles est sujet à la routine et à quelque chose de machinal qui ne s'accorde en rien avec le caractère et les applications de cette étude.

Et la grammaire ? Oh ! pour le cas, plusieurs me diront : Mettez-y moins de cérémonies. Qu'on donne la leçon et que l'élève l'apprenne, voilà tout. C'est là la plus ridicule erreur que je sache, c'est même un illogisme effrayant. Comme si la grammaire était une affaire de mémoire ! On l'a malheureusement trop longtemps pensé. C'était méconnaître ce fait qu'une vérité doit être comprise pour être retenue et que pour faire comprendre, c'est à l'intelligence qu'il faut s'adresser, non à la mémoire.

Demandez maintenant si la plupart de nos institutrices et instituteurs sont assez maîtres de la grammaire pour l'enseigner avec profit, c'est déjà répondre à la question.

Il est impossible en effet que des jeunes gens qui ont appris « cette grammaire » en perroquet, disons 3 ans à l'école, qui n'ont fait que passer ensuite par une école modèle anglaise, soient préparés pour enseigner cette science, clef indispensable pour arriver à la possession de ce bijou que nous ont confié nos pères et qu'on appelle la langue française. Soit dit entre nous, nous courons le

risque, quant au beau langage écrit ou parlé, de démentir dans un avenir prochain ces vers du poète :

Nous avons conservé l'idiome légué
Par ces héros quittant pour nos bois leurs falaises ;
Et bien que par moment on le crût subjugué,
Il est encor vainqueur sous les couleurs anglaises.

[vers de William Chapman]

Le fait qui ressort de tout ceci, c'est qu'on ne fait pas assez d'efforts pour développer l'intelligence de l'écolier, c'est qu'on s'occupe trop à bourrer, à saturer la mémoire de mots et de phrases, sans donner à l'esprit de l'enfant le moyen d'en digérer la substance. On « fait lire », réciter, compter, tandis qu'on devrait « enseigner à lire », expliquer la grammaire pour en illuminer les préceptes et l'histoire pour en éclaircir les faits, enfin démontrer les opérations de l'arithmétique pour rendre évidentes et assimilables les vérités mathématiques.

Somme toute, il faudrait un tour plus pratique dans l'enseignement de la grammaire, un brin de raisonnement dans celui de l'arithmétique, une note plus attrayante dans celui de l'histoire et de la géographie, la recherche des idées et comme une apparence d'analyse dans celui de la lecture. Avec ces qualités, l'instruction élémentaire, dans nos écoles françaises, produirait des fruits tout autres que ceux qui s'étalent à nos yeux et qui font honte à notre époque de progrès.

Je sais bien qu'il est apparu, depuis quelques années, de généreuses innovations, mais il faut y aller plus rondement, plus résolument qu'on ne l'a fait.

Notons à ce propos qu'il fait plaisir à tous ceux qui s'occupent de la jeunesse de constater que notre inspecteur, M. T. Rochon, dirige en ce sens tous ses efforts et tout son travail. Toutefois, il reste à franchir un grand pas.

C'est la formation d'une école normale française pour les instituteurs Canadiens-français d'Ontario.

Faisons tous des vœux pour qu'une telle institution voie le jour assez tôt pour nous préserver du péril national qu'engendrent toujours l'inaction et la fixité dans un système d'enseignement.

A. Delorme

COMPTES RENDUS

La communauté franco-ontarienne : Un peuple, ses droits et son destin. Actes du colloque tenu à Ottawa le 11 août 2000, sous la direction de Marc Cousineau et de Jean-François Méthot, [Sudbury] Institut franco-ontarien, « Fleur-de-trille », 2001, 158 p.

Cet ouvrage, sous la direction de Marc Cousineau et de Jean-François Méthot, réunit les actes du colloque organisé par Opération Constitution le 11 août 2000 à Ottawa. Comme le laisse entendre Gratien Allaire, dans le cadre de l'avant-propos, le colloque visait, selon une perspective interdisciplinaire, à saisir la problématique de la réalité juridique franco-ontarienne au lendemain de la victoire judiciaire de l'Hôpital Montfort devant la cour divisionnaire de l'Ontario.

Les premiers textes visent à dresser un portrait contemporain de la société franco-ontarienne. L'étude démographique du mathématicien Charles Castonguay révèle tout d'abord un pronostic peu rassurant. Si la tendance se maintient, on assistera à une disparition éventuelle de la société franco-ontarienne. Deux facteurs essentiels l'entraînent vers une telle conclusion : « une sous-fécondité chronique et une assimilation croissante à la langue anglaise ». Selon Castonguay, cette phase de déclin n'épargne aucune population de langue française au sein des diverses provinces canadiennes. À moins d'un revirement, même les Franco-Québécois n'y échapperont pas. La géographe Anne Gilbert s'attarde, pour sa part, sur les mouvements de la population franco-ontarienne au sein même de la province. Il est nécessaire, selon elle, de procéder à une révision du système des régions désignées mis en place dans le cadre de la loi

ontarienne sur les services en français, compte tenu du fait que les francophones se déplacent de plus en plus vers des régions où ils étaient traditionnellement absents.

L'écrivain et artiste Pierre-Raphaël Pelletier y va pour sa part d'un cri du cœur en revendiquant la conception d'un droit à l'appartenance culturelle. Personne ne veut avoir l'impression d'être un oublié de l'Histoire. Le militant franco-ontarien, au plus fort de sa solitude, peut réaliser que sa lutte tend vers l'universel, qu'il est finalement solidaire de toutes ces communautés minoritaires qui combattent pour la survie de mille et une langues contre le monopole d'une seule. Loin de mener un combat de clocher, il lutte, même s'il n'en est pas toujours conscient, au côté des nostalgiques du monde entier, de même qu'avec ceux qui refusent de croire que le progrès social réside dans ce mélange d'efficacité, de productivité, de technique, d'individualisme et d'uniculturalisme.

Gaétan Gervais, historien bien connu, à qui on doit notamment, avec d'autres, la conception du drapeau franco-ontarien, apporte lui aussi sa contribution au moyen d'un texte intitulé « Les droits du français en Ontario : l'argumentation traditionnelle des élites à l'époque du Canada français ». Plus que jamais, la problématique franco-ontarienne soulève des questions existentielles. La « recherche identitaire franco-ontarienne » se partage essentiellement deux visions : celle du parlant français, le « francophone », qui peut aussi bien se définir, soit dit en passant, comme étant un « bilingue », pour qui la langue est tout d'abord conçue comme un médium, un moyen de communication ; ensuite, celle du Canadien-Français, devenu au cours des années soixante-dix, Franco-Ontarien, qui serait sans doute d'accord avec le philosophe roumain d'expression française, Michel Cioran, lorsqu'il affirmait : « On n'habite pas un pays, on habite une

langue. Une patrie, c'est cela et rien d'autre. » Dans cette optique, la langue apparaît comme le trait fondamental d'une culture, d'une façon d'être et de se reconnaître.

Alors que la relation qu'entretient le francophone avec sa langue s'inscrit dans la logique des droits linguistiques conçus comme étant des droits individuels, la vision du Franco-Ontarien se prête mieux au paradigme des droits collectifs. Celui-là, contrairement à celui-ci, estime qu'il suffit que les institutions avec lesquelles il transige aient la capacité de le servir dans sa langue. Afin d'illustrer cette logique, on peut utiliser l'exemple de la *Loi de 1986 sur les services en français* ou encore celui de l'article 20 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Pour celui-ci, au contraire, il est nécessaire que les Franco-Ontariens soient en mesure d'affirmer l'identité qui leur est propre au moyen d'institutions leur appartenant intégralement. C'était la logique des élites à l'époque du Canada français et c'est aussi la logique que poursuit Opération Constitution en revendiquant que l'Ontario adhère à l'article 16.1 de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui garantit déjà aux francophones du Nouveau-Brunswick « le droit à des institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion ». Une telle garantie engloberait notamment la création d'une université franco-ontarienne. Le texte de Michel Seymour « Les droits collectifs des minorités linguistiques : le cas Montfort » insiste aussi sur cette distinction entre droits individuels et collectifs.

Les conservateurs, et j'utilise ici l'expression au sens américain du terme, s'opposent à ce que les droits linguistiques soient interprétés de façon large et progressive. Le philosophe et juriste Henri Pallard, dans son texte « Du compromis politique à l'interprétation

libérale : l'interprétation restrictive de la charte et ses conséquences sur les droits linguistiques », s'emploie, dans ce contexte, à critiquer la rhétorique conservatrice des professeurs Ted Morton et Fainer Knopff de l'Université de Calgary. On peut dire que la *Charte*, d'une façon générale, a transformé la démocratie parlementaire canadienne en une démocratie constitutionnelle. Plus que jamais, les enjeux politiques concernant les limites aux droits individuels et collectifs se jouent dans le cadre d'un dialogue entre les instances législative, exécutive et judiciaire. Normalement, c'est vers ce dernier palier que doivent se tourner les minorités afin d'éviter, à la limite, ce que l'on a décrit comme la tyrannie de la majorité. Comme le démontre Pallard, la démocratie canadienne a ainsi évolué pour embrasser une perspective qui va au-delà de la simple volonté de la majorité pour s'étendre vers un plus grand respect de certains principes et valeurs humaines fondamentales.

Ce nouveau type de dialogue démocratique fait aussi l'objet de l'intervention de Nathalie Desrosiers dans un texte qui a pour titre « Le dialogue en matière de droits linguistiques : du dit au non-dit ». En partant d'un modèle théorique élaboré par Peter Hogg et Allison Bushell, la juriste démontre comment le fait de porter l'affaire Montfort devant les tribunaux a servi à mieux conscientiser la population face à la légitimité des revendications de SOS Montfort. N'eût été de l'institution judiciaire, on aurait fait la sourde oreille à ses doléances. Quand on ne fait pas partie de la majorité, le palais de justice demeure souvent la seule composante de l'État à qui on peut s'adresser. Selon cette perspective, les juges peuvent être appelés à jouer un rôle thérapeutique, le seul fait de pouvoir articuler, dans la sérénité de la salle d'audience, une cause qui nous semble juste

pouvant servir à renforcer la légitimité des démocraties libérales.

Ronald Caza, celui-là même à qui on a fait appel pour plaider la cause Montfort devant les tribunaux, y est également allé de sa contribution. Caza amène un point de vue pratique, la perspective d'un de ceux qui se sont battu dans les tranchées. Il explique comment un avocat doit se préparer pour plaider une cause comme celle-ci du point de vue notamment du genre de preuve qu'il est nécessaire de préparer. L'auteur traite également des retombées qu'a eues l'affaire Montfort en entraînant dans sa foulée un mouvement populaire qui se destine à faire enchâsser dans la Constitution les droits des Franco-Ontariens.

Marc Tremblay, du Groupe du droit des langues officielles au ministère de la Justice du Canada, a choisi, quant à lui, de discuter des Franco-Ontariens dans la perspective du droit international. Plus spécifiquement, il se demande si les Franco-Ontariens forment un « peuple » au sens que le droit international attribue à ce terme. Sans répondre à cette question de façon définitive, M^e Tremblay laisse entendre que tel n'est probablement pas le cas. De toute façon, dans l'hypothèse où les Franco-Ontariens formeraient effectivement un peuple, ils ne sont certes pas « opprimés » au sens du droit international. Pour démontrer ceci, l'auteur a passé en revue les diverses garanties juridiques dont bénéficient les Franco-Ontariens autant au niveau fédéral que provincial.

L'ouvrage se termine par un débat sur l'avenir des minorités linguistiques au Canada. Il réunit John Trent, un militant anglo-qubécois et professeur de science politique, Jean-Jacques Blais, militant franco-ontarien et ancien ministre sous le gouvernement Trudeau, et Michel Seymour, souverainiste québécois et professeur de

philosophie. Ce débat illustre bien les positions respectives des groupes représentés. La politique trudeauiste de bilinguisme est une réalité plus juridique que sociologique (égalité de l'anglais et du français d'un océan à l'autre). En niant l'existence de deux nations au Canada, Trudeau a tenté de supplanter une réalité sociologique au moyen d'une structure juridique. C'est une vision qui peut être perçue comme mettant l'accent sur des valeurs de tolérance et de respect du droit des minorités ou, à l'inverse, comme un stratagème machiavélique visant à répondre à un problème conjoncturel : le projet sécessionniste québécois.

Le 7 février 2002, plus d'un an après la tenue du colloque organisé par Opération Constitution, les Franco-Ontariens ont appris avec joie que la cour d'appel de l'Ontario leur donnait raison dans l'affaire de l'Hôpital Montfort. Peu de temps après, le gouvernement ontarien annonçait sa décision de ne pas en appeler du jugement. La victoire était désormais assurée. Je m'en voudrais avant de terminer de ne pas souligner le lien étroit qui existe entre ce genre de victoire qui accorde plus de pouvoirs aux minorités et les initiatives du genre de celle qui a mené à la parution de ce texte de l'Institut franco-ontarien. Sans le « savoir » qui est ainsi produit, on ne pourrait accéder au « pouvoir » qui accorde aujourd'hui à une partie importante de la population franco-ontarienne une plus grande maîtrise de son destin collectif.

Michel Giroux
Université Laurentienne

Donald Dennie, *À l'Ombre de l'INCO. Étude de la transition d'une communauté canadienne-française de la région de Sudbury (1890-1972)*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2001, 286 p.

Donald Dennie est un homme de conviction. Car persister, comme il le fait, à se réclamer de Marx, alors que la chose est passée de mode, à la fois pour de bonnes et de mauvaises raisons, depuis plus d'une décennie, constitue presque une gageure dans les temps actuels. Néanmoins, le propos rigoureux qu'il tient sur la théorie de la transition du féodalisme au capitalisme industriel, bien qu'un peu forcé à l'occasion, est si bien étoffé par une admirable documentation puisée dans les archives et la mémoire des anciens, que le lecteur ne peut être que stimulé et enrichi par la lecture de son livre.

Étant donné sa mise en perspective sur les petits producteurs indépendants (p. 21) qui fondèrent la communauté canadienne-française de Balfour-Chelmsford-Rayside et ceux qui l'animèrent jusqu'en 1945, on s'attendrait à aborder ce livre par des chapitres consacrés à la population et à l'économie. Mais non, l'auteur l'amorce en décrivant une communauté, comme bien d'autres auparavant, à peu près repliée sur elle-même et immuable dans son attachement au catholicisme ultramontain, en dépit de, ou grâce à, la présence d'anglophones et de protestants dans le même milieu. À leur sujet, notons qu'au lieu de voir leurs effectifs diminuer de 1911 à 1945, la proportion des anglophones dans ces cantons s'accrut de 10 % à 14 % et celle des protestants de 4 % à 9 %. Cette communauté de langue française aurait donc été entretenue dans sa fidélité à la religion des ancêtres par un curé plein de zèle qui la servait, la dominait et ne manqua jamais une occasion de célébrer pendant quarante ans sa présence en tant que représentant de Dieu. D'ailleurs, à

qui doutait de son autorité absolue, il n'hésitait pas à rappeler que c'était lui le seul responsable de la paroisse et de l'affectation de la portion la plus noble « du surproduit du surtravail de la communauté » (p. 43) à l'érection d'une splendide église, d'un spacieux presbytère et d'une salle paroissiale accessible à tous. Tout cela serait, selon Donald Dennie, le reflet de la stabilité de la « formation sociale rurale et agricole » (p. 41) de la paroisse avant 1940.

En effet, les pionniers de Balfour-Chelmsford-Rayside, à cause des politiques de colonisation du gouvernement de l'Ontario, avaient eu un accès si facile à la terre et à la propriété (p. 87) qu'en 1911 presque toutes les terres avaient été occupées. Dès lors, le mouvement d'appropriation du sol se serait ralenti puisque le nombre d'acres concédées n'augmenta que de 13 % jusqu'en 1940. Comme la demande de terres continua de s'accroître, le nombre de propriétaires passa de 180 à 301 au cours de ces années (p. 84), de sorte que l'étendue moyenne des terres déclina de 176 acres en 1911, à 119 en 1941 (pp. 85-88). En 1911, le fermier moyen récoltait environ 1 080 boisseaux de céréales et autres productions, gardait une quinzaine d'animaux et coupait environ 50 tonnes de foin (pp. 98,100). Nous ignorons ce qu'il advint après 1921, mais nous savons, toujours d'après nos calculs, que le nombre d'acres en culture se stabilisa, de 1931 à 1951, à un niveau inférieur de 30 % à celui de 1921 (p. 85). Étant donné que les paysans devinrent de moins en moins égaux à ces égards, les possibilités d'accès au marché urbain et forestier s'en trouvèrent, semble-t-il, accentuées pour certains et diminuées pour un nombre croissant de producteurs. De plus, aussi longtemps que les cultivateurs eurent du bois à couper sur les fermes, ils en tirèrent un revenu d'appoint (p. 107). Ce

qui n'excluait pas une participation, selon les cas, aux emplois saisonniers en forêt pour les producteurs les moins fortunés. En somme, il s'agit d'une communauté agricole relativement à l'aise jusqu'aux années 1920, dont la base agricole commença à s'effriter et qui, à notre avis, se releva plutôt mal de la grande dépression.

Ces difficultés auraient été infiniment plus sévères si, comme nous le pensons, la paroisse avait absorbé tous les surplus des naissances sur les décès. En effet, étant donné une croissance naturelle dont le niveau se rapprochait de celui qu'avait connu la vallée du Saint-Laurent au XVIII^e siècle, la population aurait pu aisément doubler en moins de 30 ans (p. 242), si la communauté avait absorbé tous les surplus des naissances sur les décès. Mais, de 1911 à 1945, la population canadienne-française de Balfour-Chelmsford-Rayside ne s'accrut, selon les recensements, que de 27 % contre 85 % en milieu anglophone. Il y eut donc, dès les années 1920, migration continue des Canadiens français vers Sudbury, vers d'autres terroirs ou vers ailleurs. Que faisait cette minorité anglophone que les Canadiens français semblaient ignorer ? C'est une question que l'auteur ne soulève pas.

Donald Dennie signale aussi, sans en dire davantage, que les pionniers de la communauté provenaient du Québec et des comtés de Prescott-Russell dans des proportions de 59 % pour les maris et de 46 % pour les épouses (p. 72). À cet égard, il est important de noter, pour fins de comparaison, que les migrants canadiens-français venus du Québec avant 1871 pour former, à Hawkesbury et à Alfred, des communautés homogènes de langue française et catholiques, n'avaient aucunement eu un accès facile à la terre et à la propriété. La moitié de leurs chefs de maisonnée n'avaient pu défrayer le coût

d'une terre. Aussi constituaient-ils, en 1871, 80 % des journaliers et la moitié des locataires de l'endroit. La plupart de ceux qui s'étaient procuré des terres pratiquaient une agriculture de subsistance et, comme de raison, dépendaient des emplois saisonniers sur place et en forêt. Ce qui veut dire que, dans cette équation, les anglophones étaient surreprésentés parmi les cultivateurs qui produisaient pour le marché et parmi ceux qui pratiquaient le capitalisme commercial, industriel et agraire. Ainsi, les frères Hamilton exploitaient une énorme scierie à Hawkesbury et une ferme de 800 acres sur laquelle ils récoltaient 12 600 boisseaux de céréales et de pommes de terre, coupaient 90 tonnes de foin et entretenaient 282 bêtes. Le nombre de leurs employés sur place se chiffrait à 287. À vrai dire, les circonstances respectives de ces anglophones et de ces Canadiens français étaient donc bien différentes, surtout de celles des habitants de Balfour et de Rayside.

Ainsi, la stabilité de la communauté canadienne-française, dont Donald Dennie décrit plus que la culture matérielle, dépendait et devait dépendre, selon les élites, de la pérennité de son enracinement agricole, rural et paroissial. Mais d'autres forces, en plus de la démographie, telles l'urbanisation et l'industrialisation, étaient à l'œuvre à l'échelle de la province et de la région et se répercutaient à Balfour-Chelmsford-Rayside. Car, en 1911, dans la province, le pourcentage des Ontariens qui habitaient dans les villes et les villages de 1 000 habitants et plus était de 52 % et celui des Canadiens français de 46 %. En 1941, ces proportions s'élevaient à 63 % et à 56 % respectivement. Trente ans plus tard, un nouveau sommet avait été atteint, soit de 70 % chez les Canadiens français et de 79 % parmi les Ontariens. Bien que moins prononcée qu'ailleurs, la même tendance s'affirmait

alors dans le Nord. Le taux d'urbanisation s'y éleva de 41 % qu'il était en 1911 à 56 % en 1941 et à 63 % en 1971 parmi les Ontariens, et, successivement parmi les Canadiens français, de 37 % à 43 % et à 54 %. Dans la région de Sudbury, en 1941, les taux respectifs des Canadiens français et des non-francophones étaient de 51 % et de 71 %. Dans Balfour-Chelmsford-Rayside, la population urbaine s'accrut, de 28 % qu'elle était en 1911 par rapport à celle de la paroisse, à 36,8 % en 1951, bondissant ensuite à 72 % dix ans plus tard (p. 55). Ainsi, partout, à partir de 1911, l'espace urbain ne cessa de s'étendre aux dépens de la campagne.

Derrière ce processus, il y eut surtout la croissance du capitalisme industriel et de ses multiples retombées dans les villes et les campagnes. Ainsi, en 1911, le nombre d'employés par établissement industriel se chiffrait à 47 dans les villes ontariennes de 1 500 habitants et plus, et à 52 dans celles de 5 000 et plus. À cette date, les meilleures performances se trouvaient dans le Nord. Ainsi, comme le dit Dennie lui-même, le peuplement du Nord était associé à l'émergence de l'industrie minière et forestière, de la révolution des transports et de la mise en valeur des terres neuves. Dans la région de Sudbury, où la population de la ville tripla de 1911 à 1941 et tripla à nouveau jusqu'en 1971, la transition vers la société industrielle s'accomplit surtout grâce à l'expansion de la production du nickel, du cuivre et de ses retombées. Alors que, de 1886 à 1945, la production annuelle moyenne s'était élevée à 74 millions de livres, elle monta à 335 millions de livres entre 1946 et 1971 (p. 184). À l'intérieur de Sudbury, comme dans son hinterland, chaque groupe ethnique avait délimité son propre espace en fonction de sa position dans la structure économique. Au niveau de la région, la classe dirigeante économique,

ainsi que les membres les plus influents des professions libérales, se recrutaient surtout au sein de la population britannique. Les Canadiens français, adéquatement représentés, semble-t-il, en milieu artisanal, étaient non seulement surreprésentés parmi les ouvriers non qualifiés, s'étant affirmés de plus en plus, mais moins que les immigrants d'Europe continentale, comme travailleurs dans les mines.

Ceci dit, il est très difficile d'expliquer les bouleversements socio-économiques des années 1950-1960 à Balfour-Chelmsford-Rayside par l'émergence d'industries capitalistes dans la place. Les nuages de souffre qui s'abattent alors sur les récoltes provenaient de l'extérieur. Les mineurs, au nombre de 50 en 1940, de 154 en 1956 et de 155 en 1968, qui y résidaient, travaillaient à l'extérieur de la communauté. Parmi tous les indices internes de restructuration analysés par Dennie, aucun ne peut, seul et même collectivement, rendre compte du fait que le taux d'urbanisation soit passé de 37 % en 1951 à 72 % en 1961 et à 73 % en 1971. Il est évident que le moteur principal des changements rapides qui se produisent après 1950, se trouvait en dehors de la communauté et reflétait par le fait même l'emprise croissante de l'INCO sur la région. En ce sens, on peut dire que la communauté de Balfour-Chelmsford-Azilda-Rayside était devenue une banlieue de Sudbury et une dépendance de la multinationale. Car, localement, c'était surtout le capitalisme commercial, financier, agraire et foncier, mais non le capitalisme industriel, qui était en évidence. D'une façon tout aussi brutale, semble avoir été résolu par les intéressés eux-mêmes le paradoxe qui existait depuis le début du siècle entre, d'une part, des taux de mortalité dont l'allure était à peu près moderne et, d'autre part, des taux de natalité dont le niveau se comparait à celui des

Canadiens français du Québec des années 1850 à 1870. En effet, entre 1921 et 1961, la mortalité, comme celle de la province, bien qu'un peu plus élevée qu'elle, décline au même rythme qu'elle, soit de 11,8^{0/00} à 5,4^{0/00}. Pendant ce temps, la natalité résiste et se tient entre 54,1^{0/00} et 45,0^{0/00}. Une décennie plus tard, la majorité des Canadiens français avaient mis de l'ordre dans leur conscience à propos de la contraception de sorte que tous les éléments de la transition démographique étaient à peu près en place : des taux de natalité de 23,1^{0/00}, ce qui était encore élevé, et de mortalité de 6,5^{0/00} (p. 232). Ceci n'était qu'un aspect de l'intense questionnement moral et religieux de ces années. Les enquêtes faites en 1972 sur le statut du prêtre dans la communauté et sur la participation à la messe du dimanche démontrent que ces catholiques étaient maintenant en voie d'axer, pour une bonne part, leur conduite en fonction d'une nouvelle hiérarchie des valeurs (pp. 236 et 239).

Il y aurait encore beaucoup à dire sur ce livre que nous avons eu grand plaisir à lire et à interroger.

Fernand Ouellet
Université York

Journal du père Dominique du Ranquet, missionnaire jésuite en Ontario de 1843 à 1900. De la mission qu'il fit en 1843 dans l'Outaouais supérieur sous la direction de l'abbé Hippolyte Moreau. Tensions socioculturelles en dehors des peuplements majoritaires blancs au milieu du XIX^e siècle, texte annoté et publié avec introduction par Fernand Ouellet et René Dionne, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, « Documents historiques » 96, 2000, 266 p. / [Ottawa], Vermillon, « Visages » 11, [c2000], 267 p. Cartes, photos, illustrations, appendices, index.

Cet ouvrage est en fait l'édition d'une partie du journal du missionnaire jésuite Dominique du Ranquet (1813-1900), venu évangéliser les Amérindiens de la région des Grands Lacs. Une longue introduction de René Dionne et de Fernand Ouellet résume la vie du jésuite. Dominique Chardon du Ranquet est né en 1813, à Chalus, en France. Il arrive à Québec en 1842, apprend la langue des Algonquins à Oka et est muté, l'année d'ensuite, à Sandwich avec son compagnon Joseph Jennesseaux. En 1844, il part pour l'île Walpole où il reste six ans. De 1850 à 1852, c'est à l'île Manitouline qu'il œuvre, jusqu'à ce qu'il soit muté, une fois de plus, à Fort-William. Il y restera vingt-cinq ans, jusqu'en 1877, pour ensuite revenir à Wikwemikong, sur l'île Manitouline, où il prend une demi-retraite. Il y est supérieur jusqu'en 1890. Le père du Ranquet meurt en 1900.

Le jésuite avait tenu un journal pendant plusieurs années. De 1853 à 1877, du Ranquet y notait, au jour le jour, « les faits quotidiens notables, des ébauches de sermons, des récits de voyages apostoliques » (p. 20). Ce journal, exhumé des archives du collège Sainte-Marie, a déjà été étudié par Yvette Majerus (*Le Journal du père Dominique du Ranquet*, Sudbury, la Société historique du Nouvel-Ontario, « Documents historiques » 49-50, 1967, 57 p.). Ouellet et Dionne se sont donc intéressés à un journal plus inusité, obtenu de Françoise du Ranquet, une parente de Dominique du Ranquet.

Ce journal, même s'il n'est qu'attribué au père jésuite, serait sans contredit de du Ranquet puisque, selon Dionne et Ouellet : « Il ne fait aucun doute que du Ranquet est l'auteur du récit du voyage sur l'Outaouais. Ceci dit, il est tout à fait possible qu'il en ait dicté le texte au frère Joseph Jennesseaux ou que celui-ci en ait fait une copie à sa demande » (p. 22). Le journal a été écrit en

1843, un an après l'ordination de du Ranquet. Il témoigne donc de la curiosité du jeune missionnaire et de son désir de vouloir comprendre le monde qui l'entoure.

À travers ce journal, Ouellet et Dionne ont su reconnaître les points de tensions d'un territoire en colonisation. Ils notent entre autres les tensions entre les religions (catholique et protestante) et au sein d'elles-mêmes ; entre la Compagnie de la baie d'Hudson et les autres compagnies de pelleteries ; entre la Compagnie et les missionnaires ; entre la Compagnie et les Amérindiens ; enfin, entre les missionnaires et les Amérindiens. Sur cette toile de fond plane toujours l'expansion de l'économie forestière qui repousse de plus en plus les Amérindiens et qui menace les vestiges de la traite des pelleteries.

Avant de céder la place au journal de du Ranquet, les auteurs expliquent le protocole qu'ils ont suivi pour rendre le journal plus accessible. Ils ont, entre autres, corrigé les fautes d'orthographe et de syntaxe et ont donné la graphie moderne aux noms et aux lieux mentionnés à l'intérieur du texte.

Suit enfin le journal du père Dominique du Ranquet, qui compte 179 pages. Il est divisé en six parties correspondant à des étapes, qui débutent le 22 avril 1843 et se terminent le 26 août de la même année. Dans ces étapes, on suit du Ranquet de Montréal à Bytown (première étape) ; de Hull à Fort-William (deuxième étape) ; de Fort-William au lac Témiscamingue (troisième étape) ; de Fort-Témiscamingue au lac Abitibi (quatrième étape) ; du lac Abitibi au Grand Lac Victoria et aux lacs à la Truite et Barrière (cinquième étape) ; et, enfin, retour à Bytown et au lac des Deux-Montagnes (sixième étape). Trois appendices suivent le journal : une lettre du supérieur des missions, le père Gaston A. Artus, datée du

19 décembre 1900, adressée aux « membres de la famille du Ranquet pour leur faire part du décès du père Dominique du Ranquet » ; un faire-part envoyé par la famille du Ranquet à la suite du décès du père du Ranquet ; et une esquisse généalogique de la famille. L'importance de cet ouvrage tient, à mon avis, de deux éléments : la publication d'un document historique de taille ; la mise en contexte de ce document pour que le lecteur puisse le comprendre mieux et l'apprécier à sa juste valeur.

Isabelle Brochu
Étudiante à la maîtrise en histoire
Université Laurentienne

La culture de l'écrit, les défis à l'école et au foyer, sous la direction de Diana Masny, [Outremont], Éditions Logiques, [« Théories et pratiques dans l'enseignement »], 2001, 212 p.

Dans les sociétés occidentales et technologiques, l'écrit connaît un élargissement de sens ; du simple texte, on rejoint une nouvelle dimension hypertextuelle et multimédiatique. La présence croissante de l'écrit redéfinit le concept même et y incorpore un élément social. Un groupe de chercheurs s'est intéressé à cet aspect fondamental d'une société qu'est la culture de l'écrit, ce qui les a conduits à rédiger le collectif *La culture de l'écrit, les défis à l'école et au foyer*. Ces chercheurs, dont plusieurs participent au groupe de recherche en littératies pour les années de formation (GRELAF), partagent tous un intérêt pour ce qu'il est convenu d'appeler la « littératie », de même que pour l'enseignement.

Mais quelle est la signification du concept de « littératie » ? D. Masny, qui dirige le collectif, définit ce terme comme un « phénomène social qui lie l'individu, sa façon de lire le monde et de se lire avec l'école, le

foyer et la communauté ». De ce point de vue, le concept de littératie dépasse largement les simples questions d'apprentissage et d'enseignement de la lecture et de l'écriture. Il n'est pourtant pas simple de le définir la preuve étant que chaque auteur du collectif le définit à sa façon. Par ailleurs, il est probablement peu souhaitable de donner une définition pléonastique du concept de littératie puisque, pour reprendre le mot de la fin de D. Masny, un mot ne veut rien dire en soi, il s'imprègne de signification à partir d'un contexte particulier, de son vécu, de sa façon d'être au monde. Chaque groupe composant la société possède des valeurs, des croyances, des façons de parler, d'écrire et de lire, des façons d'exister dans le monde. Chaque groupe, lorsqu'il parle, lit ou écrit, construit le sens en s'appuyant sur un contexte particulier qui lui est propre. Cet ouvrage s'adresse donc à toute personne désireuse de comprendre comment un individu parvient à lire le monde à partir des influences de la lecture du monde au foyer, à l'école et dans la communauté, donc, les parents, les tuteurs, le personnel enseignant et les éducateurs en formation.

D. Masny, dans le premier texte, expose ce qu'est la littératie qu'elle définit en termes pluriels et fait valoir pourquoi une pédagogie axée sur les littératies multiples est un modèle pour le milieu minoritaire. Étant donné que la littératie correspond à une façon particulière d'interpréter et de comprendre le monde dans un contexte donné, il existe différentes façons de parler, de lire, d'écrire et de voir le monde. Il y a donc des littératies qui sont particulières à une communauté, soit individuelles, soit scolaires. Ces littératies se construisent et se transforment selon différents contextes. Dès sa naissance, un individu est entouré de mots, de gestes, d'attitudes et de façons de penser, de parler et d'écrire. De cette façon, on peut dire

que la famille et le milieu (littératie communautaire) dont il fait partie influencent sa littératie individuelle qui, à son tour, devient le pilier de la construction d'une littératie dite scolaire lui permettant l'apprentissage en milieu scolaire. Cette notion de constructivisme constitue le cadre conceptuel d'où émerge le concept de littératie et représente, en quelque sorte, le fil conducteur ou point de ralliement de tous les auteurs du collectif.

Une pédagogie axée sur les littératies multiples préconise un apprentissage actif qui amène les élèves à penser, à résoudre des problèmes et à transférer les connaissances et les apprentissages acquis dans un type de littératie à un autre type. Cette pédagogie facilite le développement de la compétence à communiquer en français dans tous les domaines d'activités publics et privés, la compétence à apprendre, ainsi que la compétence à se construire une identité forte et à adopter une attitude positive à l'égard de la langue française et de son expression culturelle, tout en démontrant une attitude favorable à l'égard des autres langues et cultures. Cette pédagogie, qui s'inspire de l'éducation dans une perspective planétaire (EPP) tient compte de l'hétérogénéité et des besoins des apprenants et les amène à penser, négocier et agir avec ces diverses littératies, ce qui est fondamental dans le développement de l'identité tant personnelle que culturelle.

Puisque les littératies s'influencent mutuellement, il apparaît judicieux d'analyser les rapports qu'elles entretiennent entre elles. J. Giasson et L. Saint-Laurent soulignent qu'en termes de littératie, l'action de la famille précède celle de l'école. Dans une optique constructiviste, l'école doit bien saisir l'action éducative entreprise au foyer afin d'adapter son action aux besoins des enfants. En retour, il est important de mieux outiller les

parents qui souhaitent soutenir l'action de l'école à la maison. D. Maltais, pour sa part, démontre comment les classes préscolaires favorisent précisément le lien entre la littératie personnelle et la littératie scolaire en prônant une programmation adaptée aux besoins de chacun des enfants, en encourageant l'apprentissage de manière intégrée, en soulignant la place primordiale du langage en tant que moyen de communication entre les individus et les cultures, en reconnaissant l'enfant comme agent principal de ses apprentissages et en confirmant la place fondamentale du jeu, ainsi qu'en proposant un réel partenariat entre les parents, la communauté et l'école.

Le texte de M. Baulu-McWillie et A. Métioui confirme d'une certaine manière l'interdépendance des différents domaines de la littératie en exposant la problématique du phénomène de la persistance des conceptions spontanées en sciences. En effet, les élèves du niveau primaire voient leur compréhension (interprétations) de certains concepts scientifiques élaborés de façon personnelle (conceptions spontanées) quelque peu bousculées à la suite d'un enseignement formel. Toutefois, on observe une résistance à abandonner ces interprétations pour des raisons qui méritent d'être approfondies.

Partant du postulat que la langue est constitutive de la pensée, B. Laplante s'est intéressé au rôle du langage dans la construction de concepts scientifiques. Puisque c'est par le biais du langage que se développent la plupart des apprentissages de nature conceptuelle, les apprenants ont en quelque sorte une double tâche ; en plus de s'approprier le contenu scientifique, ils ont à maîtriser le langage spécialisé de la science. Malheureusement, l'enseignement de la dimension langagière est trop souvent implicite, rendant plus difficile l'apprentissage de cette discipline. B. Laplante propose une approche

socio-constructiviste du point de vue scientifique qui consiste à partir de ce que les élèves connaissent des sciences pour les amener à complexifier et à enrichir leurs connaissances et habiletés tant scientifiques que langagières. En d'autres termes, il s'agit de partir d'une littératie personnelle pour construire une littératie scientifique ou scolaire.

Tout comme il est possible de parler de littératie « scientifique » dans le texte de Laplante, il est possible de parler de littératie « mathématique » dans le texte de R. Plante. La littératie mathématique englobe non seulement une démarche d'organisation de la pensée propre aux mathématiques, mais aussi une démarche qui consiste à savoir communiquer ses propres expériences mathématiques. Cette forme de littératie s'accorde avec celle développée par D. Masny qui définit ce concept comme étant « les habiletés que développe l'apprenant pour saisir le sens de ce qui lui est communiqué et aussi pour communiquer à son tour le savoir construit ». Les pratiques langagières inhérentes à la pédagogie des mathématiques constituent les fondements sur lesquels se développent les littératies des élèves dans cette matière.

À un autre niveau, celui de la formation des maîtres cette fois, J.C. Boyer et N. Lamarche nous rappellent que de plus en plus d'élèves des écoles franco-ontariennes éprouvent des difficultés à l'oral et à l'écrit. Dans quelques années, ce seront ces mêmes jeunes qui occuperont les postes d'enseignants. Il est donc nécessaire d'étudier plus en profondeur les mécanismes permettant d'évaluer la compétence linguistique des futurs enseignants et de déterminer l'efficacité des mesures d'aide qui leur sont offertes. C'est précisément ce qu'ont fait les auteurs en examinant les procédures mises en place à la faculté d'Éducation de l'Université d'Ottawa. Puisque la qualité

de la langue chez les futurs enseignants déterminera en retour la qualité de la langue des prochaines générations, la question de la compétence linguistique demeure une préoccupation majeure pour tous et requiert que l'on puisse identifier dès maintenant les meilleures façons d'amener les étudiants à progresser.

Il existe une autre perspective de la littératie qui est celle de la littératie « critique ». Le texte de K. Hall explore ce concept relativement nouveau, ainsi que la place qu'il peut éventuellement occuper dans les premières années du cheminement scolaire des enfants. Partant de la thèse qu'il existe une dimension sociale à l'écrit, c'est-à-dire que les connaissances et expériences telles qu'exprimées dans la langue écrite et orale sont construites socialement et que la signification d'un texte sert surtout les intérêts de groupes particuliers, la littératie critique propose d'amener les élèves à lire cette dimension sociale et à décoder ainsi les dimensions idéologiques des textes de manière à ce qu'ils puissent découvrir les intérêts des groupes qui en bénéficient. À ce niveau, la langue est envisagée comme un lieu de lutte et de changement social. K. Hall suggère de conscientiser les enfants très tôt puisque cette conscience influence les pratiques littératiées d'une personne, comme le démontrent certains exemples où l'on peut voir comment le langage produit une conscience dans l'emploi d'une langue nationale comme condition préalable à la formation d'une identité socioculturelle.

L'ouvrage *La Culture de l'écrit, les défis à l'école et au foyer* expose différentes perspectives de la littératie et les auteurs illustrent, chacun à sa façon, les liens entre chacune d'elles. Partageant tous un cadre conceptuel socio-constructiviste, les textes du collectif démontrent comment la construction des interprétations d'un écrit est

une construction de sa façon d'être, de lire, le monde, de se lire et ainsi, de se construire... Les littératies multiples permettent à un individu de construire sa façon d'être à partir des significations ou du sens qu'il donne aux représentations textuelles selon un contexte particulier. Les implications pédagogiques qui en découlent sont nombreuses et particulièrement intéressantes pour tous les groupes minoritaires, puisque les littératies multiples considèrent les particularités de chacun et partent de celles-ci pour qu'ils puissent mieux se définir en tant que groupe social distinct.

Julie St-Onge

Université Laurentienne

De Mahé à Summerside : Quinze réflexions sur l'évolution de l'Ontario français de 1990 à 2000. Entretiens, sous la direction de Marco Dubé, préface de Linda Cardinal, [Ottawa], Le Nordir, [« Père Charles-Charlebois »], [c2001], 192 p.

La dernière décennie du XX^e siècle a été pour la communauté franco-ontarienne la période la plus importante de son histoire moderne. Au fil de ces années, elle a connu des victoires juridiques qui lui ont assuré la gestion et le financement équitable de ses écoles primaires et secondaires. De plus, à la toute fin de cette période, la cour divisionnaire de l'Ontario a reconnu pour la première fois, dans l'affaire Montfort, que la communauté jouissait d'une protection constitutionnelle lui assurant le maintien d'institutions homogènes nécessaires à sa survie. C'est aussi durant les années quatre-vingt-dix que le gouvernement ontarien a créé deux nouveaux collèges communautaires francophones, le collège des Grands Lacs dans le sud de la province et le collège Boréal à Sudbury.

L'œuvre du journaliste Marco Dubé, *De Mahé à Sommerside*, constitue à la fois un excellent rappel des événements importants de cette période et une bonne introduction à la réalité de la minorité linguistique de la province. L'auteur nous explique, dans son introduction, que dans le but de faire une rétrospective de la décennie pour son émission de radio *Ontario 30*, il a invité quinze personnalités connues de la communauté à discuter avec lui les événements qui ont marqué ces années mouvementées. Son livre, sous-titré *Quinze réflexions sur l'évolution de l'Ontario français de 1990 à 2000*, est essentiellement une transcription de ces entretiens. Les quinze personnes représentent bien les diverses composantes de la communauté. De plus, plusieurs ont joué un rôle direct dans les décisions importantes de la période. Entre autres, l'auteur a réussi à obtenir la participation des deux ministres délégués aux Affaires francophones des années en question, Gilles Pouliot du Nouveau Parti démocratique et Noble Villeneuve du Parti conservateur, de la commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, de la présidente de S.O.S. Montfort, Gisèle Lalonde, et du juriste Paul Rouleau qui a été impliqué dans presque toutes les contestations judiciaires portant sur les droits de la minorité franco-ontarienne.

Les entrevues et les transcriptions qui en résultent sont fort intéressantes, surtout pour les personnes qui, comme moi, étaient engagées dans plusieurs des revendications discutées lors des rencontres radiophoniques. Nous pouvons revivre avec Gisèle Lalonde les moments historiques de la lutte pour l'Hôpital Montfort, à partir du grand rassemblement de 10 000 personnes au Centre municipal d'Ottawa en février 1997 jusqu'à la décision de la cour divisionnaire de l'Ontario qui a accueilli les arguments constitutionnels de l'hôpital.

Nous pouvons aussi apprécier la candeur de plusieurs des intervenants, surtout des politiciens. Le meilleur exemple de cette franchise ressort de l'entrevue avec Gilles Pouliot, ministre délégué aux Affaires francophones au sein du gouvernement néo-démocrate de Bob Rae. Celui-ci, il faut se souvenir, avait promis à plusieurs reprises que son gouvernement enchâsserait les droits de la minorité francophone de la province. Nous savons qu'il ne l'a pas fait. Au contraire, durant les cinq années de leur mandat, les Néo-démocrates ont refusé de respecter leur obligation constitutionnelle envers cette communauté. En 1986, la cour d'appel de l'Ontario a statué que l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* accorde aux minorités linguistiques le droit de gestion de leurs écoles et le droit à une éducation égale à celle des enfants de la majorité. Cela a été confirmé en 1990 par la cour suprême dans l'affaire *Mahé*. Donc, tout au long de son mandat, le gouvernement Rae savait qu'il devait corriger la *Loi sur l'éducation* afin de respecter les décisions des tribunaux. Il a cependant choisi de maintenir un système de financement inéquitable, malgré les revendications de la communauté. En conséquence, durant les cinq années du gouvernement Rae, les enfants francophones de plusieurs régions de la province ont continué à recevoir une éducation inférieure à celle des enfants anglophones. Avec raison, Marco Dubé a demandé à Gilles Pouliot d'expliquer le choix de son gouvernement de maintenir l'inégalité déclarée inconstitutionnelle par la cour d'appel de l'Ontario et la cour suprême du Canada. J'avoue que j'étais un peu étonné de lire l'ancien ministre Pouliot admettre ce que la communauté franco-ontarienne redoutait depuis longtemps, que la question n'était pas prioritaire pour son gouvernement.

Malgré les gains historiques obtenus durant la période étudiée, plusieurs secteurs de la communauté ont connu des moments difficiles au cours de ces années. Dans sa postface, la professeure Linda Cardinal explique que « les années 1990 n'ont pas été des années heureuses pour le milieu associatif, trop préoccupé par ses propres intérêts corporatifs ». Les conséquences du déchirement du monde associatif sont sérieuses : l'ACFO semble avoir disparu et le dossier de l'université franco-ontarienne a été oublié. Malheureusement, ce problème n'est pas examiné en profondeur par Marco Dubé. Même l'entrevue avec André Lalonde, intitulée « Difficultés du monde associatif », porte sur le déménagement de l'ACFO à Toronto plutôt que sur l'affaiblissement des associations franco-ontariennes.

Malgré cette omission et l'absence de discussions de certaines autres questions de grand intérêt pour la communauté franco-ontarienne, par exemple les conséquences de la décision Montfort, j'ai bien aimé la collection d'entrevues. J'ai revécu de beaux moments ainsi que des moments frustrants. Le livre est divisé en quinze petites sections d'une dizaine de pages chacune et le style étant celui de l'entrevue, il se lit bien. De plus, le directeur de la publication Dubé nous laisse des témoignages précieux des événements d'une décennie dont les échos se répercuteront sur les générations à venir. Grâce à cet ouvrage, nous préserverons les réflexions des personnes au cœur des luttes qui ont marqué la période.

Marc Cousineau
Université d'Ottawa

Marie-Hélène Pichette, *Musique populaire et identité franco-ontariennes. La Nuit sur l'étang*, Sudbury, Prise de parole, « Ancrages », 1981, 124 p.

« Il n'y a pas de petite histoire, que de petits historiens » avait dit un certain Lacoursière. Nous voilà donc avec le livre de Madame Pichette au cœur d'une histoire que certains reconnaissent, que d'autres auraient pu si... Voilà donc un livre pour *La Nuit sur l'étang*, cette presque fête nationale qui a fini par attirer beaucoup de monde, jamais pourtant à la hauteur de son statut, reconnaît-on dans l'étude de Marie-Hélène Pichette dont le prétexte n'est, de toute façon, pas affaire de quantités.

Plus populaire que la poésie cette fois, la chanson ou la musique contemporaine doit alors prouver sa valeur sociale, surtout quand elle est l'objet d'un livre, voire d'une étude universitaire. « Seriez-vous un poète ? », avait railleusement demandé Jean-Éthier Blais à un Gilles Vigneault qui venait tout juste de publier son premier recueil de chansons.

L'auteur cite Negus : « La musique ne peut pas simplement refléter la société » (cité par l'auteur p. 12.) Plus que cela, elle produit un discours qui constitue « toujours un événement que ni la langue ni le sens ne peuvent tout à fait épuiser » Le mot de Foucault laissera ensuite place à l'analyse des réceptions critiques, à celle des souvenirs des témoins et enfin à l'étude des spectacles.

Même si l'auteur cible plus particulièrement les Nuits des années 73, 83 et 98, elle ne se limitera pas pour autant à un résumé séparé des événements. S'il est vrai que l'on reconnaît cette tendance qu'ont les chiffres ronds à canaliser des énergies, on ne négligera pas pour autant de s'adresser à l'intelligence en brossant un tableau des autres Nuits et des intervalles, moins glorieuses il est vrai (parfois, il n'y en a pas eu), mais essentielles à la compréhension, si tant est qu'elle doive être globale.

Vingt-cinq ans après la première Nuit, le défi de Marie-Hélène Pichette n'est pas de faire la part entre des faits et de la nostalgie qu'ils inspirent. Davantage digne d'intérêt, l'analyse thématique des souvenirs des témoins, celle des comptes rendus de la presse de l'époque et des divers enregistrements répertoriés, cherche, dans les discours, des similitudes et des variations.

L'analyse de la première Nuit révèle la présence, dans le corpus étudié, de quatre éléments dits d'identification culturelle : linguistique, collectif, musical et verbal. L'aspect linguistique rappelle ici que la première Nuit avait pour contexte un colloque sur la situation du français à l'Université Laurentienne et, précisions supplémentaires, un milieu éducatif spécifique, un organisateur, le professeur Fernand Dorais, le premier qui eut l'idée d'une nuit de poésie inspirée, dit-on, de la célèbre nuit de poésie de 1970 au Gesù à Montréal.

Tout aussi indispensable à la compréhension de l'événement, l'élément collectif répertorié serait ici le corollaire de l'éparpillement des Franco-Ontariens sur le territoire. Au-delà de l'approche multidisciplinaire du spectacle donc, la fonction intégrative de la Nuit sur l'Étang s'étend au volet communautaire.

Côté musical ensuite, on ne se surprendra pas que le violon ou que des pièces musicales folkloriques aient appuyé le souffle identitaire de la Nuit ; que l'on ait retrouvé le même esprit sous l'aspect verbal des documents répertoriés : journaux, pièces de théâtre, entrevues, ainsi que dans des créations personnelles comme « Moi je viens du Nord s'tie » de Robert Paquette.

L'examen du discours des témoins de l'époque permet de constater quelques variances intéressantes avec celui de 1973. En outre, nous dit madame Pichette : « dans le discours contemporain, on constate que la

promotion de l'identité franco-ontarienne prend une couleur plutôt politique. Il n'est plus seulement question de [...] promouvoir l'identité comme c'était le cas en 1973 » (p. 34).

Dès lors, le mythe de la Nuit apparaît indissociable de l'émergence d'un discours politique. Gaston Tremblay, principal organisateur, mesure l'importance du mythe qui s'est construit autour de la Nuit : « elle a eu un impact plus grand que son succès réel ». Selon lui, peu de gens y auraient assisté et le niveau technique de l'animation et de l'exécution des numéros (à part celui de Paquette plus professionnel) aurait été plutôt médiocre. Enfin, autre signe manifeste d'un écart entre le mythe et les faits, l'étonnement que provoquerait aujourd'hui l'exécution en anglais d'une chanson durant la Nuit. Car, malgré l'importance alléguée du volet linguistique de la première Nuit, l'auteure remarque que Robert Paquette y est allé d'une chanson en anglais sans que, pour autant, cela ne fasse scandale ; ce qui serait impensable aujourd'hui note madame Pichette.

Le dixième anniversaire ne coïncidera pas avec la dixième nuit, tant il est vrai que le processus de maturation ne pouvait faire l'économie de tiraillements. Selon l'auteur, 1975 serait un échec à cause de problèmes techniques et organisationnels. Guère plus glorieuse, la Nuit de 1976 ne sera abordée que pour mieux évoquer un conflit entre l'administration et les techniciens, conflit dont les répercussions mèneront à l'abandon du spectacle de 1977.

Plus loquace autour des succès, madame Pichette note que 1982 marque la création de *La brunante de la Nuit*, un concours destiné aux jeunes du secondaire dont le premier prix est un contrat de participation à la *Nuit sur l'étang*. Un autre prix, celui du Nouvel-Ontario cette foi,

reconnaîtra annuellement, à partir de 1983, l'importance du rôle joué par un Franco-Ontarien dans le domaine des arts et des lettres. Il devient alors clair que « la fête » cherche à acquérir un statut d'instance de légitimation pour l'Ontario français.

Côté administratif, l'auteur souligne le rôle important joué par Gaston Tremblay dans l'organisation de deux Nuits : la deuxième et celle du dixième anniversaire. La Nuit de 1974 scellera le caractère collectif de l'événement et l'organisation affichera désormais une facture spécifique : vedette ou non, le décor sera le même, les cachets identiques ! Enfin, détail non négligeable, la fête de 1974 ouvre la voie à un financement assuré et à une diffusion sur le réseau national.

C'est aussi à Gaston Tremblay que l'on fera appel pour le dixième anniversaire, qui sera l'occasion de la création, avec l'aide de Marcel Vaillancourt, d'un conseil d'administration pour la *Nuit*, une étape que l'on considèrera comme décisive pour la survie de l'événement.

Côté contenu culturel, le Nuit de 1983 s'affirmera comme un retour aux sources. Entendons par là que les trois Nuits précédentes avaient ouvert leurs portes à des artistes autres que franco-ontariens.

Là s'arrête cependant le retour. Musique et chanson occuperont désormais le gros de l'espace de production. Force est alors de constater que le caractère artisanal, associé à l'élan multidisciplinaire des premiers jours, a dû céder la place devant les exigences de professionnalisme d'une diffusion pan-canadienne.

Ce sera donc tout naturellement dans le domaine de la chanson que l'Ontario français ira puiser ses symboles, comme Robert Paquette et CANO Musique, devenus incontournables au dixième anniversaire de la Nuit. Manquera à l'appel Garolou, groupe dont on dit pourtant

qu'il fait partie de la première génération d'une « musique populaire francoontarienne [qui] gagne en popularité » (p. 47). C'est que dans les faits, le groupe n'affichait que très peu ses couleurs franco-ontariennes. À la même époque par exemple, un article de *Liaison* montre bien que son auteur ignorait tout des origines de Garolou : « [...] nos artistes sont absents lorsque d'importants événements musicaux [le Festival franco-ontarien] prennent place. Les plus intéressants [...] ont été [...] Richard Séguin, Paul Piché, Garolou et Édith Butler, ainsi que la Bastringue de Hearst. A part ce dernier groupe, où sont les artistes de l'Ontario français ? (François Gilbert, « Le festival franco-ontarien 1981, Une réussite, certes, mais où est la relève franco-ontarienne ? *Liaison*, Ottawa, 17 août 1981, p. 34.)

Après la décennie, vient la « noce d'argent » : le contexte culturel de la Nuit de 1998 ne ressemble guère à celui de 1983. Depuis, un autre prix s'est ajouté : la bourse Bertrand est décernée à la meilleure chanson.

L'arrivée de Jacqueline Gauthier à la barre en 1997 entraîne des changements non négligeables. La chanson « Notre place » (inspirée d'un poème de Jean-Marc Dalpé) de Paul Demers, thème du Gala sur la loi 8 en 1989, sera récupérée par la Nuit pour les mêmes fonctions. Autre changement majeur : déménagement de l'événement de l'auditorium Fraiser de l'Université Laurentienne à l'aréna de Sudbury. Ce qui n'empêchera pas la tenue d'un Gala à l'université, un spectacle précédant celui de la Nuit.

Vingt-cinq ans après la première, donc, il y a tout lieu de s'étonner. D'abord à cause de la longévité de l'événement, disent des témoins, mais aussi à cause de l'ampleur. À ce chapitre, on peut distinguer entre l'ampleur du « gros party » qui en 1998 attire plus de

1500 personnes et l'ampleur symbolique qui fait de la Nuit une instance de consécration de première importance en Ontario français.

Car plus que jamais, la Nuit permet de récompenser et à plus forte raison celle de 1998. En plus des autres prix déjà cités, mentionnons celui du Nouvel-Ontario qui cette année-là, sera décerné à Robert Dickson pour son engagement dans *Prise de parole* et son « ouverture aux artistes » ; celui de la Nuit sur l'étang qui ira à Jean-Guy « Chuck » Labelle pour l'ensemble de son travail en chanson durant la même année ; celui de l'Université Laurentienne qui est attribué à la relève. Enfin, pour contrer l'oubli qui est le propre de la mémoire, même collective, notons la création de « L'étang de la Nuit », un temple de la renommée qui rappelle de manière plus définitive encore les contributions de ceux que l'on appellera « les amis de la Nuit sur l'étang ».

Au chapitre de la reconnaissance toujours, le domaine de la chanson, qui occupe désormais un espace important de la représentation culturelle de la Nuit, se devait d'offrir au public des noces d'argent un assortiment de « classiques » célébrant vingt-cinq ans de chansons franco-ontariennes. Ici, madame Pichette a eu raison de reproduire un tableau du pot-pourri interprété par Robert Paquette, Jean-Guy Labelle et Michel Paiement. Pour peu qu'on l'on connaisse les « classiques » en question, on s'aperçoit qu'une nette préférence a été accordée aux produits à texte, ce qui constitue une norme en chanson pour ce type d'exercice. On imagine dès lors l'intérêt que pourrait représenter une analyse thématique poussée de ces chansons. Dans un même ordre d'idées, la réunion de Cano-Musique pour l'occasion a sans doute donné lieu à une sélection des meilleures chansons. Question : « L'Homme Invisible/The Invisible Man », que l'on peut

ranger parmi les plus fortes chansons jamais produites sur le thème de l'assimilation à l'anglophonie nord-américaine, faisait-elle partie de la sélection ?

Instance de consécration incontournable donc, la Nuit sur l'étang peut-elle à son tour, après toutes ces années, espérer la reconnaissance que peut signifier un financement stable. Le témoignage de madame Gauthier semble indiquer une lacune de ce côté. Commanditée pourtant par ses nombreux diffuseurs, entre autres, la Nuit sur l'étang bénéficie d'une source de financement non négligeable. De même pour les recettes à l'entrée. Mais l'insatisfaction de l'organisatrice vise surtout le diktat du marché en général. Pourquoi, se demande-t-elle, Prise de parole et le TNO ont-ils droit à un financement stable ? Il faudrait voir ici dans quelle mesure l'image « business », qui colle au domaine de la chanson (surtout depuis son alliance aux médias), n'est pas à l'origine de l'exclusion de son financement public.

Le livre de madame Pichette constitue une première pour le domaine de la chanson francoontarienne. Il s'agit d'un témoignage d'une petite histoire pas si petite que ça. Les souvenirs colligés trouvent souvent leur logique grâce à une vue d'ensemble soigneusement organisée. Il est tout à fait plausible que la Nuit sur l'étang ait contribué à l'expression et à la fabrication de l'identité francoontarienne. En tout cas, le livre de Madame Pichette nous donne des raisons de le croire. Il serait intéressant de procéder à une étude similaire pour le Festival francoontarien d'Ottawa, histoire de voir comment se positionne un autre organisme vis-à-vis de l'identité. Francoontarienne.

Maurice Lamothe
Université Sainte-Anne

Centre franco-ontarien de folklore, *Habiter le pays. Inventaire du patrimoine de l'Ontario français*, Sudbury, Prise de parole / Centre franco-ontarien de folklore, 2001, 270 p.

Comme il se doit, *l'Inventaire du patrimoine de l'Ontario français* est un ouvrage collectif. Publié sous le titre *Habiter le pays*, il impressionne par sa présentation, plus encore par son contenu.

C'est avec émotion qu'on retrouve en préface la signature du père Gennain Lemieux, à titre de « doyen du Centre franco-ontarien de folklore ». Il est lui-même un pionnier et un monument auquel Jean-Pierre Pichette et Gaétan Gervais rendent d'ailleurs hommage dans leur avant-propos.

La majeure partie de l'inventaire de l'ouvrage est consacrée au patrimoine bâti. Même si les maisons d'esprit français ont à peu près disparu du paysage franco-ontarien, les influences française et canadienne-française demeurent. Les apports sont multiples et diversifiés : loyaliste, britannique, américain, québécois.

Les maisons de ferme et leurs dépendances font sourire et surprennent à la fois. Plus que l'architecture, les proportions étonnent. Elles annoncent celles des maisons bourgeoises des Valade, Émard, Poulin, Proulx, Payette ou Lalonde. Quel contraste avec les maisons des compagnies qui, toutes modestes, ont survécu aux ans. Ainsi à Cache-Bay, sur les rives du lac Nipissingue, ou à Smooth-Rock-Falls et Kapuskasing dans le Nord ontarien. Il est d'ailleurs intéressant de noter les transformations apportées au bâtiment lui-même, telles ces chambres aménagées dans les combles ou des appentis accolés à la structure principale. Reste à faire parler ces maisons !

Le patrimoine commercial rend triste. On peut chercher à impressionner par une façade trompe-l'œil, mais on ne s'y trompe pas ; l'ensemble est tout au plus fonctionnel, certes sans raffinement, ce qui n'empêchait nullement une atmosphère conviviale à l'intérieur. Le magasin général n'était-il pas le rendez-vous et le témoin par excellence ? Il faudra aussi lui donner la parole un de ces jours !

Églises et écoles appartiennent vraiment au passé. En général, les églises annoncent des paroisses modestes et c'est peu à peu, dans les villes d'ailleurs, que les églises s'affirment avec un style plus recherché et des proportions plus imposantes. Il en est de même pour les écoles, pour les étonnants collèges, scolasticats ou juniorats, surpassés seulement par les énormes hôpitaux. Puis une section consacrée aux jolies gares et aux prétentieux bureaux de poste nous ramène sur terre.

Folklore oblige. L'inventaire n'aurait pu s'inscrire dans la foulée des remarquables travaux du père Lemieux sans un regard amusé à l'art populaire et un nouveau clin d'œil aux chansons et légendes. Entre les deux, les pratiques religieuses : mardi gras, carême ; les coutumes, corvées, deuil ; les fêtes, soirée de Noël, Saint-Jean. Le Québec n'est pas bien loin, tandis que le Canada français est bien présent.

C'est justement un des grands mérites de cet ouvrage de rappeler la réalité du Canada français. Le multiculturalisme canadien autant que le nationalisme québécois ont eu pour fâcheux effet d'occulter certaines réalités historiques, souvent les plus attachantes comme l'Ontario français.

Les éditions *Prise de parole* ont fait un travail impeccable. Tout est soigné. La mise en pages est originale et bien pensée. La disposition des illustrations et la

variété des dimensions de chacune empêchent la monotonie. Surtout, les photos sont impeccables. Elles semblent toutes récentes ; pourtant, dans les 24 000 photographies cataloguées, il doit bien s'en trouver quelques anciennes. Est-ce la magie de la numérisation ?

Fruit de trois ans de recherches et d'enquêtes sur le terrain menées en Ontario français de 1991 à 1994, l'inventaire ne prétend nullement être exhaustif, rappelle Serge Saint-Pierre, coordonnateur de la recherche et principal rédacteur. Cet inventaire se veut tout au plus « balises et jalons pour des études thématiques ou ponctuelles à venir ». Ces précautions paraissent un peu excessives. Un inventaire n'est jamais vraiment exhaustif, il n'est pas non plus une analyse. Il est toutefois un guide essentiel, un cadre précieux et une référence obligée. L'inventaire du patrimoine de l'Ontario français entre dans cette catégorie. Longue vie.

Denis Vaugeois
Président,
Éditions du Septentrion.

Sommaire

Le contexte démographique franco-ontarien (1971-1996)
Charles Castonguay

Le Théâtre du P'tit Bonheur : naissance du théâtre français
professionnel à Toronto (1967-1974)
Clermont Trudelle et Pierre Fortier

Discrimination sexuelle et discrimination linguistique :
lecture des inégalités salariales au Canada et en Ontario
Christiane Bernier et Simon Laflamme

Une auteure subversive ? Virginie Dussault (1891-1969)
Micheline Tremblay

Les facteurs de réussite des organisations du développement
économique communautaire du nord-est de l'Ontario
Rachid Bagaoui et Donald Dennie

Il y a cent ans
Yves Lefier

Comptes rendus

M. Cousineau et J.-F. Méthot, *La Communauté franco-ontarienne* (Michel Giroux) ; D. Dennie, *À l'ombre de l'INCO* (Fernand Ouellet) ; F. Ouellet et R. Dionne, *Journal du père Dominique du Ranquet* (Isabelle Brochu) ; D. Masny, *La Culture de l'écrit* (Julie St-Onge) ; M. Dubé, *De Mahé à Summerside* (Marc Cousineau) ; M.-H. Pichette, *Musique populaire et identité franco-ontarienne* (Maurice Lamothe) ; Centre franco-ontarien de folklore, *Habiter le pays* (Denis Vaugeois).